



Fimalac

F. Marc de Lacharrière (Fimalac)
Société anonyme au capital de 136 800 826,80 €
Siège social : 97 rue de Lille – 75007 Paris
542 044 136 R.C.S. Paris
Tél. : 01 47 53 61 50

DOCUMENT DE REFERENCE

Exercice clos le 30 septembre 2008

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 janvier 2009, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document :

- 1°) Les principales activités du Groupe, les faits marquants de l'exercice clos le 30 septembre 2006, les commentaires sur les comptes, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2006, les comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 janvier 2007 sous le n° D.07-0039, respectivement pages 17, 19 et 27, 46, 52, 112, 114, 128 ;
- 2°) Les principales activités du Groupe, les faits marquants de l'exercice clos le 30 septembre 2007, les commentaires sur les comptes, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2007, les comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 janvier 2008 sous le n° D.08-0015, respectivement pages 17, 19 et 27, 48, 54, 113, 115, 130.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. – PRESENTATION DU GROUPE FIMALAC	6
1-1. – Message du Président.....	6
1-2. – Chiffres clés	8
1-3. – Organigramme	10
1-3-1. – Organigramme simplifié du Groupe au 30 septembre 2008.....	10
1-3-2. – Liste des filiales importantes	11
1-4. – Fimalac, société mère.....	11
1-5. – FITCH GROUP	12
1-5-1. – Historique.....	12
1-5-2. – Activités	14
1-5-3. – FITCH RATINGS.....	15
1-5-3-1. – Faits marquants	15
1-5-3-2. – Résultats financiers	17
1-5-3-3. – Marchés et concurrence.....	19
1-5-3-4. – Perspectives	19
1-5-4. – ALGORITHMICS	21
1-5-4-1. – Faits marquants	21
1-5-4-2. – Activité et résultats.....	22
1-5-4-3. – Marchés et concurrence.....	23
1-5-4-4. – Résultats financiers	23
1-5-4-5. – Perspectives	23
1-6. – Renseignements complémentaires	25
1-6-1. – Facteurs de dépendance	25
1-6-2. – Informations sociales	25
1-6-3. – Conséquences de l’activité sur l’environnement	26
1-6-4. – Politique d’investissement	26
1-6-5. – Propriétés immobilières, usines et équipements	28
1-6-6. – Contrats importants.....	28
CHAPITRE 2. – FONDATION D’ENTREPRISE CULTURE & DIVERSITE.....	29
CHAPITRE 3. – FACTEURS DE RISQUES	30
3-1. – Risque de liquidité	30
3-2. – Risques de marché	31
3-2-1. – Risque de taux.....	31

3-2-2. – Risque de change	32
3-2-3. – Risque sur actions	33
3-3. – Risque client.....	34
3-4. – Risque lié aux engagements hors bilan	34
3-5. – Risques juridiques	35
3-5-1. – Risques juridiques de Fitch Ratings.....	35
3-5-2. – Risques juridiques d’Algorithmics	39
3-5-3. – Autres risques juridiques.....	41
3-6. – Risques industriels et liés a l’environnement.....	42
3-7. – Autres risques particuliers.....	43
3-8. – Nantissements d’actifs de Fimalac.....	43
3-9. – Assurances	43
CHAPITRE 4. – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES	44
4-1. – Commentaires sur les comptes consolidés.....	44
4-2. – Structure financière du Groupe	47
4-3. – Commentaires sur les comptes sociaux	48
CHAPITRE 5. – INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	50
5-1. – Evénements récents.....	50
5-2. – Perspectives pour l’exercice en cours	50
5-3. – Calendrier prévisionnel.....	50
CHAPITRE 6. – COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE L’EXERCICE CLOS	
LE 30 SEPTEMBRE 2008.....	51
6-1. – Comptes consolidés	51
6-2. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	112
6-3. – Comptes sociaux	114
6-4. – Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	129
6-5. – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	131
CHAPITRE 7. – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE.....	133
7-1. – Modalités d’exercice de la direction générale	133
7-2. – Rapport du Président (article L. 225-37 du Code de commerce) et rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président.....	133
7-2-1. – Rapport du Président.....	133
7-2-2. – Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	147
7-3. – Renseignements concernant les mandataires sociaux et les censeurs.....	149
7-4. – Intérêts des dirigeants	164

7-4-1. – Rémunérations et avantages versés à chaque mandataire social	164
7-4-2. – Participation des sociétés aux frais communs du Groupe.....	168
7-4-3. – Gestion de trésorerie	169
7-4-4. – Autres conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice	169
7-4-5. – Convention autorisée au cours de l'exercice	169
7-4-6. – Prêts et garanties accordés en faveur des membres du conseil d'administration	170
7-5. – Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.....	171
7-6. – Schémas d'intéressement du personnel	172
7-6-1. – Contrats d'intéressement et de participation.....	172
7-6-2. – Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux.....	172
CHAPITRE 8. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT FIMALAC ET SON CAPITAL	173
8-1. – Renseignements de caractère juridique concernant Fimalac	173
8-2. – Renseignements de caractère général concernant le capital	176
8-2-1. – Capital social au 30 septembre 2008	176
8-2-2. – Rachat d'actions.....	176
8-2-2-1. – Tableau de déclaration synthétique	176
8-2-2-2. – Nouveau programme de rachat	177
8-2-3. – Historique des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et situation au 30 septembre 2008.....	179
8-2-4. – Autres titres donnant accès au capital	182
8-2-5. – Capital autorisé et non émis.....	182
8-2-6. – Evolution du capital au cours des cinq derniers exercices.....	183
8-3. – Source et montant des flux de trésorerie.....	183
8-4. – Répartition du capital et des droits de vote.....	183
8-5. – Marché des instruments financiers de Fimalac	187
8-5-1. – Cotation.....	187
8-5-2. – Evolution des cours de l'action depuis 18 mois.....	187
8-6. – Dividendes	187
8-6-1. – Dividendes versés au cours des cinq derniers exercices.....	187
8-6-2. – Prescription des dividendes.....	188
8-7. – Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices.....	189

CHAPITRE 9. – ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 FEVRIER 2009.....	190
9-1. – Rapport du conseil d’administration sur les projets de résolutions	190
9-2. – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les résolutions à caractère extraordinaire	194
9-3. – Texte des résolutions.....	198
CHAPITRE 10. – RESPONSABLES – CONTROLEURS LEGAUX – INFORMATIONS DIVERSES	210
10-1. – Responsable du document de référence	210
10-2. – Attestation du responsable du document de référence.....	210
10-3. – Contrôleurs légaux	211
10-4. – Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux payés par le Groupe	212
10-5. – Politique d’information	213
10-6. – Informations publiées ou rendues publiques depuis le 1 ^{er} octobre 2007	213
10-7. – Documents accessibles au public	215
CHAPITRE 11. – TABLE DE CONCORDANCE.....	216

CHAPITRE 1. – PRESENTATION DU GROUPE FIMALAC

1-1. – MESSAGE DU PRESIDENT

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Notre exercice 2007/2008 clos au 30 septembre 2008 a été tout à fait particulier, dans un environnement économique et financier devenu plus difficile. La crise du marché de la dette a eu inévitablement des répercussions sur le niveau de certaines activités de Fitch Ratings ; mais nous avons su anticiper les effets de cette crise et ajuster de façon réactive nos coûts, de sorte que Fitch Ratings a préservé des résultats opérationnels satisfaisants. De son côté, Algorithmics est dans son plan de marche : ses activités ont progressé en 2007/2008 et, comme prévu, l'équilibre d'exploitation avant amortissement des immobilisations incorporelles a été atteint. Ainsi, en dépit de la crise économique et financière, le résultat opérationnel courant du Groupe a progressé.

Fitch Ratings

Le chiffre d'affaires de Fitch Ratings, qui s'est élevé à 484 M€ en 2007/2008, a baissé de – 20,3 % à données comparables. C'est sans surprise et nous annonçons une baisse de ce niveau dès le mois d'avril.

La contraction du marché de la dette et des volumes d'émission a principalement affecté nos notations de produits structurés. Les autres compartiments de la notation ont globalement continué à croître, mais certes à un rythme plus faible que par le passé. Les abonnements et les produits liés à nos recherches ont bien progressé.

Progressivement, les activités de Fitch Ratings se rééquilibrent sur le plan géographique, avec une tendance à la baisse de la proportion des pays anglo-saxons et un renforcement graduel de la part des pays d'Europe continentale et d'Asie, ce qui assure une meilleure diversification. Nos développements de ces dernières années en Corée, en Chine et en Inde sont prometteurs et nous couvrons désormais en Asie plus de quinze pays, ce qui devrait créer des relais de croissance pour l'avenir.

Dans ce contexte de crise financière, nous avons de façon réactive ajusté nos coûts. Ces actions ont permis à notre filiale d'enregistrer un résultat opérationnel courant de 178,2 M€ qui ne marque qu'une baisse limitée de – 7,7 % à données publiées et de – 3,1 % à données comparables.

Algorithmics

Les activités d'Algorithmics ont continué à progresser de manière satisfaisante en 2007/2008 et son chiffre d'affaires s'est établi à 104,9 M€, ce qui représente une croissance de + 8,4 % à données comparables.

Algorithmics a dégagé en 2007/2008 un résultat d'exploitation positif de 3,2 M€ avant amortissements et provisions. Son résultat opérationnel courant intégrant l'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de son acquisition demeure logiquement encore négatif (– 14,6 M€).

Fimalac

Compte tenu des performances opérationnelles de Fitch Ratings et d'Algorithmics, le résultat opérationnel courant consolidé de Fimalac s'est établi à 154 M€ en 2007/2008 par rapport à 149,1 M€ en 2006/2007, ce qui représente une progression notable de + 3,3 % à données publiées et de + 10 % à périmètre et taux de change constants.

A données comparables, le taux de marge opérationnelle courant est ainsi passé au niveau du Groupe de 20 % en 2006/2007 à 26,3 % en 2007/2008.

Bénéfice net consolidé de 20,4 M€ – Dividende par action maintenu à 1,50 €

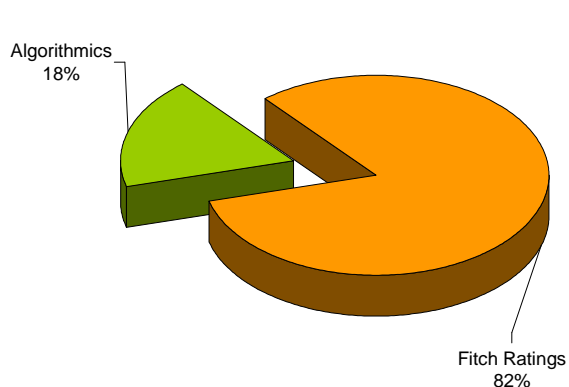
Le résultat net consolidé – part du Groupe de l'exercice 2007/2008 se traduit par un bénéfice de 20,4 M€ (79,5 M€ en 2006/2007) après prise en compte notamment d'une dépréciation ponctuelle de l'immeuble de North Colonnade, dans lequel seront regroupées les activités de Fitch Group à Londres au 4^{ème} trimestre 2010. Il a en effet été décidé dans un contexte de prudence d'enregistrer une provision d'environ 35 M€ pour la quote-part de 80 % détenue par Fimalac.

Compte tenu des résultats opérationnels du Groupe, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 février 2009 de maintenir le dividende à 1,50 € par action comme lors de l'exercice précédent, avec une mise en paiement à compter du 17 février 2009.

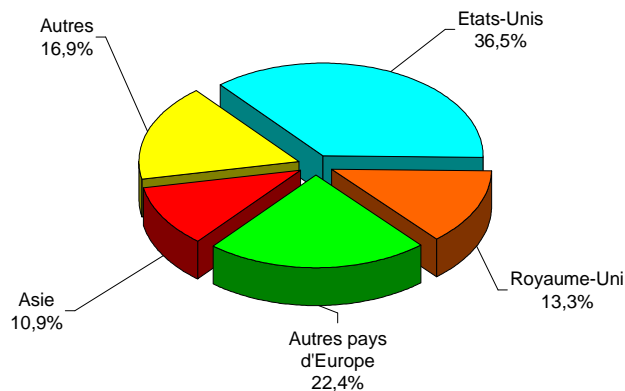
Marc Ladreit de Lacharrière

1-2. – CHIFFRES CLES

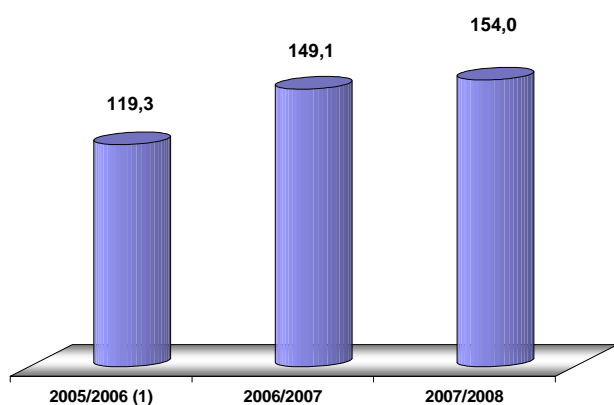
**Répartition du chiffre d'affaires (586,9 M€)
de l'exercice clos le 30 septembre 2008
par sociétés**



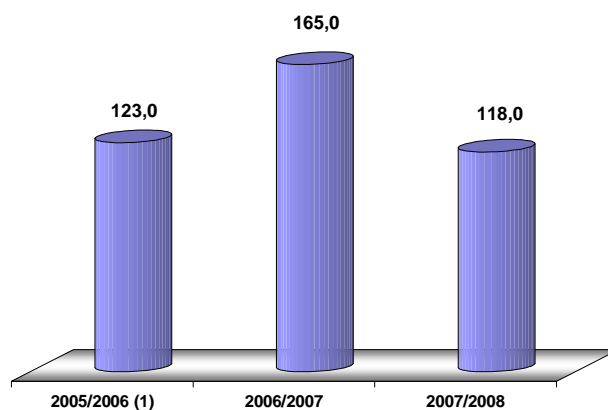
**Répartition du chiffre d'affaires (586,9 M€)
de l'exercice clos le 30 septembre 2008
par zones géographiques**



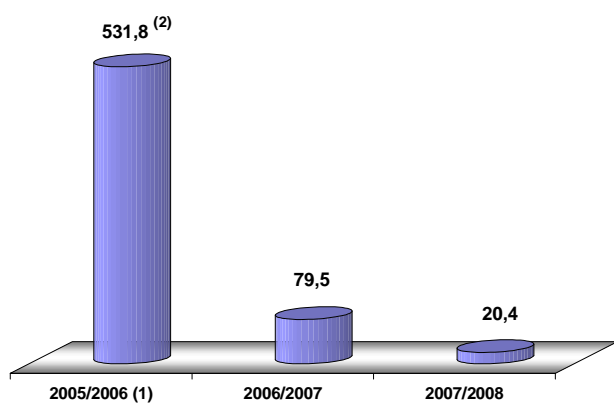
Résultat opérationnel courant (en M€)



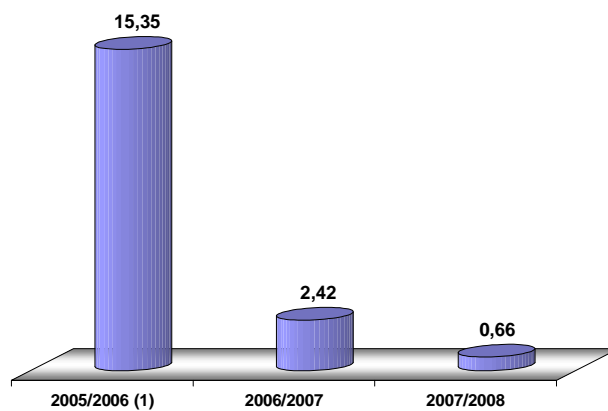
Résultat opérationnel (en M€)



Résultat net-part du Groupe (en M€)



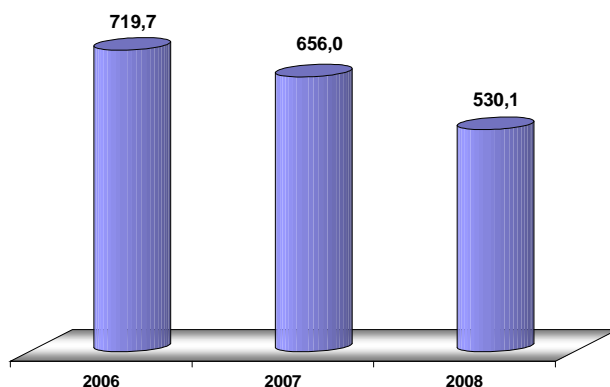
Résultat net-part du Groupe par action (en €)



(1) Pro forma 12 mois (exercice 2006 d'une durée exceptionnelle de 9 mois)

(2) Dont plus-values nettes de cession de 100 % de Facom et de 20% de Fitch Group (465,1 M€)

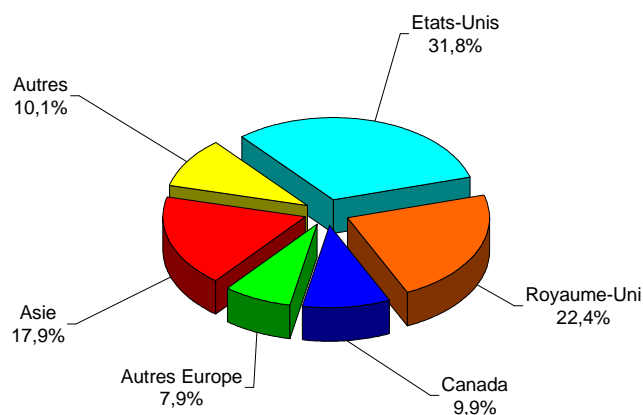
Evolution des capitaux propres consolidés part du Groupe (en M€)



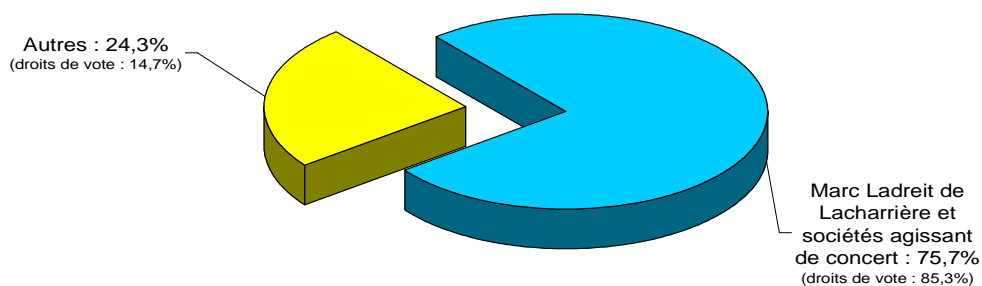
Evolution des effectifs mondiaux moyens (à périmètre actuel)

	2006	2006/2007	2007/2008
Fitch Ratings	1 960	2 361	2 343
Algorithmics	701	742	734
Fimalac siège	28	28	31
Total	2 689	3 131	3 108

Répartition des effectifs moyens en 2007/2008

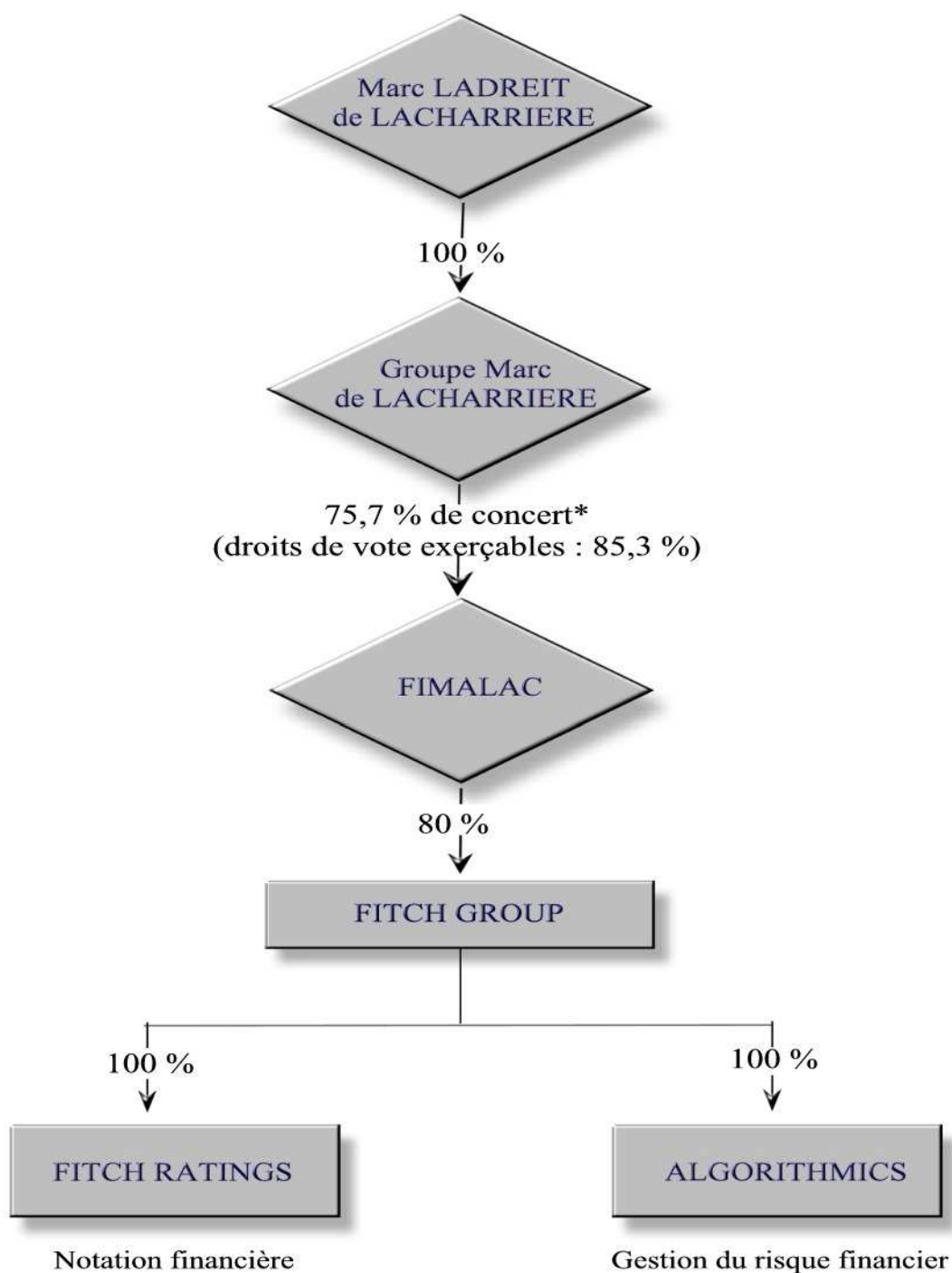


Répartition du capital au 30 septembre 2008



1-3. – ORGANIGRAMME

1-3-1. – ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 30 SEPTEMBRE 2008



* Le concert intègre les actions détenues directement et indirectement par M. Marc Ladreit de Lacharrière. 2,1 % des actions sont auto-détenues par Fimalac.

1-3-2. – LISTE DES FILIALES IMPORTANTES

Dénomination	Pays d'établissement	Activité	% de capital détenu par Fimalac (*)
Fitch Group	Etats-Unis	Holding	80 %
Fitch Inc.	Etats-Unis	Notation financière	80 %
Fitch Ltd	Royaume-Uni	Notation financière	80 %
Algorithmics	Canada	Gestion du risque financier	80 %
Fimalac Développement	Luxembourg	Holding, placements de trésorerie	100 %
North Colonnade Ltd	Royaume-Uni	Immeuble de Londres	80 %

(*) Directement ou indirectement, au 30 septembre 2008.

1-4. – FIMALAC, SOCIETE MERE

La société mère Fimalac n'a pas d'activité économique propre. Elle contrôle largement le capital de ses filiales et, à ce titre, intervient activement dans la définition de leurs grands axes stratégiques.

En outre, comme indiqué ci-après, Fimalac dispose d'un volant de trésorerie et est chargée par ailleurs de gérer les opérations de trésorerie d'une grande partie des sociétés du Groupe.

1-5. – FITCH GROUP

1-5-1. – HISTORIQUE

1) 1992 – 1997 : Des premiers investissements dans la notation à la création d'un socle européen

Anticipant les conséquences de la déréglementation et de la désintermédiation des marchés financiers, les premiers investissements dans le secteur de la notation, activité encore méconnue en Europe, eurent lieu dès 1992.

Conscient dès le départ qu'une base française se révélerait vite insuffisante pour développer une agence de notation, l'opportunité s'est présentée, à la fin de l'année 1992, d'acquérir une participation minoritaire puis la totalité du capital d'une agence anglaise, Ibca, de taille modeste, employant 38 personnes à Londres, mais bénéficiant d'une excellente réputation notamment dans la notation des banques européennes.

Les années 1993 à 1997 furent consacrées à l'élargissement des métiers et des activités d'Ibca, essentiellement en Europe. Les champs de compétences furent ainsi étendus à l'ensemble du secteur financier, aux entreprises, aux collectivités locales et territoriales, aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, aux fonds communs de créances. Basée initialement à Londres, Ibca étendit aussi son maillage international en créant des implantations principalement en Europe continentale mais aussi en Amérique du Sud. Ainsi, fin 1997, Ibca réalisait plus de 30 M\$ de chiffre d'affaires et employait environ 180 personnes.

La réussite de ce développement illustre la stratégie et le savoir-faire de Fimalac : découvrir des métiers qui recèlent des capacités fortes à l'international et dont le potentiel peut servir de socle à l'émergence d'un leader européen. Comme pour les autres sociétés de Fimalac, élargies à l'Europe à partir d'un socle national, il apparaissait indispensable de développer Ibca au niveau mondial, en s'implantant impérativement aux Etats-Unis, pays incontournable dans le secteur de la notation financière. D'autant plus qu'Ibca, qui ne possédait pas la reconnaissance NRSRO de la SEC, ne pouvait accéder à la notation des marchés américains.

2) 1997 – 2000 : L'émergence d'une agence internationale

Fin 1997, M. Ladreit de Lacharrière eut l'opportunité d'acquérir l'agence de notation américaine Fitch reconnue pour son expertise et son activité notamment dans le secteur de la titrisation et dont le propriétaire souhaitait au début des négociations acquérir Ibca.

Cette opération donnait la possibilité de créer un acteur de dimension mondiale, à partir d'une complémentarité parfaite sur le plan géographique et du point de vue des produits entre Ibca et Fitch, et en bénéficiant en outre de l'agrément de la SEC déjà détenu par Fitch.

Grâce à cette implantation aux Etats-Unis et à l'élargissement des activités, Fimalac accédait plus rapidement que prévu à son objectif de devenir une agence internationale. La fusion des deux entreprises, sous le nom de « Fitch Ibca », avec deux sièges, l'un à New-York et l'autre à Londres, eut lieu dès 1998. Le chiffre d'affaires s'élevait alors à 156 M\$ en 1998 puis fut porté à 172 M\$ en 1999 avec un effectif d'environ 750 personnes.

3) 2000 : La naissance de la troisième agence mondiale de notation

Après la fusion des deux entités, la problématique de développement devenait de hisser Fitch-Ibca au niveau des deux leaders mondiaux américains Moody's et Standard & Poors.

Pour y parvenir, l'acquisition en avril 2000 par voie d'OPA sur le marché de New-York de Duff & Phelps, quatrième agence de notation, a constitué une étape décisive vers cet objectif.

Afin de parachever ce mouvement de consolidation, M. Ladreit de Lacharrière sut alors convaincre Thomson Financial Services d'apporter leur propre agence, Bankwatch, cinquième agence mondiale, spécialisée dans la notation des banques et relativement importante en Asie.

A l'issue de ces opérations, la fusion des quatre entités en une agence unique, dénommée « Fitch Ratings », permettait à Fimalac de devenir, conformément à ses objectifs, la troisième agence mondiale de notation avec un chiffre d'affaires de plus de 300 M\$ en 2001 et un effectif de près de 1 250 personnes travaillant de par le monde.

4) 2005 : La création de Fitch Group avec l'élargissement des activités de Fimalac dans la gestion du risque financier

En 2005, une nouvelle étape a été franchie dans l'élargissement des activités de Fimalac dans le secteur financier. En parallèle des activités de notation exercées par Fitch Ratings, le Groupe a acquis en janvier 2005 la société Algorithmics, leader dans le secteur des logiciels de gestion du risque financier.

Basée à Toronto au Canada, Algorithmics est une société de tout premier plan dans son secteur, disposant d'une quinzaine de bureaux à l'international et réalisant environ 60 % de son chiffre d'affaires en Europe. Les équipes d'Algorithmics et de Fitch Risk Management, activité qui avait été développée par Fitch depuis environ deux ans, ont été regroupées pour former un groupe spécialisé dans la gestion du risque comptant alors un effectif de plus de 660 personnes et qui a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 99 M\$.

5) 2008 : Création de Fitch Solutions

En janvier 2008, Fitch a annoncé la création de Fitch Solutions, une nouvelle division commercialisant une large gamme de données, outils analytiques et services auxiliaires, qui fait également office de canal de distribution pour le contenu de Fitch Ratings.

RESUME

- Création d'un département de notation financière : début 1992
- Fimalac acquiert Ibca (Angleterre) : fin 1992
- Acquisition de Fitch (USA) par Fimalac : en 1997
⇒ fusion avec Fitch : création de « Fitch Ibca »
- Acquisition de Duff & Phelps (USA) en 2000
⇒ fusion avec « Fitch Ibca » et création de « Fitch Ibca Duff & Phelps »
- Acquisition de Bankwatch (Canada) : fin 2000
⇒ « Fitch Ibca Duff & Phelps » prend le nom simplifié de « Fitch Ratings »

- Acquisition d'Algorithmics dans le domaine de la gestion du risque financier : janvier 2005
- Création de Fitch Solutions en 2008

Fitch Group, sous-filiale de Fimalac, est la société de tête de l'ensemble formé par Fitch Ratings dans la notation et par Algorithmics dans la gestion du risque financier. Pour l'exercice 2007/2008, Fitch Group a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 881,6 M\$ et gère un effectif global de 3 000 personnes environ.

1-5-2. – ACTIVITES

Chiffres clés (Fitch Group)

(En millions d'euros)	2006/2007	2007/2008
Chiffre d'affaires consolidé	744,8	586,9
<i>% chiffre d'affaires étranger</i>	97,4 %	97,2 %
Résultat opérationnel courant	159,1	163,6
<i>% résultat opérationnel courant / CA</i>	21,3 %	27,9 %
Effectif moyen	3 103	3 077
<i>% effectif étranger</i>	98,3 %	98,2 %

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographique, en pourcentages

	2006/2007	2007/2008
Etats-Unis	46,2 %	36,5 %
Royaume-Uni	15,0 %	13,3 %
Autres pays de l'Union européenne	17,0 %	14,7 %
Autres pays	21,8 %	35,5 %

Fitch Group, créée fin 2004, est une société holding regroupant les sociétés de services financiers Fitch Ratings et Algorithmics. Les sociétés du groupe proposent des produits de notation et de gestion des risques permettant d'avoir une meilleure compréhension et une meilleure perspective, pour une prise de décision plus efficace, tant au niveau des marchés financiers mondiaux que des entreprises.

Fitch Ratings est une agence de notation internationale de premier plan offrant aux places financières internationales des opinions de crédit indépendantes, rapides et prospectives, des recherches et des données. S'appuyant sur une politique de croissance interne et d'acquisitions stratégiques, Fitch Ratings a affiché, au cours des dix dernières années, une croissance rapide qui s'est traduite par un renforcement de sa part de marché, d'une part, et par sa reconnaissance par les institutions financières internationales et des marchés obligataires, d'autre part.

Algorithmics est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de solutions et services destinés à la gestion du risque financier. L'entreprise propose une offre de logiciels, d'analyses, de contenus et de conseil qui aident ses clients à prendre des décisions stratégiques en matière de gestion du risque, de maximisation de la valeur pour l'actionnaire et de respect des exigences réglementaires. Algorithmics offre des solutions adaptées aux risques de marché, aux risques

de crédit et aux risques opérationnels, ainsi que de gestion des risques collatéraux et des fonds propres. Fondée en 1989, Algorithmics a été acquise par Fitch Group en janvier 2005.

Fitch Group a enregistré sur l'exercice 2007/2008 un chiffre d'affaires de 881,6 M\$ par rapport à 988,5 M\$ pour l'exercice 2006/2007, soit une baisse de 10,8 % à données publiées en dollars.

Son résultat opérationnel courant consolidé est ressorti à 245,7 M\$, contre 211,2 M\$ pour l'exercice précédent, soit une progression de 16,3 % à données publiées en dollars.

1-5-3. – FITCH RATINGS

Fitch Ratings est une agence de notation internationale offrant aux places financières du monde entier des opinions de crédit indépendantes, rapides et prospectives. Fitch Ratings dispose d'une cinquantaine de bureaux et de joint-ventures dans le monde et assure la couverture d'entités dans plus de 100 pays. L'agence évalue toutes les catégories d'émetteurs internationaux, qu'il s'agisse d'entreprises, d'États, de banques, de compagnies d'assurance, d'organismes financiers publics ou de produits financiers structurés adossés à des créances ou à d'autres actifs financiers.

Grâce à son offre de notations et de recherche, Fitch communique aux acteurs du marché de la dette une opinion sur la capacité relative d'une entité ou d'une transaction à honorer ses engagements financiers tels que le paiement d'intérêts, le remboursement du capital, les règlements de sinistres ou les obligations de contrepartie. Ses notations sont utilisées par les investisseurs du monde entier comme des indicateurs de la probabilité de recouvrer leurs fonds conformément aux conditions auxquelles ceux-ci ont été placés.

La rigueur de ses analyses, l'étendue et la profondeur de sa couverture de marché, ont permis à Fitch d'obtenir la reconnaissance croissante du secteur institutionnel. Ses notations sont désormais intégrées dans les méthodologies de notation d'indices obligataires majeurs sur toutes les principales places financières, et notamment dans les familles d'indices de Barclays Capital, Merrill Lynch, iBoox, etc., ainsi que dans les directives de placement de la plupart des grands investisseurs. Elles sont également utilisées par les autorités réglementaires comme par d'autres acteurs du marché dans le monde.

Outre ses notations, Fitch est également présente dans la recherche obligataire, l'analyse, les données, les modèles d'évaluation et les services de valorisation sous la marque Fitch Solutions.

1-5-3-1. – Faits marquants

Depuis mi-2007, les marchés du crédit subissent des turbulences qui se traduisent par une incertitude et une volatilité élevées. Des taux d'intérêt historiquement bas, une demande accrue pour des actifs toujours plus complexes et risqués, un certain laxisme dans les règles d'octroi des prêts ont alimenté la crise que nous connaissons actuellement. Le ralentissement du marché immobilier américain s'est répercuté sur le prix des logements, provoquant une augmentation des taux de défaillance des crédits immobiliers. Ces événements ont d'abord affecté la performance des RMBS et des CDO adossés à des « subprimes », provoquant l'effondrement de ces créances risquées dont l'effet de contagion a ensuite gagné d'autres catégories d'actifs.

L'année 2008 a été marquée par une forte contraction du marché des instruments de titrisation, en particulier ceux adossés à des prêts hypothécaires, et les nouvelles émissions se sont sensiblement raréfiées. La demande d'actifs complexes a reculé, tandis que l'accroissement de la volatilité et l'élargissement des « spreads » ont touché toutes les catégories d'actifs.

Les liquidations de positions financières à effet de levier se multiplient, accentuant la pression sur les marchés et les prix. Ce processus de désendettement réduit la liquidité et contribue à la volatilité des prix, tant pour les titres de créance que pour les établissements qui les détiennent ou les réhausseurs de crédit qui les garantissent. L'exposition des acteurs aux produits dérivés adossés à ces actifs décotés amplifie la tourmente sur les marchés financiers.

Au niveau des établissements financiers, l'impact de ces événements revêt plusieurs formes, depuis les dépréciations à grande échelle d'actifs hypothécaires jusqu'à un mouvement de concentration du secteur. En septembre 2008, les gouvernements de plusieurs pays ont tenté d'apporter une réponse coordonnée afin de restaurer la situation sur les marchés de la dette.

Dans ce contexte sans précédent, Fitch a continué à privilégier la qualité, la pertinence et la transparence de ses notations et de sa recherche. La société a revu en détail ses notations, mené des analyses de stress déterministes, mis à jour ses méthodologies et modèles et publié des études opportunes et pertinentes. Elle a déployé plusieurs outils analytiques permettant une meilleure appréhension de bon nombre des éléments de risque pris en compte par les marchés. Il s'agit de nouvelles désignations (« perspectives », « en cours d'analyse ») pour certains secteurs des financements structurés, de scénarios complémentaires, et de modèles personnalisables.

Certains changements ont également été opérés au sein de la société afin d'adapter les ressources à la conjoncture actuelle et aux initiatives qui en découlent. Ainsi, Fitch a mis en place une rotation des senior managers sur les lignes de métier et nommé des Chief Credit Officers et des Portfolio Risk Officers respectivement auprès des pôles Établissements Financiers/Entreprises et Financements Structurés. Fitch a également pris des mesures visant à opérer une séparation plus franche entre l'analyse et le commercial.

Fitch a toujours entretenu un dialogue actif et constructif avec les responsables politiques, les régulateurs et les acteurs du marché. La société continue à étudier et à réagir aux projets de modification des principes et cadres réglementaires visant à renforcer la confiance dans les agences de notation de crédit et les marchés de la dette.

Pour relever les défis qui s'annoncent, Fitch a également poursuivi son action en faveur du développement des marchés financiers locaux dans le monde. En 2008, elle a augmenté sa participation dans Korea Ratings et conforté une participation minoritaire dans China Liahne Credit Rating.

Fitch Solutions. – Fitch Solutions est spécialisée dans les produits et services obligataires à destination des marchés financiers. Son offre de produits regroupe la recherche Fitch Ratings, l'analyse risque et performance, des outils de surveillance, des solutions de flux pour financements structurés, des services de valorisation et d'estimation. Son offre de services s'appuie sur Fitch Training, société spécialisée dans la formation pour professionnels de la finance, et Advisory Services, qui propose des services de conseils personnalisés afin d'aider les clients à mieux appréhender leur risque.

Nouveaux produits et/ou nouvelles versions distribués par Fitch Solutions :

- Fitch Risk and Performance Platform. – Fitch Solutions a lancé une nouvelle plate-forme d'analyse des risques crédit liés au marché, de valorisation des swaps de défaut de crédit et d'informations fondamentales sur les notations. Nommée « Fitch Risk and Performance Platform », il s'agit d'une extension de l'application « Market Implied Ratings » de Fitch ; elle intègre de nouveaux outils permettant de visualiser rapidement la performance d'un émetteur au sein du portefeuille crédit de l'utilisateur. La nouvelle plate-forme fournit aux investisseurs une vision intégrée des modèles de valorisation des instruments de la dette et des modèles de risque crédit individualisés les plus performants.
- SMART for Covered Bonds. – Ce nouveau service de veille et de recherche offre aux investisseurs des données périodiques sur l'univers des obligations sécurisées. Fitch est la première agence de notation à publier des données historiques sur la composition des actifs sous-jacents.
- Fitch ABCDS Pricing. – Afin de répondre à la demande croissante pour des sources indépendantes de données de valorisation couvrant l'ensemble du spectre de produits ABS, Fitch Solutions a lancé Fitch ABCDS Pricing afin de compléter ses services CDS et Loan CDS. L'offre conjugue consensus du marché à l'égard des swaps de défaut de crédit adossés à des actifs (ABCDS) et service de benchmarking afin d'estimer le prix dérivé pour les actifs non liquides. Ce produit permet aux professionnels de la finance de mesurer et suivre la qualité de crédit d'un émetteur afin de prendre des décisions de placement en toute connaissance de cause.
- Portsmouth Financial Systems (PFS). – Fitch Solutions a pris une participation dans PFS, fournisseur nouvelle génération d'analyse de financements structurés. PFS a développé une application de pointe pour la modélisation et l'analyse des opérations de financements structurés, assortie de produits d'estimation des sûretés réelles et de modélisation du cash flow.

1-5-3-2. – Résultats financiers

Le chiffre d'affaires de Fitch Ratings provient de la notation des nouvelles émissions et du suivi des émissions précédemment notées. Fitch Ratings, hors Korea Ratings, a enregistré un chiffre d'affaires de 672,8 M\$ au cours de l'exercice 2007/2008 par rapport à 827,4 M\$ en 2006/2007. Avec Korea Ratings, le chiffre d'affaires de Fitch Ratings s'est élevé à 727 M\$ par rapport à 853 M\$, ce qui représente une baisse de 14,8 % à données publiées exprimées en dollars.

Convertie en euros, la contribution de Fitch Ratings au chiffre d'affaires consolidé de Fimalac est ressortie à 484 M€, contre 642,6 M€ pour l'exercice 2006/2007, soit un recul de 24,7 % en données publiées et de 20,3 % en données comparables.

Le résultat opérationnel courant de Fitch Ratings (y compris Korea Ratings) a atteint 267,6 M\$ contre 256,2 M\$, en hausse de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent en données publiées en dollars. Converti en euros, ce résultat opérationnel courant a baissé de 7,7 % en données publiées et de 3,1 % en données comparables. A 36,5 %, le taux de marge opérationnelle courante à données comparables s'inscrit en hausse par rapport aux 30 % de l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires par zones géographiques

Amérique du Nord. – Le chiffre d'affaires s'est établi à 295,5 M\$ pour l'exercice 2007/2008, soit une baisse de 31,7 % à données publiées. Le recul des activités de Fitch Ratings aux États-Unis est largement imputable à la réduction des émissions de financements structurés dans toutes les catégories d'actifs. Déclenché par le niveau de défaut élevé dans les emprunts hypothécaires, et par la chute des prix de l'immobilier aux États-Unis, il s'est ensuite répercuté sur toutes les catégories d'actifs de financements structurés.

Ce ralentissement est compensé par la progression du chiffre d'affaires du pôle Entreprises et Établissements Financiers enregistrée en 2008. La demande pour les titres de la catégorie investissement est restée relativement soutenue, les investisseurs recherchant qualité et sécurité. En outre, à l'heure où les dépréciations d'actifs et les actifs peu performants affaiblissent le bilan des banques, les établissements financiers se tournent vers les marchés du crédit pour lever des fonds, ce qui a été favorable pour Fitch Ratings dans ce secteur.

Europe, Moyen-Orient et Afrique. – Le chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008 est ressorti à 297,0 M\$, en recul de 5,5 % à données publiées. Cette baisse s'explique essentiellement par la faiblesse du secteur des financements structurés. La réduction du nombre d'émissions dans cette zone résulte de la chute de l'immobilier, du durcissement des conditions de prêts et de la contraction de la liquidité.

Parallèlement, les banques cherchant à reconstituer leur capital, le chiffre d'affaires du pôle Établissements Financiers a progressé en 2008. En outre, la multiplication des émissions sur les marchés émergents, conjuguée à l'augmentation du nombre d'émissions d'obligations sécurisées ont contribué à orienter le chiffre d'affaires à la hausse.

Asie-Pacifique. – Le chiffre d'affaires de la région Asie/Pacifique s'est élevé à 37,9 M\$ (hors Korea Ratings) pour l'exercice, soit une baisse de 8,2 % à données publiées, due à la morosité de l'activité financements structurés. Toutefois, le chiffre d'affaires des émissions des établissements financiers et des entreprises a poursuivi sa progression.

Amérique Latine. – Le chiffre d'affaires a atteint 42,4 M\$, soit une hausse de 8,2 % à données publiées. Un solide portefeuille de nouvelles émissions, émanant notamment du Brésil, a contribué à la progression du chiffre d'affaires de l'activité émissions d'entreprises et d'établissements financiers.

Fitch Solutions

Le chiffre d'affaires de Fitch Solutions, ressort à 104,1 M\$ pour l'exercice 2007/2008, soit une augmentation de 16,3% à données publiées, due à une demande toujours soutenue pour les données, la recherche, les outils et les analyses de Fitch. La principale source de revenus de Fitch Solutions est l'activité d'abonnement et de recherches qui connaît de forts taux de renouvellement. Fitch Solutions a également bénéficié sur l'exercice d'un regain d'intérêt du marché pour la gestion du risque et la transparence.

Charges

Dans une conjoncture difficile, Fitch a concentré ses efforts sur une optimisation des charges de la société. Pour réaliser des économies, Fitch a mis en place des mesures visant à réduire la part variable des coûts salariaux, correspondant aux primes et systèmes d'intéressement du personnel et à diminuer par ailleurs les effectifs. Conjuguées à une gestion rigoureuse des

autres charges d'exploitation et à une attention soutenue portée à la productivité, ces mesures confèrent à Fitch une base solide pour continuer à progresser.

1-5-3-3. – Marchés et concurrence

(Source interne)

Fitch Ratings est en concurrence à l'échelle locale et internationale avec d'autres agences de notation mais aussi avec des banques d'investissement, des sociétés de courtage, des gestionnaires d'actifs et des sociétés d'études indépendantes publiant des opinions de crédit et des analyses. Les principaux concurrents de Fitch Ratings sur le marché mondial des notations de crédit sont Moody's Investor Service (Moody's) et Standard & Poor's Credit Market Services (S&P), filiale de The McGraw-Hill Companies, Inc. La SEC a attribué à Fitch Ratings, ainsi qu'à neuf autres agences de notation (dont Moody's et S&P), le statut de NRSRO (Nationally Recognized Statistical Rating Organization).

Sur la base d'un volume mondial d'émissions obligataires de l'ordre de 4,3 trillions de dollars pour l'exercice 2007/2008, la part de marché de Fitch Ratings, mesurée en volume et en dollars, est estimée à 75 %. Le tableau ci-dessous montre la part de marché mondiale de Fitch Ratings dans les différents secteurs d'activité.

Entreprises non financières	80 %
Etablissements financiers	90 %
Financements structurés	59 %
Collectivités locales aux Etats-Unis	61 %
Etats souverains	92 %
Total	75 %

Couverture de Fitch Ratings :

- 5 990 notations d'établissements financiers, dont 3 212 banques et 2 294 compagnies d'assurance ;
- 1 724 notations d'entreprises ;
- 49 297 émissions municipales aux Etats-Unis ;
- 289 notations d'émissions d'État et d'autorités territoriales ;
- 7 262 émissions de financement structuré aux États-Unis ;
- 1 575 émissions de financement structuré en Europe ;
- 914 émissions de financement structuré en Asie-Pacifique.

1-5-3-4. – Perspectives

La situation difficile observée sur les marchés de la dette limite la visibilité sur l'activité des marchés et sur la performance financière de Fitch Ratings pour l'exercice 2008/2009. Fitch Ratings s'attache à en équilibrer les conséquences à court terme sur son activité et les défis et opportunités à plus long terme. Si les émissions devaient rester à un niveau faible au cours de l'exercice 2008/2009, Fitch Ratings se verra confronté à un environnement opérationnel difficile. En revanche, si une reprise s'amorçait sur les marchés du crédit, Fitch Ratings sera aux premiers rangs pour répondre aux besoins croissants des émetteurs et des investisseurs en termes de notations.

La crise des marchés a suscité un regain d'intérêt pour les services de données, de valorisation, d'estimation et d'analyse. Dans ce contexte, les conditions d'une croissance sont réunies en particulier pour Fitch Solutions pour l'exercice 2008/2009. Son offre actuelle, tout

comme les produits en développement, lui permettent de proposer aux émetteurs et aux investisseurs des informations et outils décisionnels à valeur ajoutée.

Au cours du prochain exercice, Fitch Ratings poursuivra sa politique de rigueur dans la gestion de ses frais et charges, mais investira dans les secteurs dont la croissance se confirme.

1-5-4. – ALGORITHMICS

Avec plus de 400 clients dans le monde, Algorithmics est le principal fournisseur mondial de solutions et de services destinés à la gestion du risque. En apportant une vision globale de la gestion du risque sur l'ensemble de l'organisation, Algorithmics aide ses clients à prendre des décisions en toute connaissance de cause et à augmenter la création de valeur pour l'actionnaire. Ses solutions permettent aux établissements financiers d'améliorer la qualité de leur information sur le risque, de répondre aux exigences réglementaires et d'allouer leur capital de manière plus efficace.

Les logiciels, services de mise en place des logiciels, services de conseil et les données constituant les solutions d'Algorithmics sont conçus pour répondre aux besoins des banques, gestionnaires d'actifs, fonds alternatifs et compagnies d'assurance en termes de processus et d'informations sur le risque. Son offre regroupe des solutions d'analyse avancée qui servent à l'évaluation et à la gestion du risque de marché et de crédit, du capital, du risque opérationnel et des sûretés réelles.

1-5-4-1. – Faits marquants

Au cours de l'exercice 2007/2008, Algorithmics a continué à tirer parti des bénéfices stratégiques de son acquisition par Fitch Group, en 2005, ainsi que des investissements ultérieurs en termes de développement de produits, de capacités de services et d'expansion géographique. Ces investissements se sont traduits par une augmentation du nombre de clients, par l'entrée sur de nouveaux segments de marchés, et l'affirmation d'un positionnement solide sur les marchés stratégiques.

Les récentes perturbations sur les marchés financiers mondiaux ont incité les établissements financiers à privilégier une approche plus proactive et plus globale de la gestion du risque. La SIFMA (Securities Industry and Finance Markets Association) a récemment constaté que la crise financière « dope les investissements dans les technologies de gestion du risque ». À l'heure où les régulateurs et les établissements financiers tentent de résoudre la crise, une information précise et à jour sur le risque au niveau de l'entreprise, mais également des unités opérationnelles, des catégories d'actifs et de risque, revêt une importance capitale.

Si la régulation et l'attention accrue à une gestion proactive et globale du risque ouvre de nouvelles opportunités, d'autres facteurs contribuent à la croissance observée sur le marché. Les établissements financiers des pays émergents tels que le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et la région du Golfe persique deviennent plus compétitifs et tiennent davantage compte des cadres réglementaires tels que Bâle II. La volatilité toujours croissante des marchés financiers et la complexité des risques interconnectés contribuent également au développement de ce segment. Parallèlement, un nombre croissant d'acteurs du marché, tels que les gérants et les fonds alternatifs, reconnaissent qu'une gestion du risque adaptée peut non seulement réduire leur risque mais aussi améliorer leur capacité de croissance.

Algorithmics compte désormais environ 400 clients, situés dans 41 pays. La société a gagné 47 nouveaux clients au cours de l'exercice 2007/2008, contre 22 pour l'exercice précédent. Bon nombre de solutions ont vu augmenter à la fois le nombre de nouveaux clients, mais également le nombre de licences utilisateurs chez les clients actuels. Algorithmics a su élargir sa clientèle traditionnelle, celle des grandes banques, en ciblant et développant les gestionnaires d'actifs, les fonds alternatifs et les compagnies d'assurance.

Au cours de l'exercice 2007/2008, Algorithmics a été plusieurs fois distinguée par la profession. Les Risk Awards 2007, organisés par Risk Magazine, ont titré « Algorithmics détient une position dominante » et attribué à la société la première place dans plusieurs catégories de produits. On a également pu lire dans un récent rapport de Tower Group : « Dans l'univers de la gestion des sûretés réelles, Algorithmics met son offre complète d'outils au service du plus grand nombre de clients dans différents secteurs et sur une large couverture géographique ». Celent a classé Algorithmics parmi les leaders en saluant la diversité de ses services, leur caractère innovant et leur avancée technologique. Dans le palmarès Chartis RiskTech 100, Algorithmics a été classé en première position dans les catégories Innovation et Fonctionnalités. Algo Risk Service a été cité par le magazine Buy Side Technology comme le « meilleur produit d'analyse risque/portefeuille buy-side ». Lors des sixièmes Technology Awards du magazine The Banker, la société a également reçu le prix de la gestion du risque dans la catégorie « Wholesale & Capital Markets ».

1-5-4-2. – **Activité et résultats**

Algorithmics a lancé et mis au point plusieurs initiatives destinées à renforcer et à élargir son offre :

- **Solutions standard de mise en œuvre.** – Pour toute une gamme de solutions, Algorithmics peut désormais offrir à ses clients un système de mise en œuvre plus rapide, nécessitant une personnalisation minimale, ce qui convient à de nombreuses entreprises dont les exigences sont les mêmes que pour l'ensemble du secteur et qui n'ont pas besoin d'un degré d'individualisation élevé.
- **Gestion des sûretés réelles.** – Le volume des biens reçus en garantie ne cesse d'augmenter et les entreprises cherchent à centraliser la gestion des conventions de nantissement de différents services sur une seule et même plate-forme. La restructuration de la solution de gestion des sûretés réelles d'Algorithmics répond à cette demande et séduit tant les acteurs internationaux administrant de gros volumes, que les établissements plus modestes.
- **Gestion du risque opérationnel.** – Le logiciel Algo OpVantage a également été réorganisé et il est à présent disponible soit dans une version personnalisable, soit sous sa forme standard. Cette dernière a été mise en œuvre avec succès auprès de plusieurs établissements financiers régionaux.
- **Gestion d'actifs et fonds alternatifs.** – Sur ce segment, Algorithmics se positionne avec succès auprès des grands établissements financiers et gagne des parts de marché auprès de nombreuses entreprises moins importantes confrontées à des exigences complexes, mais dont les équipements informatiques ou les infrastructures d'exploitation ne peuvent supporter une mise en œuvre interne. Le service d'infogérance Algo Risk Service, lancé il y a un deux ans, a permis à la société d'étendre sa présence sur ce marché.
- **Assurances.** – Confronté à la nécessité de renforcer ses pratiques de gestion du risque suite aux perturbations des marchés financiers de 2002 et 2003, et de se mettre en conformité avec les exigences futures de Solvabilité II, le secteur de l'assurance représente un potentiel de croissance essentiel pour la société. La solution d'Algorithmics offre la possibilité de rassembler les actifs et les passifs dans un même cadre, ce qui la distingue des autres solutions sur le marché.

- **Services de données et de contenu.** – Les services de données et de contenu d'Algorithmics ont remporté un vif succès, avec une augmentation du nombre d'abonnés cette année. À titre d'exemple, FIRST est une base de données sur les éléments de risque exogènes qui permet aux sociétés de services financiers de procéder à une gestion proactive du risque opérationnel.

1-5-4-3. – Marchés et concurrence

(Source interne)

Parts de marché. – Compte tenu de la diversité de l'offre et du nombre d'entreprises (indépendantes ou filiales de grands groupes) opérant sur le marché de la gestion du risque et de la conformité réglementaire, Algorithmics ne dispose d'aucune information précise sur la taille du marché ni sur la part occupée par la société sur celui-ci.

Concurrence. – Les principaux concurrents d'Algorithmics en matière de gestion des risques sont les sociétés qui décident de mettre au point, de créer, d'appliquer et de gérer en interne un logiciel de gestion du risque d'entreprise. Quant aux concurrents externes, les plus notables comprennent d'importants prestataires de solutions d'entreprises proposant une offre large en gestion du risque, ainsi que des sociétés spécialisées sur des solutions de niche.

1-5-4-4. – Résultats financiers

Algorithmics a enregistré pour l'exercice 2007/2008, un chiffre d'affaires de 157,7 M\$, soit une progression en données publiées en dollars de 13,1 % par rapport aux 139,4 M\$ de l'exercice précédent, et de près de 100 % depuis son acquisition par Fitch Group. Convertie en euros, sa contribution au chiffre d'affaires consolidé de Fimalac est ressortie à 104,9 M€, contre 105,1 M€ en 2006/2007, pratiquement stable en données publiées et en hausse de 8,4% en données comparables.

Algorithmics a enregistré en 2007/2008 un EBITDA positif (EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements et provisions opérationnels) de + 4,9 M\$ contre - 16,5 M\$ pour l'exercice précédent, grâce aux investissements sur les marchés émergents et à l'amélioration du levier opérationnel.

Son résultat opérationnel courant s'est élevé respectivement à – 21,9 M\$ pour l'exercice 2007/2008 et – 45,0 M\$ pour 2006/2007. La perte opérationnelle comprend des dotations aux amortissements pour, respectivement, 21,6 M\$ et 22,7 M\$ pour les exercices 2007/2008 et 2006/2007, qui concernent principalement l'amortissement annuel des actifs de propriété intellectuelle reconnus lors de l'acquisition par Fitch Group en 2005.

1-5-4-5. – Perspectives

En tant que numéro un du marché dans de nombreuses catégories de gestion des risques, et avec son important portefeuille de solutions couvrant davantage de segments que ses concurrents, Algorithmics est bien placé pour faire fructifier son activité et pour investir dans la création de solutions d'entreprise complexes et fiables de plus en plus recherchées par ses clients.

Si elle se prolonge, la crise financière peut se traduire par un allongement des cycles commerciaux et par un mouvement de concentration du secteur des services financiers à court terme. Ces difficultés éventuelles devraient probablement être compensées par une demande pour des solutions complexes de gestion du risque, en réaction aux événements sur les

marchés et à une surveillance accrue de la part des autorités. Durant l'exercice 2008/2009, Algorithmics continuera à donner la priorité aux investissements de croissance, parallèlement à la poursuite du développement d'une offre de services solide et durable.

1-6. – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1-6-1. – FACTEURS DE DEPENDANCE

Fimalac considère que son Groupe n'est pas dans une situation de dépendance significative à l'égard d'un titulaire de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement, industriels, commerciaux ou financiers, de procédés nouveaux de fabrication et de fournisseurs ou d'autorités publiques.

1-6-2. – INFORMATIONS SOCIALES

L'évolution des effectifs mondiaux moyens est la suivante :

	2006	2006/2007	2007/2008
Fitch Ratings	1 960	2 361	2 343
Algorithmics	701	742	734
Fimalac Siège	28	28	31
Total	2 689	3 131	3 108

La répartition des effectifs moyens par zones géographiques s'établit comme suit :

	Etats Unis	Canada	Asie	Royaume Uni	Autres Europe	Autres	Total
Fitch Ratings	887	-	520	529	135	272	2 343
Algorithmics	101	308	36	166	80	43	734
Fimalac Siège	-	-	-	-	31	-	31
Total	988	308	556	695	246	315	3 108

La durée du temps de travail varie selon les lois des pays. Les sociétés sont organisées en fonction des besoins des clients, dans le respect des législations sociales locales.

Toutes les entités du Groupe en France ont signé un accord ou appliqué l'accord de leur convention collective sur les 35 heures.

Informations sociales concernant Fitch Ratings. – Au 30 septembre 2008, Fitch Ratings comptait, hors Korea Ratings, 1 942 salariés, soit 12 % de moins qu'un an plus tôt, du fait des mesures de réduction d'effectif et du non-remplacement des salariés partants. Le taux de rotation du personnel s'est élevé à 23 %. La charge de rémunération pour l'exercice a atteint 293,0 M\$, soit une baisse de 20 % par rapport à la période précédente.

Informations sociales concernant Algorithmics. – Au 30 septembre 2008, l'effectif d'Algorithmics était de 735 salariés, dont environ 200 collaborateurs pour la recherche et le développement, domaine consacré à l'amélioration constante des solutions logicielles. Dans le cadre de la croissance continue de son chiffre d'affaires, la société récolte les fruits de sa stratégie d'investissement, avec un effectif globalement stable par rapport à 2007. Le taux de rotation du personnel en 2007/2008 s'est élevé à 16 % contre 22 % pour l'exercice précédent. Ce recul s'explique par la dégradation du marché du travail, et les efforts de fidélisation des collaborateurs stratégiques.

Le total des charges de rémunération pour l'exercice clos le 30 septembre 2008 s'est élevé à 116,0 M\$, soit une progression de 10 % par rapport à l'exercice 2006/2007. Ce taux de

progression est légèrement supérieur à la croissance des effectifs en raison de la tension du marché du travail dans plusieurs zones géographiques, ainsi que de taux de change défavorables.

1-6-3. – CONSEQUENCES DE L’ACTIVITE SUR L’ENVIRONNEMENT

L’activité actuelle du Groupe a peu d’impact sur l’environnement.

Le Groupe a provisionné dans ses comptes les risques relatifs à l’environnement principalement nés de ses activités passées ou de ses participations cédées. Au 30 septembre 2008, le montant total des provisions constituées au titre des risques environnementaux, hors facteur d’actualisation, s’élève à 23,5 M€ (Cf. no 5.14 de l’annexe aux comptes consolidés).

Risques relatifs aux sites sur lesquels des activités ont été exercées directement par la société-mère ou ses filiales actuelles

Fimalac a entrepris, avec l’aide de consultants extérieurs spécialisés, des études de risque et diagnostics en vue de réaliser les travaux de dépollution des sols et des eaux souterraines.

Les études achevées ont permis d’entreprendre, en accord avec les autorités compétentes, les travaux nécessaires, en cours de réalisation, dont le coût, qui peut être estimé assez précisément, est provisionné dans les comptes au 30 septembre 2008 à hauteur de 0,6 M€.

Les études en cours montrent que divers schémas de dépollution des sites concernés sont envisageables, qui sont ou seront examinés avec les autorités compétentes. Au 30 septembre 2008 une provision s’élevant à 10 M€ a été constituée sur la base du haut des estimations réalisées par les consultants extérieurs spécialisés.

Risques relatifs aux sites appartenant à des sociétés cédées pour lesquels des garanties en matière d’environnement ont été accordées

Au titre de garanties d’actif et de passif en vigueur, consenties aux acquéreurs de Facom Tools et de Beissbarth, Fimalac a estimé nécessaire de constituer des provisions, au vu d’études réalisées par des consultants extérieurs spécialisés et sur la base des réclamations, en cours de vérification, formulées par les acquéreurs, pour un montant total de 12,9 M€ au 30 septembre 2008.

1-6-4. – POLITIQUE D’INVESTISSEMENT

Investissements de croissance externe réalisés

Au niveau de Fitch Group

Pour la période couverte par les informations financières historiques, les investissements externes réalisés en 2006 ont été peu significatifs et se sont inscrits dans une stratégie de niches au niveau de Fitch Ratings et d’Algorithmics. A titre d’exemples, Fitch Ratings a acquis en juillet 2006 la société Reoch Credit Limited, spécialisée dans les modèles quantitatif pour les crédits dérivés, pour un montant relativement limité de 2,1 M£ et Algorithmics a acquis, en août 2006, un droit de commercialisation de propriété industrielle auprès d’un groupement de fournisseurs pour un montant de 6,3 M\$.

Investissement plus représentatif datant d'avril 2007, Fitch Ratings a pris le contrôle de Korea Ratings en portant sa participation dans cette société de 8 % à environ 53 %, soit un investissement complémentaire de 32,9 M£ (soit environ 64 M\$), hors frais. Au cours de l'exercice 2007/2008, Fitch Ratings a augmenté sa participation dans l'agence coréenne, qui est passée à 64,93 %, pour un investissement supplémentaire de 8,6 M£ (environ 10,9 M€). Cette opération stratégique de croissance externe a permis de renforcer la présence de Fitch Ratings en Asie.

Pour renforcer encore sa présence sur un marché asiatique en pleine croissance, Fitch Ratings a pris une participation de 49 % dans China Lianhe Credit Rating, l'une des principales agences chinoises de notation sur le marché local, pour 8,4 M£ (environ 17,0 M\$).

Par ailleurs, afin d'élargir son portefeuille de solutions d'analyse avancées, Fitch Solutions a acquis une participation minoritaire importante dans Portsmouth Financial Systems (PFS). PFS fournit des modèles et analyses de pointe pour les opérations de financement structuré, grâce à une plate-forme technologique de nouvelle génération.

Au niveau de Fimalac

La société-mère n'a pas procédé à des investissements significatifs au cours de la période couverte par les informations financières historiques. Il est simplement rappelé qu'une restructuration interne de ses actifs a été opérée en décembre 2007 autour de trois sociétés holdings intermédiaires : Fimalac Services financiers, Fimalac Information et Fimalac Tech Info. La première détient aujourd'hui la participation de 80 % dans le capital de Fitch Group ; les autres holdings sont actuellement sans activité.

Politique générale de croissance externe

Le Groupe Fimalac est aujourd'hui principalement centré sur les activités de notation financière (Fitch Ratings) et de gestion du risque financier (Algorithmics).

Fitch Group considère les acquisitions stratégiques comme un élément essentiel de sa stratégie de croissance et évalue en permanence toute opportunité d'améliorer son offre de produits et services aux places financières. Le groupe s'intéresse notamment aux activités complémentaires de son portefeuille de produits actuel, comme la notation, les données, l'analyse et les solutions de gestion du risque.

L'objectif prioritaire est de développer Fitch Group dans le domaine des services financiers qui lui est propre comme décrit ci-dessus. L'information financière et les technologies de l'information financière, qui participent au même univers, pourraient, le cas échéant, constituer des axes de développement en fonction des opportunités qui se présenteraient.

Investissements corporels

D'une manière générale, Fitch Ratings et Algorithmics exerçant des activités de services, les investissements en immobilisations corporelles sont non significatifs au niveau de ces deux sociétés.

Début juillet 2007, Fimalac a annoncé sa décision de faire construire un important immeuble de bureaux à Londres dans le quartier financier de Canary Wharf.

L'immeuble construit représentera une surface utile de l'ordre de 30 000 mètres carrés.

La construction et les aménagements intérieurs devraient être achevés dans le courant du dernier trimestre 2010 pour permettre l'installation effective de Fitch Group dans ces nouveaux locaux à cette date. Une partie importante de l'immeuble est ainsi destinée à constituer le siège social de Fitch Group en Angleterre, qui y regroupera ses effectifs, et les étages disponibles seront loués à des locataires hors groupe.

L'achat du terrain, la construction et les aménagements devraient, in fine, représenter un montant total estimé à 290 M£. Afin de réaliser cette opération immobilière, une société ad-hoc, dénommée North Colonnade Ltd, a été constituée, celle-ci étant détenue indirectement à 80 % par Fimalac et à 20 % par Hearst Corporation, l'associé de Fimalac au sein de Fitch Group.

Au 30 septembre 2008, les coûts encourus et capitalisés au bilan consolidé de Fimalac au titre de cette opération s'élèvent à environ 290 M€. Les fonds propres versés à ce stade par Fimalac se sont élevés à environ 83 M€. Au 30 septembre 2008, comme mentionné au paragraphe 4-2 ci-après, une dette de 192 M€ figure au passif du bilan de la société North Colonnade Ltd.

Bien que cet immeuble soit encore au stade d'un en-cours de construction, il a été jugé prudent, pour tenir compte de la crise du marché immobilier à Londres, d'enregistrer au 30 septembre 2008 une provision réduisant cet actif au bilan consolidé de Fimalac d'un montant de 44 M€ (équivalent à 35,2 M€ pour la quote-part de 80 % détenue par le Groupe).

Frais de recherche et développement

Le montant global des frais de recherche et développement engagés par le Groupe Fimalac a atteint 20,1 M€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2006, 21,3 M€ pour l'exercice 2006/2007 et 17,9 M€ pour l'exercice 2007/2008. Ces charges correspondent essentiellement au développement des produits d'Algorithmics.

1-6-5. – PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

La propriété immobilière principale du Groupe sera, à terme, l'immeuble de Londres en cours de construction décrit ci-avant.

Le Groupe est par ailleurs propriétaire des locaux sis à Paris (75007), 97 rue de Lille, d'une surface totale de 1 500 m², où sont regroupés les services du siège et du groupement FCBS GIE. Il n'existe aucune charge significative pesant sur ce bien.

A l'exclusion de ces locaux, le Groupe n'utilise des locaux que dans le cadre de locations simples.

Il n'y a pas de lien entre les bailleurs, Fimalac et ses dirigeants.

1-6-6. – CONTRATS IMPORTANTS

Le Groupe n'a pas conclu de contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, à l'exception des contrats de crédit mentionnés ci-avant dans la section Risque de liquidité et des accords relatifs à l'investissement immobilier de Londres mentionné ci-avant.

CHAPITRE 2. – FONDATION D'ENTREPRISE CULTURE & DIVERSITE

En 2006, Fimalac a créé une fondation d'entreprise dénommée « Fondation d'entreprise Marc de Lacharrière – Culture & Diversité » afin d'amplifier son action de mécénat en faveur de l'intégration et de la diversité.

Convaincue que le succès économique d'une entreprise doit aussi lui permettre de jouer un rôle dans la cité, Fimalac s'est investie depuis de nombreuses années dans des actions de mécénat culturel et de lutte contre les inégalités sociales.

La fondation d'entreprise s'inscrit dans la continuité de ce double engagement. Elle a pour mission de mettre la culture, les arts et pratiques artistiques au service de la cohésion sociale et de l'égalité des chances pour des jeunes d'Ile de France scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

Elle met en place des programmes d'action artistiques et culturels qui favorisent la cohésion sociale par le partage de repères culturels, l'épanouissement de chacun et l'apprentissage du vivre ensemble. Pour mener à bien ces programmes, la fondation d'entreprise travaille en partenariat avec les acteurs culturels d'exception que sont le Théâtre du Rond-Point, l'association La Source, les Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis et l'Association des Amis de Magnum Photos.

Elle développe également des programmes en faveur de l'égalité des chances visant à faciliter l'accès aux études supérieures culturelles et artistiques pour des jeunes issus d'établissements relevant de l'éducation prioritaire. Trois programmes permettent à ces jeunes d'intégrer les filières d'excellence en histoire de l'art, en art plastique et en cinéma, le premier en partenariat avec l'Ecole du Louvre, le deuxième en partenariat avec les cinq Ecoles supérieures d'art d'Ile-de-France sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication et deux classes préparatoires publiques aux Ecoles supérieures d'art, et le troisième en partenariat avec La Fémis.

De plus, la fondation d'entreprise attribue des bourses sur critères sociaux et académiques pour des formations culturelles ou artistiques lorsqu'il n'existe pas de bourse publique et que les discriminations sont, de ce fait, plus importantes.

CHAPITRE 3. – FACTEURS DE RISQUES

A la connaissance de Fimalac, il n'existe pas de risques non provisionnés susceptibles d'affecter, de façon significative, sa structure financière ou son résultat, ou ceux du Groupe. Par ailleurs, les provisions enregistrées sont conformes aux règlements comptables sur les passifs.

3-1. – RISQUE DE LIQUIDITE

(Au 30 septembre 2008) (Cf. note 4.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou variable	Montant global (M€)	Echéances		
			- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emission de titres de créances négociables (*)	TV	207	207		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	TV	210	210		
a) Total titres émis ou emprunts utilisés		417	417		
b) Lignes de crédit confirmé non utilisées		415		415	

(*) Il s'agit de billets de trésorerie dont le remboursement est totalement sécurisé par des lignes de crédit confirmé non utilisées mentionnées au b) ci-dessus.

Risques induits par les clauses de remboursement anticipé du fait de l'application de « covenants »

Le Groupe bénéficie de deux crédits bancaires syndiqués :

Emprunteur	Date d'obtention	Echéance finale	Autorisation	Utilisation au 30/09/2008
Fimalac	08/02/2008	08/02/2013	200 M€	30 M€
Fitch Group, Inc.	26/07/2005	26/07/2012	500 M\$	150 M\$
Total en euros (*)			550 M€	135 M€

(*) 1 € = 1,4303 \$.

Ces crédits ne comportent pas de « rating triggers » (clause en fonction d'une notation financière). Toutefois, les emprunteurs sont tenus de respecter le ratios suivants :

Ratio	Fimalac Périmètre de consolidation : Groupe Fimalac		Fitch Périmètre de consolidation : Fitch Group
	<u>Endettement net consolidé / EBITDA consolidé</u>	<u>Endettement net financier consolidé / Capitaux propres consolidés</u>	Endettement net / EBITDA consolidé
Niveau maximal sur la durée du crédit	3,50	0,70	3,50

Les ratios qui seront communiqués aux banques à l'issue de l'exercice 2007/2008 (Cf. éléments fournis en note 4.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés) seront respectés.

3-2. – RISQUES DE MARCHE

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer au mieux son exposition au risque de taux et au risque de change. En revanche le Groupe s'abstient, en la matière, d'opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

3-2-1. – RISQUE DE TAUX

(Au 30 septembre 2008) (Cf. note 4.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Risque de taux	Montant total (en M€)	Euro (en M€)	USD (**) (en M\$)	GBP (**) (en M£)
Emission de titres de créances négociables	(*)	206,5	206,5		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(*)	249,6	102,0	154,2	31,4
Opérations intra-groupe	(*)	356,2		282,0	125,7
Total passifs financiers		812,3	308,5	436,2	157,1
Total hors opérations intra-groupe		456,1			
Valeurs mobilières de placement		80,8	80,8		
<i>Comportant un risque de taux</i>	(*)				
<i>Ne comportant par un risque de taux</i>		80,8	80,8		
Liquidités	(*)	101,0	16,0	17,2	49,9
Opérations intra-groupe	(*)	356,2	356,2		
Total actifs financiers		537,9	453,0	17,2	49,9
Total hors opérations intra-groupe		181,8			
Endettement net		- 274,3	144,5	- 419,0	- 107,2
Position nette avant dérivés (taux variable)	(*)	- 355,2	63,7	- 419,0	- 107,2
Swaps	(*)	453,3	135,0	220,0	150,0
Caps	(*)	25,3			20,0
Total opérations de couverture (taux fixe) (**)	-	478,6	135,0	220,0	150,0
Position nette après dérivés (= solde à taux variable)	(*)	123,5	198,7	- 198,7	42,8

Pour une variation uniforme de +/- 1 % des taux d'intérêts, l'impact en rythme annuel sur le résultat financier serait de -/+ 1,2 M€.

(*) Eléments constitutifs de la position de taux d'intérêt

(**) Données exprimées en devises, contre-valorisation sur la base des cours suivants :

1 € = 1,4303 USD

1 € = 0,7903 GBP

3-2-2. – RISQUE DE CHANGE

(Cf. note 4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Les risques de change du Groupe sont principalement issus de flux et d'opérations de trésorerie intra-groupe dont le risque est couvert dans une large mesure. Les instruments de couverture utilisés sont les suivants :

- Achats et ventes de devises à terme
- Achats et ventes d'options de change
- Cross currency swap

La sensibilité aux variations de change est décrite de manière détaillée dans la note 4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Position de change au 30 septembre 2008

Risque de change par devise, exprimé dans la devise

(en millions d'euros)	EUR	USD	GBP	CAD	Diverse
Fournisseurs et créiteurs divers	0,1	1,6			
Emission de titres de créances négociables					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,2	9,9	1,6		
Opérations intra groupe	0,9			6,7	3,1
Sous-total passifs financiers	1,1	9,9	1,6	6,7	3,1
Total passifs	1,2	11,5	1,6	6,7	3,1
Clients et débiteurs divers	20,3	35,2			
Valeurs mobilières de placement					
Liquidités	1,7	3,7			
Opérations intra groupe	7,4	299,7	136,3		3,6
Sous-total actifs financiers	9,1	303,4	136,3	0,0	3,6
Total actifs	29,4	338,6	136,3	0,0	3,6
Risque de change avant couverture	28,2	327,1	134,7	- 6,7	0,5
Achats à terme devises					
Ventes à terme devises	- 3,3	- 109,8	- 125,7		
Cross currency swap		- 175,0			
Net change à terme	- 3,3	- 284,8	- 125,7	0,0	0,0
Risque de change exprimé dans chacune des devises	24,9	42,3	9,0	- 6,7	0,5

Sensibilité à une variation de 1 % du cours de change :

- Impact en compte de résultat d'une variation de cours de +/- 1 % : +/- 0,62 M€
- L'impact en capitaux propres est non significatif.

Cours 1 € = 1,4303 £

Cours 1 € = 0,7903 £

3-2-3. – RISQUE SUR ACTIONS

Le Groupe a investi une partie de sa trésorerie dans des actifs sensibles à la variation des marchés d'actions essentiellement européens. Ces actifs se répartissent comme suit (Cf. note 4.1.5. de l'annexe aux comptes consolidés) :

(En millions d'euros)	Evaluation 30/09/2008
Actions cotées (*)	38,4
Fonds actions	2,9
Produits structurés actions	4,5
Total	45,8

(*) Ce poste est exclusivement composé de six lignes d'actions faisant partie de l'indice CAC 40.

Toute variation de +/- 1 % des marchés actions européens a un impact théorique de +/- 0,5 M€ sur le résultat consolidé.

Par ailleurs, Fimalac détient, dans le cadre de son programme de rachat, des actions propres.

Dans les comptes consolidés, le prix de revient de ces actions a été porté en diminution des capitaux propres, dans la rubrique « Actions propres ». La variation du cours de l'action Fimalac n'a donc pas d'incidence sur le résultat consolidé.

Dans les comptes sociaux, ces actions, inscrites à l'actif, sont ventilées comme suit :

	Nombre de titres	Prix de revient (en M€)
Titres immobilisés	245 885	11,0
Valeurs mobilières de placement	413 959	18,4
Total	659 844	29,4

Sur la base du cours de clôture du dernier jour de négociation de septembre 2008 s'établissant à 43,30 €, ces actions étaient valorisées à 28,6 M€

Les actions enregistrées en titres immobilisés étaient affectés à l'annulation. Conformément à la réglementation comptable, ces titres, dont le prix de revient est inférieur à leur valeur de marché au 30 septembre 2008, ne feront, quelle que soit leur valeur de marché, l'objet d'aucune provision pour dépréciation (Avis du Comité d'urgence du CNC n° 98-D) dans les comptes sociaux de Fimalac.

Les actions enregistrées en valeurs mobilières de placement, affectées à la couverture des plans d'options d'achat déjà consentis ou en cours d'attribution, d'une part, et résultant des opérations réalisées au titre du contrat de liquidité, d'autre part, évaluées sur la base du cours de clôture du dernier jour de négociation de septembre 2008, s'établissant à 43,30 €, sont valorisées à 17,9 M€. Compte tenu de leur valeur nette dans les comptes sociaux calculée sur la base du cours moyen de septembre 2008, s'établissant à 18,7 M€, toute baisse de 1 % du cours de l'action a un impact négatif de 0,2 M€ sur le résultat social au delà de la perte de 0,8 M€ qui devra être constatée du fait de la différence entre le cours moyen de septembre et

le cours du dernier jour de négociation de septembre. Au-delà, toute baisse de 1 % du cours de l'action a un impact de 0,2 M€ sur le résultat social.

3-3. – RISQUE CLIENT

Pour Fitch Group, qui consolide Fitch Ratings et Algorithmics, les facturations de l'exercice 2007/2008 ont représenté environ 2 % pour le premier client, 5 % pour les cinq premiers clients et 14 % pour les dix premiers.

Pour Fitch Ratings, les facturations de l'exercice 2007/2008 ont représenté environ 2 % pour le premier client, 9 % pour les cinq premiers clients et 15 % pour les dix premiers.

Pour Algorithmics, les facturations de l'exercice 2007/2008 ont représenté environ 6 % pour le premier client, 22 % pour les cinq premiers clients et 33 % pour les dix premiers.

Les délais moyens de paiement sont de 40 à 45 jours pour Fitch Ratings et de l'ordre de 85 jours pour Algorithmics.

Ni Fitch Ratings, ni Algorithmics ne procèdent à la titrisation de leurs créances.

3-4. – RISQUE LIE AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'activité courante

(En milliers d'euros)	30/09/2006	30/09/2007	30/09/2008
Avals, cautions et garanties donnés	14 916	13 318	13 302
Redevances de location	1 166	1 585	3 777
Autres engagements donnés	17 224	20 122	16 795
Nantissements d'équivalents de trésorerie	1 804	992	937
Total	35 110	36 017	34 811

Les autres engagements donnés mentionnés dans le tableau ci-dessus représentent les options d'achat d'actions Fimalac en cours de validité à la date de clôture de l'exercice.

Autres engagements

Les autres engagements hors bilan sont évalués à 107 052 milliers d'euros au 30 septembre 2007 et à 127 919 milliers d'euros au 30 septembre 2008. Ils s'agit essentiellement des engagements totaux théoriques (plafonds conventionnels), diminués des provisions comptabilisées le cas échéant, au titre des garanties d'actif et de passif décrites ci-après dans la partie « Risques juridiques », consenties aux acquéreurs des sociétés cédées.

Obligations et engagements contractuels

Obligations contractuelles (En milliers d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme (Note 5.20 de l'annexe)	53 461	5 694	47 767	
Obligations en matière de location-financement (Note 5.20 de l'annexe)	3 777	1 426	2 351	
Contrats de location simple (Note 5.20 de l'annexe)	121 076	25 797	76 746	18 533
Total	178 314	32 917	126 864	18 533

Autres engagements donnés (En milliers d'euros)	Total	Montants des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Cautions				
Garanties	127 919		114 617	13 302
Total	127 919		114 617	13 302

A la connaissance de Fimalac, il n'y a pas eu d'autre engagement hors bilan qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Fimalac et/ou du groupe.

3-5. – RISQUES JURIDIQUES

3-5-1. – RISQUES JURIDIQUES DE FITCH RATINGS

Présentation générale

Au cours des dernières années, l'environnement réglementaire des agences de notation a grandement évolué, tant aux États-Unis que dans le reste du monde. Au début de l'année 2002, la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis a lancé une étude approfondie sur les agences de notation, qui s'appuyait dans un premier temps sur des discussions informelles avec Fitch Ratings et les autres agences. Leurs pratiques et procédures ont fait l'objet d'un examen formel, comprenant entre autres deux journées d'audiences publiques, en novembre 2002, auxquelles Fitch Ratings a pris part. Suite à l'adoption de la loi Sarbanes-Oxley de 2002, la SEC a publié en janvier 2003 un rapport sur le rôle et la fonction des agences de notation (Role and Function of Credit Rating Agencies in the Operations of the Securities Market). En juin de la même année, elle publiait un « concept release » sur le degré approprié de réglementation des agences de notation et sollicitait les commentaires du public sur différentes questions relatives à ce document. En juin 2005, elle a fait suivre ce « concept release » d'une proposition de réglementation définissant le processus permettant à une agence de notation d'obtenir un agrément NRSRO. Peu après, un projet de loi a été présenté à la Chambre des Représentants des États-Unis afin de réformer le processus d'agrément et de faire de la SEC une autorité de surveillance dans ce domaine. Ce processus s'est concrétisé en septembre 2006 avec l'adoption de la loi de réforme des agences de notation de crédit de 2006 (Credit Rating Agency Reform Act), qui prévoit de nouveaux critères d'agrément et de nouveaux processus de supervision des agences aux États-Unis. En juin 2007, la SEC a publié un premier ensemble de règles au titre du « Reform Act », suivi, un an plus tard, d'un projet de règles supplémentaires et d'une proposition relative à l'utilisation

des notations dans les lois et règlements aux États-Unis. Par ailleurs, en juillet 2008, la SEC a finalisé l'examen de Fitch Ratings, Moody's et Standard & Poor's, et remis ses conclusions et recommandations à chacune des agences.

Cette tendance a également été observée à l'international. Au cours de l'été 2003, l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), s'est également penchée sur le rôle des agences de notation. Fitch Ratings a pris une part active à ces travaux, qui ont abouti à la publication par l'OICV d'une déclaration de principe relative aux activités des agences de notation (Statement of Principles Regarding the Activities of the Credit Rating Agencies) en septembre 2003, ainsi que d'un code de conduite pour ces dernières (Code of Conduct Fundamentals for Credit Rating Agencies) fin 2004.

En 2006, l'OICV a procédé à un examen des codes de conduite adoptés par les agences de notation pour déterminer si celles-ci choisissaient généralement d'expliquer les écarts par rapport aux dispositions spécifiques du code de l'OICV, plutôt que de s'y conformer. En février 2007, l'OICV a diffusé un rapport préliminaire soulignant que le code de conduite adopté par Fitch Ratings, de même que ceux des autres NRSRO internationales, suivait globalement les directives du sien. Ce rapport a été rendu caduc par la décision de l'OICV, en avril 2007, d'examiner le rôle des agences de notation dans le domaine du financement structuré, afin de déterminer si certains points concernant précisément ces transactions n'ont pas été abordés par le code de l'Organisation et, le cas échéant, d'apporter des modifications à ce dernier. En mars 2008, l'OICV a publié un document consultatif exposant les modifications proposées. Le code amendé a été publié en mai 2008. L'OICV continue d'examiner toute possibilité d'améliorer la surveillance, à l'échelle internationale, des agences de notation.

Début 2004, le Parlement européen a demandé à la Commission européenne de lui présenter une étude sur la nécessité de donner un cadre législatif aux agences de notation. À son tour, la Commission européenne a demandé au Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières (CERVM) d'enquêter sur le rôle des agences de notation et de déterminer si une réglementation était nécessaire en Europe. À l'issue de cette enquête, la Commission a officiellement annoncé en mars 2006 qu'elle ne proposerait pas de cadre législatif particulier pour les agences de notation, mais qu'elle procéderait à une surveillance de leur conformité avec les principes existants et l'auto-réglementation. La Commission a demandé au CERVM de surveiller la conformité des agences de notation de crédit avec le code de l'OICV, et de lui communiquer ses conclusions chaque année.

Le CERVM a remis à la Commission son premier compte-rendu en décembre 2006, dans lequel il souligne que le code de Fitch Ratings, de même que celui des autres grandes NRSRO internationales, faisait globalement écho au sien. Le deuxième compte-rendu a été remis à la Commission en mai 2008. Fin juillet 2008, celle-ci a publié une nouvelle proposition de directive portant sur la procédure d'agrément et la surveillance des agences de notation.

En termes de réglementation bancaire, la directive CRD permet aux institutions financières de s'appuyer sur des études de crédit pour déterminer la pondération du risque (et donc les exigences de fonds propres). Seules les études de crédit réalisées par des organisations ayant reçu l'agrément ECAI, essentiellement des agences de notation, peuvent être prises en compte dans la définition des besoins en fonds propres. En 2005 et 2006, le Comité Européen des Superviseurs Bancaires (CEBS) a encouragé la convergence du processus d'agrément des ECAI dans toute l'Union européenne. Fitch Ratings a pris une part active dans ce processus

et, début 2006, a déposé sa candidature en vue d'être reconnue comme ECAI dans les 28 États membres de l'Espace économique européen (EEE). Ces 28 pays ont participé à un processus d'études conjoint qui a abouti, en juillet 2006, à une recommandation d'agrément de Fitch Ratings, mais aussi de Moody's et de Standard and Poor's, en tant qu'ECAI. Le processus d'examen ECAI se poursuit dans d'autres pays.

Compte tenu de l'importance des agences de notation sur le marché financier, Fitch Ratings estime qu'il est essentiel que celles-ci maintiennent des standards élevés. Dans cette optique, Fitch Ratings a activement participé aux débats organisés au cours des six dernières années par le Congrès américain, par la SEC, par l'OICV, par le Comité européen des régulateurs des marchés des valeurs mobilières et par les autorités locales compétentes du monde entier sur le rôle et la fonction des agences de notation sur les marchés financiers internationaux.

Le Congrès américain et la SEC

La demande d'agrément au statut NRSRO déposée par Fitch Ratings selon le « Reform Act » et les règlements y afférents a été approuvée par la SEC et l'agence a reçu l'agrément le 24 septembre 2007. À ce jour, dix agences internationales ont reçu de la SEC leur agrément NRSRO : Fitch Ratings, Standard & Poor's, Moody's, A.M. Best, Dominion Bond Rating Service, Rating and Investment Information, Inc., Japan Credit Rating Agency Ltd., Egan-Jones Rating Company, LACE Financial Corp., et Realpoint LLC.

Bien que les nouvelles règles adoptées par la SEC en 2007 instaurent des obligations supplémentaires de dépôt et de nouvelles contraintes réglementaires pour les NRSRO aux États-Unis, Fitch Ratings ne pense pas que la promulgation du « Reform Act » ou des règlements y afférents auront des effets néfastes notables sur son activité ou sa situation financière.

En juin 2008, la SEC a proposé trois ensembles de règles supplémentaires. Le premier propose d'instaurer de nouvelles obligations de procédure pour les agences de notation, dans l'objectif d'améliorer l'intégrité des notations. Le deuxième pose la question de la nécessité d'un système de notation distinct pour les produits de financement structuré. Le dernier propose la suppression des références aux notations dans certaines des règles et règlements de la SEC. Les règles définitives seront publiées prochainement. Fitch Ratings ne peut prédire avec précision le contenu des règles définitives, mais en l'état actuel des choses, celles-ci ne devraient pas affecter notablement ses activités ni sa situation financière.

En juillet 2008, la SEC a publié une synthèse des conclusions de l'examen de Fitch Ratings, Moody's et Standard & Poor's, et remis à chacune des agences ses recommandations visant à améliorer leurs pratiques et procédures. Fitch Ratings met actuellement en œuvre les recommandations qui lui ont été faites par la SEC et estime que les changements induits permettront une plus grande intégrité de ses notations et des processus de notation.

En outre, différents protagonistes, y compris le Congrès américain, la SEC, et les procureurs généraux de certains États fédérés, poursuivent leurs études des causes et conséquences de la crise financière mondiale et s'intéressent aux évolutions récentes du marché des crédits hypothécaires à risque aux États-Unis, examinant entre autres, le rôle joué ici par les agences de notation. Fitch Ratings a apporté sa collaboration à ces examens à chaque fois qu'elle a été sollicitée. En juin 2008, Fitch Ratings, ainsi que Moody's et S&P, ont signé un accord de coopération avec le procureur général de l'État de New York dans le cadre de son examen de

certain aspects de la crise des subprimes. Fitch Ratings ne pense pas que cet accord soit susceptible d'avoir des conséquences négatives sur la société, son activité ni sur sa situation financière. Il est possible qu'en conséquence soient adoptées de nouvelles réglementations concernant les agences de notation et/ou des obligations supplémentaires applicables à l'activité de ces dernières, en particulier dans le domaine du financement structuré. Fitch Ratings ne peut prédire quelles seront les nouvelles mesures éventuelles mises en oeuvre, mais en l'état actuel des choses, celles-ci ne devraient pas affecter notablement ses activités.

L'OICV

En mai 2008, l'OICV a publié son rapport définitif sur le rôle des agences de notation sur les marchés des financements structurés, ainsi que les modifications apportées en conséquence à son code de conduite. Ces dernières visent à renforcer l'intégrité et l'indépendance des agences de notation et de leurs travaux, et à favoriser une transparence accrue. Fitch Ratings procède actuellement à l'intégration de ces changements dans son propre code de conduite.

En septembre 2008, l'OICV a identifié quatre mesures allant dans le sens d'une meilleure supervision internationale des agences de notation : 1) développement d'une approche de la réglementation harmonisée à l'échelon mondial, 2) développement par l'OICV d'un mécanisme permettant de coordonner la surveillance exercée par les régulateurs nationaux sur le respect par les agences de l'esprit du code de l'OICV, 3) examen par l'OICV du degré d'adoption par les agences de notation du code de conduite amendé de l'OICV et publication de ses conclusions en janvier 2009, et 4) étude par l'OICV de la possibilité de développer un organe de surveillance international comparable au PIOB pour les auditeurs, chargé de discuter avec les agences de notation des questions les concernant et de faire valoir les attentes des régulateurs internationaux.

La Commission européenne

En mai 2008, le CERVM a publié son deuxième rapport sur le respect par les agences de notation du code de conduite de l'OICV. Le CERVM estime que ce dernier, récemment amendé, répond à la plupart des enjeux identifiés dans son rapport. Mais il souligne également que son adoption par les agences de notation ne saurait être suffisante ; c'est pourquoi il prône la création, par la Commission européenne, d'un organisme international (ou européen) de surveillance et de normalisation, chargé de veiller au respect des normes internationales conformément au code de conduite de l'OICV, en utilisant le principe du « naming and shaming » qui consiste à désigner publiquement les coupables d'infractions. Si toutefois cette proposition se révélait irréalisable, le CERVM estime alors nécessaire l'intervention des autorités de surveillance, probablement par la voie de la régulation, afin de garantir l'intégrité et la qualité du processus de notation.

Le 31 juillet 2008, la Commission européenne a publié pour consultation un projet de directive/règlement sur l'agrément, les activités et la surveillance des agences de notation, ainsi qu'un document sur les différentes options possibles pour résoudre ce que la Commission estime être le problème de la confiance excessive des intervenants dans les notations. Avec ce projet de directive/règlement, la Commission souhaite instaurer un interlocuteur unique pour l'agrément, puis la surveillance des agences de notation. Cette proposition s'appuie sur le code de conduite de l'OICV, avec certaines différences et quelques ajouts. Ainsi, la Commission a exprimé son intention de ne donner aucun cadre législatif au contenu des notations. La Commission européenne devrait très prochainement présenter sa

proposition définitive au Parlement et au Conseil européens. Il n'est pas possible, à ce stade, de prédire le contenu de cette proposition définitive, ni si elle sera votée par le Parlement et le Conseil.

En ce qui concerne l'agrément ECAI, Fitch Ratings a désormais reçu l'approbation de tous les pays de l'Espace économique européen.

Autres juridictions

Fitch Ratings entretient des contacts réguliers avec les autorités de réglementation des autres régions, tout en coopérant avec des organes de surveillance financière dans le respect des lois et réglementations locales. Ainsi, Fitch Rating a reçu, ou prévoit de recevoir, son agrément ECAI dans toutes les principales juridictions ayant adopté les recommandations de Bâle II. Une liste actualisée des agréments peut être consultée sur le site internet de l'agence (en anglais), à la rubrique « Regulatory Affairs ».

En outre, d'autres pays envisagent la mise en œuvre d'un agrément officiel ou d'une réglementation formelle des agences de notation. Fitch Ratings coopère avec les autorités compétentes dans ces juridictions. Fitch Ratings ne peut prédire quelles seront les nouvelles mesures éventuelles mises en œuvre, mais en l'état actuel des choses, celles-ci ne devraient pas affecter notablement ses activités ni sa situation financière.

Litiges

Fitch Ratings est actuellement impliquée dans plusieurs affaires juridiques et procédures civiles jugées par des tribunaux fédéraux ou d'État aux États-Unis, découlant des niveaux actuels sans précédent de tension et de volatilité sur les marchés de la dette et les marchés action. Ces poursuites concernent généralement deux domaines : 1) les opinions de crédit émises par Fitch Ratings sur des RMBS et des CDO ; 2) des opinions de crédit publiées par Fitch Ratings sur des émissions obligataires de collectivités locales et autres entités publiques.

Fitch Ratings estime qu'il dispose d'arguments de premier ordre face à ces accusations et organise activement sa défense.

3-5-2. – RISQUES JURIDIQUES D'ALGORITHMICS

Algorithmics peut encourir des risques du fait de la nature internationale de son activité

Algorithmics compte 22 bureaux dans le monde et ses clients sont implantés dans 41 pays différents. Son activité internationale peut l'exposer à des risques dus à différents facteurs, dont certains peuvent avoir un effet défavorable significatif sur son activité et sur ses résultats financiers. Ainsi, Algorithmics peut se trouver dans l'incapacité de protéger et défendre efficacement ses droits de propriété intellectuelle et être soumise à des pénalités, à la révocation des privilèges d'exportation nécessaires dans le cadre de l'obligation réglementaire d'obtenir des licences d'importation ou d'exportation, ou à des régimes fiscaux locaux défavorables. La direction d'Algorithmics surveille attentivement ces facteurs et adopte des politiques et des procédures destinées à gérer les risques inhérents à la nature internationale de ses activités.

Si la propriété intellectuelle d'Algorithmics n'est pas convenablement protégée, Algorithmics risque de perdre son avantage concurrentiel

Algorithmics cherche à protéger ses logiciels, documentations et autres supports écrits en vertu des lois sur le secret industriel et sur les droits d'auteur, ainsi que par des engagements de confidentialité intégrés dans ses contrats. L'ensemble de ces précautions ne fournit qu'une protection limitée. Algorithmics cherche également à protéger sa technologie confidentielle à l'aide de la législation sur les brevets. Malgré les mesures prises pour protéger sa propriété intellectuelle, rien ne peut garantir de l'efficacité de ces dernières, ni qu'Algorithmics pourra obtenir tous les enregistrements de marques ou brevets pour lesquels elle aura déposé une demande, ni que des tiers ne violeront pas les engagements de confidentialité stipulés dans ses contrats, ou ne contreferont ou ne détourneront pas ses informations protégées, ses brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle, ni que l'entreprise disposera de recours appropriés en présence de telles infractions. Des tiers peuvent découvrir ou inventer de leur côté des technologies concurrentes, ou bien décrypter les secrets industriels d'Algorithmics, ou encore d'autres technologies. À la connaissance des dirigeants, il n'existerait actuellement aucune faille dans le système de protection de la propriété intellectuelle de la société susceptible d'affecter ses activités de manière significative.

Algorithmics peut faire l'objet d'actions en responsabilité du fait de ses produits ou d'actions en contrefaçon de droits de propriété intellectuelle, qui pourraient entraîner des poursuites judiciaires coûteuses ainsi que des frais significatifs, et perturber son activité

Algorithmics peut faire l'objet d'actions en dommages-intérêts pour des erreurs ou défauts de ses produits. Les contrats de licence avec ses clients contiennent des clauses destinées à limiter l'exposition au risque de telles poursuites. Ces clauses de limitation de responsabilité peuvent toutefois être sans effet en vertu des lois de certains pays.

Malgré l'utilisation de procédures et de dispositifs de sécurité, les produits et systèmes d'Algorithmics peuvent être piratés, infectés par des virus ou subir des attaques de tout autre ordre, susceptibles de rendre inexploitable ou insuffisamment protégés ses produits et systèmes, ainsi que les systèmes de ses clients, provoquant ainsi la divulgation, la perte ou la corruption d'informations confidentielles et d'autres données, avec le risque que sa responsabilité ne se trouve engagée de façon imprévue.

Algorithmics peut faire l'objet d'actions prétendant que sa technologie, ses produits ou ses services vont à l'encontre des droits de propriété intellectuelle d'un tiers. De telles poursuites peuvent l'entraîner dans des procès coûteux, et, en cas de condamnation, Algorithmics pourrait être empêchée d'utiliser certaines technologies essentielles à ses produits et systèmes, ou contrainte de payer des redevances et/ou des dommages-intérêts, ou de conclure des accords de licence restrictifs. Algorithmics pourrait également être contrainte de modifier la conception de ses produits, ce qui serait susceptible de retarder leur commercialisation, de limiter leurs fonctions ou caractéristiques, de mobiliser d'importants moyens de développement et de nuire à sa réputation. Conformément aux dispositions de ses contrats de licence ou de services, elle pourrait devoir défendre et indemniser ses clients contre des actions prétendant que ses produits ou services vont à l'encontre des droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

Toute action de cette nature pourrait entraîner des frais de justice importants, monopoliser le temps et l'attention de collaborateurs clés et conduire à des jugements ou transactions défavorables, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur la réputation, sur l'activité et sur les résultats financiers d'Algorithmics.

Litiges

Algorithmics est défendeur dans le cadre d'un conflit avec un salarié. La société suit de près l'évolution de ce procès et a constitué des provisions en conséquence. En l'état actuel de ses informations, la direction estime que l'issue de cette procédure n'aura d'impact négatif significatif ni sur les activités de la société, ni sur sa situation financière.

Crise financière

La crise du crédit a entraîné la nationalisation de certains clients d'Algorithmics, l'insolvabilité ou le dépôt de bilan de certains autres. Dans ce contexte, les accords de licence et les contrats de service de l'entreprise peuvent se révéler inapplicables, ou le coût de leur exécution peut devenir prohibitif.

3-5-3. – AUTRES RISQUES JURIDIQUES

Garanties d'actif et de passif consenties

Au titre de la cession de LBC (intervenue en mai 2004)

Un accord mettant un terme définitif, par anticipation, aux garanties accordées à l'acquéreur a été conclu en avril 2008 moyennant le versement par Fimalac d'un montant forfaitaire de 2,5 M€. Dans ce cadre, une reprise de la provision résiduelle de 7,1 M€ a été enregistrée sur l'exercice 2007/2008.

Au titre de la cession de Cassina

A la suite de la cession en mai 2005 de la participation de 80 % détenue par le Groupe Fimalac dans le capital de Cassina, l'acquéreur avait formé diverses réclamations et procédures.

Les parties ont conclu le 21 décembre 2006 un protocole transactionnel mettant fin à leurs désaccords et aux procédures engagées.

En exécution de ce protocole, une indemnité de 7,6 M€ a été versée à l'acquéreur et il a été mis fin à la garantie délivrée par le Groupe Fimalac, sauf en ce qui concerne d'éventuelles réclamations fiscales.

Une provision de 1,6 M€ a été maintenue au 30 septembre 2008 pour couvrir les risques résiduels.

Au titre de la cession de Beissbarth (Filiale de Facom Tools cédée en septembre 2005)

La garantie est plafonnée comme suit :

- 11 M€ pour l'environnement ;
- 38 M€ pour le fiscal ;

l'engagement total ne pouvant excéder 38 M€.

Sa durée est fixée à :

- quatre ans pour l'environnement ;
- la durée de la prescription majorée de six mois en matière fiscale et sociale.

Une provision de 5,4 M€ est comptabilisée au 30 septembre 2008.

Au titre de la cession de Facom Tools (cédée le 1^{er} janvier 2006)

La garantie générale comporte un plafond global de 82 M€ et des franchises de 5 M€ pour l'environnement et de 2 M€ pour les autres matières Sa durée est fixée comme suit :

- cinq ans pour l'environnement ;
- la durée de la prescription en matière fiscale et sociale ;
- deux ans pour les autres matières.

En outre, Fimalac s'est engagée à supporter les coûts de dépollution liés à la fermeture de sites industriels, pour une durée de cinq ans, ainsi que les coûts liés à la fin du plan social afférent à la fermeture du site de Villeneuve, pour une durée de six ans.

Une somme totale de 8,4 M€ a d'ores et déjà été versée à l'acheteur au titre de diverses réclamations.

Une provision de 12,9 M€ reste comptabilisée au 30 septembre 2008 pour couvrir les risques résiduels estimés.

Litiges

Il n'y a pas eu d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont Fimalac a connaissance, qui est en suspens ou dont Fimalac est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Fimalac et/ou du groupe.

3-6. – RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Les risques du Groupe liés à l'environnement sont principalement des risques de dépollution et sont évalués au cas par cas, au mieux de la connaissance du Groupe, au moyen d'analyses internes et/ou d'expertises externes spécialisées, au travers de bilans effectués périodiquement sur les sites les plus vulnérables.

Tout particulièrement, dans le cas de cessions ou d'acquisitions, une attention particulière est accordée aux risques environnementaux et il est généralement fait appel à l'assistance de consultants externes.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la partie « Conséquences de l'activité sur l'environnement » ci-avant.

3-7. – AUTRES RISQUES PARTICULIERS

Les principales activités du Groupe appartiennent à des secteurs très concurrentiels. La concurrence peut s'opérer au travers de groupes puissants internationaux. Cette concurrence peut s'opérer par une pression sur les prix dans le but de gagner des parts de marché ou par des innovations technologiques ou de nouveaux services.

3-8. – NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE FIMALAC

Néant.

3-9. – ASSURANCES

Le Groupe Fimalac s'est doté de couvertures d'assurance par le biais de contrats entre les sociétés et des assureurs indépendants et se prémunit de façon courante, principalement contre les risques de dommages et de perte d'exploitation, de responsabilité civile générale, ainsi que de responsabilités des personnels dirigeants et d'encadrement, pour les montants globaux mentionnés ci-dessous :

Nature de risque	Montants garantis (en M€)	Primes (en €)
Dommages et pertes d'exploitation	176	282 489
Responsabilité civile générale	447	1 420 017
Responsabilité des personnels dirigeants et d'encadrement	54	541 550
Total	677	2 244 056

Le Groupe estime que les risques significatifs sont suffisamment couverts.

CHAPITRE 4. – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

4-1. – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Comparabilité des exercices

Depuis la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 16 mars 2006, le 30 septembre constitue la date de clôture de chaque exercice comptable. L'exercice 2007/2008 couvre ainsi la période s'étendant du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008.

Les effets de conversion ont eu une incidence négative sur les données publiées (données courantes) exprimées en euro, principalement à cause de la baisse sensible du dollar par rapport à l'euro au cours de l'exercice 2007/2008 par rapport à l'exercice 2006/2007 (en moyenne – 11,7 %), mais aussi en raison de la baisse de la livre par rapport à l'euro (en moyenne – 11,5 %).

Korea Ratings, filiale dont le contrôle a été pris par Fitch Ratings en avril 2007, fait l'objet d'une intégration globale dans les comptes consolidés depuis cette date. Cette variation de périmètre, la seule significative sur le plan des résultats consolidés, a joué favorablement sur les données publiées de l'exercice 2007/2008 par rapport à celles de l'exercice 2006/2007 qui n'intégraient cette filiale que sur six mois.

Afin de permettre une meilleure comparaison des données consolidées jusqu'au résultat opérationnel courant, les chiffres résumés ci-après font apparaître à la fois les données courantes (données publiées) et les données « comparables » exprimées à taux de change et périmètre constants. Les effets de conversion et la variation de périmètre liée à l'intégration de Korea Ratings depuis avril 2007 sont ainsi retraités dans les données comparables.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008 clos au 30 septembre 2008 s'est élevé à 586,9 M€ par rapport à 744,8 M€ en 2006/2007, ce qui représente une baisse à données publiées de 21,2 %.

L'analyse détaillée par activité du chiffre d'affaires publié figure dans la note 5.19.1 de l'annexe aux états financiers consolidés. Le chiffre d'affaires consolidé est exclusivement constitué par le chiffre d'affaires de Fitch Group, lui-même formé par celui de Fitch Ratings et celui d'Algorithmics.

A données comparables, le chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008 marque une baisse plus faible, de 16,2 % :

(En millions d'euros)	2006/2007	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires (données publiées)	744,8	586,9	- 21,2%
<i>Effet de conversion</i>		+ 55,5	
<i>Effet de périmètre (Korea Ratings)</i>		- 18,4	
Chiffre d'affaires (données comparables)	744,8	624,0	- 16,2 %

A données comparables, la répartition par activité du chiffre d'affaires est la suivante :

(En millions d'euros)	2006/2007	2007/2008	Variation
Fitch Group			
- Fitch Ratings (hors Korea Ratings)	623,4	490,9	- 21,3 %
- Korea Ratings	19,2	21,5	
	642,6	512,4	- 20,3 %
- Algorithmics	105,1	113,9	+ 8,4 %
Eliminations internes	- 2,9	-2,3	
Chiffre d'affaires (données comparables)	744,8	624,0	- 16,2 %

Le chiffre d'affaires de Fitch Ratings a marqué un recul de 20,3 % à données comparables au cours de l'exercice 2007/2008. La crise des marchés de la dette, qui a démarré au cours de l'été 2007, a eu pour conséquence une contraction des volumes d'émission dans le domaine de la notation des produits structurés, aux Etats-Unis comme à l'international. Les notations des entreprises, des banques, des compagnies d'assurance, et du secteur public, se sont mieux tenues au cours de l'exercice 2007/2008. Les abonnements ont continué à croître fortement.

De son côté, dans ce nouvel environnement financier, Algorithmics a continué à enregistrer une croissance satisfaisante de ses activités et son chiffre d'affaires a ainsi progressé de 8,4 % à données comparables au cours de l'exercice 2007/2008.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2007/2008 s'est élevé à 154 M€ par rapport à 149,1 M€ au cours de l'exercice précédent, ce qui représente une progression de 3,3 % à données publiées, notable dans le contexte de la crise des marchés et de la baisse des activités de Fitch Ratings.

L'analyse par activité du résultat opérationnel courant en données publiées figure en note 5.19.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au niveau du résultat opérationnel courant, le passage entre données publiées et données comparables s'opère comme suit :

(En millions d'euros)	2006/2007	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires (données publiées)	744,8	586,9	- 21,2 %
Autres produits et charges d'exploitation	- 595,7	- 432,9	
Résultat opérationnel courant (données publiées)	149,1	154,0	+ 3,3 %
<i>Effet de conversion</i>		+ 12,7	
<i>Effet de périmètre (Korea Ratings)</i>		- 2,7	
Résultat opérationnel courant (données comparables)	149,1	164,0	+ 10 %

Toujours à données comparables, l'analyse par activité du résultat opérationnel courant est la suivante :

(En millions d'euros)	2006/2007	2007/2008	Variation
Fitch Group			
- Fitch Ratings (hors Korea Ratings)	190,4	183,3	- 3,7 %
- Korea Ratings	2,6	3,7	
	193,0	187,0	- 3,1 %
- Algorithmics	- 33,9	- 13,4	+ 60,5 %
	159,1	173,6	+ 9,1 %
Autres (société-mère et holdings)	- 10,0	- 9,6	
Résultat opérationnel courant (données comparables)	149,1	164,0	+10,0 %

Malgré l'environnement financier devenu plus difficile, qui a conduit à une baisse de son chiffre d'affaires de 20,3 % à données comparables, Fitch Ratings a limité la baisse de son résultat opérationnel courant grâce aux actions volontaristes de resserrement des coûts mises en œuvre dès le début de la crise.

Algorithmics, conformément à son plan de marche, a atteint un EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements et provisions opérationnels) positif en 2007/2008. Son résultat opérationnel courant, toujours négatif mais en amélioration sensible, intègre l'amortissement des immobilisations incorporelles mis en place lors de son acquisition début 2005.

Au niveau consolidé de Fimalac, le résultat opérationnel courant marque une progression de 10 % à périmètre et taux de change constants. La marge opérationnelle courante, toujours à périmètre et taux de change constants, est passée de 20 % sur l'exercice 2006/2007 à 26,3 % au cours de l'exercice 2007/2008.

Résultat opérationnel

Le passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel est le suivant (données publiées) :

(En millions d'euros)	2006/2007	2007/2008
Résultat opérationnel courant (données publiées)	149,1	154,0
Autres produits et charges opérationnels	15,9	- 36,0
Résultat opérationnel (données publiées)	165,0	118,0

Le résultat opérationnel courant s'est établi à 118 M€ au 30 septembre 2008 (contre 165 M€ l'exercice précédent), après prise en compte d'autres produits et charges opérationnels à caractère ponctuel et représentant une charge nette de - 36 M€.

La ligne « Autres produits et charges opérationnels » regroupe en effet principalement en 2007/2008 une dépréciation ponctuelle de l'immeuble de North Colonnade en cours de construction à Londres et, dans le sens positif, des reprises de provisions au titre de garanties ou litiges sur cessions antérieures de participations (principalement LBC et Facom Tools).

Dépréciation ponctuelle de l'immeuble de North Colonnade. – La construction de cet immeuble, situé dans le quartier des affaires de Canary Wharf à Londres, suit son cours

normal. Il devrait comme prévu accueillir au 4^{ème} trimestre 2010, sur une partie significative des surfaces, les équipes de Fitch Group en Angleterre, ainsi que des locataires hors-groupe.

Bien que cet immeuble soit encore au stade d'un en-cours de construction, il a été décidé dans un contexte de prudence, et pour tenir compte des tensions sur le marché immobilier de Londres, d'enregistrer une provision réduisant l'actif au bilan d'un montant de 44 M€ (35,2 M€ pour la quote-part groupe de 80 %).

La dotation figurant dans la ligne « autres produits et charges opérationnels » ci-dessus représente un montant de 45,6 M€ (36,5 M€ pour la quote-part groupe de 80 %).

Suivi des garanties sur cessions de participation. – En ce qui concerne le suivi des garanties données dans le cadre de la cession de LBC, un accord transactionnel a été signé le 29 avril 2008 avec le nouveau repreneur de cette affaire, visant à solder définitivement les garanties données par Fimalac pour un montant de 2,5 M€. Dans ce cadre, une reprise de la provision résiduelle de 7,1 M€ a été enregistrée au cours de l'exercice.

Les risques de garanties accordées dans le cadre de la vente de Facom Tools ont par ailleurs fait l'objet d'une reprise partielle de provision justifiée par la prescription d'engagements contractuels, qui a conduit à enregistrer en 2007/2008 une reprise de provision de 6,1 M€.

Résultat net consolidé – part du Groupe

L'exercice clos le 30 septembre 2008 s'est traduit par un bénéfice net (part du Groupe) de 20,4 M€.

(En millions d'euros)	2006/2007	2007/2008
Résultat opérationnel (données publiées)	165,0	118,0
Coût net de l'endettement financier	5,0	- 23,4
Autres produits et charges financiers	2,5	- 2,2
Charge d'impôt	- 74,7	- 62,6
Résultat net des sociétés mises en équivalence	0,5	0,9
Intérêts minoritaires	- 18,8	- 10,3
Résultat net – part Groupe (données publiées)	79,5	20,4

Il est précisé que la ligne « Coût net de l'endettement financier » de l'exercice 2007/2008 provient à hauteur de – 7,6 M€ de Fitch Group (endettement résiduel) et à concurrence de – 15,8 M€ de la société-mère et des holdings, le résultat financier de ces dernières ayant été pénalisé notamment par l'impact de la baisse des marchés boursiers sur un portefeuille de placements constitué pour partie par quelques lignes d'actions faisant partie de l'indice CAC 40 ; ces actions ont été valorisées en fonction de leurs cours de bourse au 30 septembre 2008, ce qui a généré une moins-value latente.

4-2. – STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE

L'évolution, par sociétés, de la trésorerie (montant positif) ou de l'endettement (montant négatif) nets a été la suivante :

(En millions d'euros)	30/09/2007	30/09/2008
Fitch Group	- 160	- 225
Société-mère et holdings	+ 243	+ 143
Montant net, hors immeuble de Londres	+ 83	- 82
North Colonnade Ltd (Immeuble de Londres)	- 225	- 192
Montant net	- 142	- 274

Fitch Group bénéficie d'une capacité d'autofinancement élevée mais son endettement net a marginalement augmenté (225 M€ au 30 septembre 2008) en raison du règlement du dividende à ses actionnaires et de décaissements spécifiques importants au titre de l'intéressement et de la rémunération variable des salariés.

La réduction de la trésorerie nette de la société-mère, qui s'élève à 143 M€ au 30 septembre 2008, s'explique principalement par les rachats d'actions effectués (78 M€) et un apport complémentaire en fonds propres de 16 M€ concernant l'immeuble de Londres.

North Colonnade Ltd, société constituée au cours de l'exercice 2006/2007 pour la mise en construction et le financement de l'immeuble londonien, a un endettement net de 192 M€ au 30 septembre 2008 (prêts de Fimalac et de Hearst).

La réconciliation du tableau ci-dessus avec les éléments détaillés du bilan consolidé au 30 septembre 2008 est la suivante :

	(M€)
Trésorerie nette (note 5.9 de l'annexe consolidée)	- 157
Actifs de transaction (note 5.5 de l'annexe consolidée)	58
Actifs disponibles à la vente (note 5.5 de l'annexe consolidée, renvoi 1)	37
Autres dettes financières (note 5.12 de l'annexe consolidée)	
- Dettes sur immobilisations	- 20
- Emprunt North Colonnade	- 39
Dettes auprès des établissements de crédit (note 5.12 de l'annexe consolidée)	- 136
Dettes de crédit bail (note 5.12 de l'annexe consolidée)	- 3
Instruments dérivés adossés aux prêts (note 5.6 de l'annexe consolidée)	- 14
Montant net	- 274

4-3. – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Les principales recettes courantes de la société-mère Fimalac sont constituées par le dividende des filiales et les revenus des prêts à celles-ci. Les dividendes se sont élevés à 53,6 M€ en 2007/2008 et proviennent essentiellement de Fitch Group. Ils sont en hausse par rapport à ceux perçus en 2006/2007 (50,2 M€). Les revenus des prêts et créances s'établissent à 24,1 M€ contre 28,8 M€ en 2006/2007, du fait notamment de la baisse de l'encours de prêt à Fimalac Développement, compensée partiellement par la hausse des taux d'intérêts.

Les principales charges courantes sont constituées par les frais d'exploitation qui s'élèvent à 8,9 M€ en 2007/2008, contre 18,8 M€ en 2006/2007, es derniers incluant la dotation à la Fondation d'entreprise Culture & Diversité, et par les intérêts financiers et charges assimilées,

qui sont passés de 33,5 M€ en 2006/2007 à 24,9 M€ en 2007/2008. Cette baisse est principalement liée à la diminution des encours de crédit effectués dans le cadre du refinancement des filiales évoqué ci-dessus.

Le résultat courant de l'exercice 2007/2008 inclut des reprises de provisions sur titres de 4,2 M€, contre 22,8 M€ en 2006/2007, et des dotations aux provisions sur titres pour 58,5 M€, contre 2,7 M€ en 2006/2007. Ces dotations concernent essentiellement les titres Fimalac Développement dont la valeur est affectée par la baisse de valorisation des actifs financiers et la provision pour dépréciation de l'ensemble immobilier de Londres.

Le perte courante avant impôt de la société-mère s'est ainsi élevée à 5,5 M€ en 2007/2008 contre un bénéfice courant de 60,4 M€ en 2006/2007.

Le résultat exceptionnel avant impôt de l'exercice 2007/2008 se traduit par un profit de 14,3 M€ du fait, notamment, des reprises de provisions pour risques devenues sans objet, contre un profit de 8,2 M€ en 2006/2007.

Compte tenu de ces éléments, le résultat social de la société-mère Fimalac se traduit, après prise en compte d'un produit d'impôt de 0,6 M€, par un bénéfice de 9,4 M€ en 2007/2008 contre un bénéfice de 67,7 M€ en 2006/2007.

CHAPITRE 5. – INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

5-1. – EVENEMENTS RECENTS

Renforcement dans Korea Ratings

En novembre 2008, Fitch ratings a acquis une participation complémentaire de 9,4 % dans Korea Ratings pour un montant de 6,4 M€. Fitch Ratings détient ainsi environ 74 % de Korea Ratings.

Suivi des risques

Postérieurement à la clôture comptable de l'exercice 2007/2008, la société Korea Ratings a été informée du démarrage d'une enquête des autorités coréennes de la concurrence. Les premières investigations n'ayant en pratique débuté qu'en janvier 2009, les informations actuellement disponibles ne permettent pas d'indiquer avec une précision suffisante le niveau de risque d'une sanction éventuelle afférent à cette procédure qui couvre des faits dont l'origine est antérieure à la prise de contrôle de Korea Ratings par le Groupe en avril 2007. En tout état de cause, le Groupe prépare ses arguments et organisera activement sa défense pour réduire le risque de pénalités, qui fera l'objet d'une évaluation régulière au cours de l'exercice 2008/2009.

5-2. – PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE EN COURS

Les perspectives des deux activités stratégiques du groupe sont détaillées ci-avant dans le chapitre consacré à la présentation du Groupe pour Fitch Ratings et pour Algorithmics.

5-3. – CALENDRIER PREVISIONNEL

Assemblée générale des actionnaires le 10 février 2009 à 15 heures, au Pavillon Gabriel, à Paris.

Paiement du dividende à partir du 17 février 2009.

Conseil d'arrêté des comptes semestriels le 26 mai 2009.

CHAPITRE 6. – COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

6-1. – COMPTES CONSOLIDES

GROUPE F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC)

Bilan consolidé au 30 septembre 2008

ACTIF			
(en milliers d'€)	Notes	30 septembre 2008	30 septembre 2007
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Ecart d'acquisition	5.1.1	634 170	646 445
Immobilisations incorporelles	5.2	45 607	72 407
Immobilisations corporelles	5.3	304 827	359 525
Participations dans les entreprises associées	5.4	16 342	15 798
Actifs financiers non courants	5.5	53 908	61 846
Autres actifs non courants	5.8		387
Impôts différés	5.10	59 468	100 976
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 114 322	1 257 384
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Clients	5.7	119 721	118 692
Autres créances	5.8	52 021	42 529
Actifs financiers courants	5.5	59 563	136 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	127 281	242 919
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		358 586	540 249
TOTAL ACTIF		1 472 908	1 797 633

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

GROUPE F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC)
(Bilan consolidé au 30 septembre 2008)

PASSIF			
(en milliers d'€)	Notes	30 septembre 2008	30 septembre 2007
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		136 801	151 046
Primes d'émission		8 456	50 536
Actions propres		-28 919	-133 682
Ecart de conversion - part du groupe		-46 922	-19 834
Réserves consolidées - part du groupe		440 329	528 435
Résultat consolidé - part du groupe		20 398	79 503
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE		530 143	656 004
<u>INTERETS MINORITAIRES</u>			
		100 610	102 123
TOTAL CAPITAUX PROPRES		630 753	758 127
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	5.13	39 463	108 521
Provisions pour Risques & Charges à long terme	5.14	25 913	30 027
Dettes financières à long terme	5.12	42 284	2 463
Impôts différés	5.10	2 831	1 574
Autres dettes à long terme	5.15	13 355	14 901
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		123 846	157 486
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Provisions pour Risques et Charges à court terme	5.14	6 663	18 005
Dettes financières à court terme	5.12	459 940	519 097
Fournisseurs		34 541	49 206
Autres dettes à court terme	5.15	217 165	295 712
TOTAL PASSIFS COURANTS		718 309	882 020
TOTAL PASSIF		1 472 908	1 797 633

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

GROUPE F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC)

Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2008

en milliers d'€	Notes	du 01/10/2007 au 30/09/2008	du 01/10/2006 au 30/09/2007
Chiffre d'affaires	5.19.3	586 947	744 826
Autres produits de l'activité		1 568	618
Achats consommés		-2 714	-3 415
Charges de personnel	5.16	-282 233	-409 604
Charges externes		-125 330	-145 817
Impôts et taxes		-445	-968
Dotations aux amortissements	5.19.1	-30 465	-34 690
Dotations/reprises de provisions	5.19.1	-937	146
Autres produits et charges d'exploitation		7 616	-2 019
TOTAL RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	5.19.1	154 007	149 077
Autres produits et charges opérationnels		-36 015	15 969
RESULTAT OPERATIONNEL	5.19.1	117 992	165 046
Autres résultats de la trésorerie et de couvertures de change et de taux		-16 280	20 463
coût de l'endettement financier brut		-7 090	-15 430
Coût de l'endettement financier net	5.17	-23 370	5 033
Autres produits et charges financiers	5.17	-2 229	2 503
Charge d'impôts	5.18	-62 672	-74 769
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5.4	949	515
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION		30 670	98 328
RESULTAT NET		30 670	98 328
Part du Groupe		20 398	79 503
Part des minoritaires		10 272	18 825

Résultats par action (en €)

	5.21		
Résultat de base part du groupe		0,66	2,42
Résultat dilué part du groupe		0,66	2,42
Résultat de base part du groupe des activités qui se poursuivent		0,66	2,42
Résultat dilué part du groupe des activités qui se poursuivent		0,66	2,42
Résultat de base part du groupe des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat dilué part du groupe des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

GROUPE F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC)

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Au 30 septembre 2008, le capital social est composé de 31 091 097 actions de 4,40 € de valeur nominale entièrement libérées.

Variation du capital social au cours de la période

	(en nombre d'actions)
Capital social au 1er octobre 2007	34 328 678
Annulation d'actions décidée par le Conseil du 27 mai 2008	-1 952 867
Annulation d'actions décidée par le Conseil du 23 septembre 2008	-1 284 714
Capital social au 30 septembre 2008	31 091 097

Variation des capitaux propres au 30 septembre 2008

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Réserve de juste valeur	Ecart de conversion	Actions propres	Total capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 30 septembre 2006	151 046	50 536	82 091	491 663	3 460	4 793	-63 935	719 654	78 237
Augmentation de capital								0	
Variation des actions propres							-68 224	-68 224	
Distribution			-46 157					-46 157	-12 736
Affectation du résultat			491 663	-491 663				0	
Ecart de conversion						-24 627		-24 627	-6 490
Résultat net				79 503				79 503	18 825
Actions propres : annulation des plus values nettes et des frais sur cessions			-1 131				-1 523	-2 654	
Variation des justes valeurs des instruments financiers					-1 929			-1 929	-482
Juste valeur des Stock-Options passée en résultat			1 133					1 133	
Variations de périmètre (1)								0	25 477
Autres			-695					-695	-708
Capitaux propres au 30 septembre 2007	151 046	50 536	526 904	79 503	1 531	-19 834	-133 682	656 004	102 123
Augmentation de capital								0	
Variation des actions propres	-14 245	-42 080	-121 173				104 763	-72 735	
Distribution			-46 405					-46 405	-16 103
Affectation du résultat			79 503	-79 503				0	
Ecart de conversion						-27 088		-27 088	-10 341
Résultat net				20 398				20 398	10 272
Actions propres : annulation des plus values nettes et des frais sur cessions			-774					-774	
Variation des justes valeurs des instruments financiers					-1 945			-1 945	-1 006
Juste valeur des Stock-Options passée en résultat			1 138					1 138	
Variations de périmètre (2)								0	-4 888
Autres (3)			1 550					1 550	20 553
Capitaux propres au 30 septembre 2008	136 801	8 456	440 743	20 398	-414	-46 922	-28 919	530 143	100 610

- (1) En 2007, acquisition de KOREA RATINGS, variation des intérêts minoritaires correspondants.
- (2) En 2008, acquisition d'une participation complémentaire de 11,59 % dans KOREA RATINGS.
- (3) En 2008, reclassement en intérêts minoritaires d'une avance long terme sans intérêts de HEARST à COLONNADE REAL ESTATE.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

GROUPE F. MARC DE LACHARRIERE (FIMALAC)

Tableau de variation de flux de trésorerie au 30 septembre 2008

en milliers d'€	30-sept-08	30-sept-07
Résultat net consolidé	30 670	98 328
+ Dotations nettes aux amortissements et provisions	81 113	-2 398
-/+ Produits et charges calculés	10 561	-1 994
+/- Résultat lié aux sociétés en cours de cession		
-/+ Plus et moins values de cession	-2 564	-252
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-949	-515
- Dividendes (titres non consolidés)	-146	-258
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	118 685	92 911
+ Coût de l'endettement financier net	7 133	-3 846
+/- Charge d'impôt	62 672	74 769
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts (A)	188 490	163 834
- Impôts versés (B)	-25 666	-72 729
+ Variation du B.F.R. liée à l'activité (C)	-89 605	59 417
Variation des stocks		
Variation des clients	-11 164	-3 152
Variation des fournisseurs	-11 908	14 076
Variation des autres créances	21 959	-10 589
Variation des autres dettes	-88 492	59 082
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A+B+C = D)	73 219	150 522
<u>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-72 176	-342 113
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 034	363
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières et autres actifs financiers	-11 305	-141 217
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières et autres actifs financiers	40 399	170 526
Variation des prêts et créances	-1 926	1 367
Incidence des variations de périmètre		-31 302
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ou non consolidées	146	2 254
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS (E)	-41 828	-340 122
<u>OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>		
Sommes reçues suite aux augmentations de capital		
Autres variations	3 706	
Rachat et revente d'actions propres	-74 231	-67 957
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-61 996	-58 894
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	171 045	216 257
Remboursements d'emprunts	-197 120	-5 984
Intérêts financiers nets versés	-8 710	3 528
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	-167 306	86 950
Incidence des variations des cours des devises (G)	55 296	42 445
VARIATION DE LA TRESORERIE (D + E + F + G)	-80 619	-60 205
TRESORERIE A L'OUVERTURE	-76 171	-15 966
TRESORERIE A LA CLOTURE (1)	-156 790	-76 171

(1) La trésorerie est définie comme étant le solde net des disponibilités et des équivalents de trésorerie ainsi que des concours bancaires courants et des soldes créditeurs de banque (cf. : note 5.9), et ne prend pas en compte les placements souscrits classés dans les actifs financiers courants sous la rubrique « Actifs de transaction » s'élevant respectivement à 115 824 milliers d'€ et 58 184 milliers d'€ en 2007 et 2008 (cf. : note 5.5)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTE N° 1. - INFORMATION GENERALE

La société mère F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC) n'a pas d'activité propre. Elle contrôle largement le capital de ses filiales et à ce titre intervient activement dans la définition de leurs grands axes stratégiques.

En outre, FIMALAC dispose de liquidités propres et est chargée de gérer les opérations de trésorerie d'une grande partie des sociétés du Groupe.

Le Groupe est composé de deux activités, réunies dans FITCH GROUP, à savoir :

- Activité de notation avec FITCH RATINGS
- Activité de gestion des risques avec ALGORITHMICS.

L'activité du Groupe se répartit principalement entre les Etats-Unis, le Royaume Uni, les autres pays de l'Union Européenne, l'Asie, l'Amérique Latine.

FIMALAC est une société anonyme domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.

Les actions de la société sont admises sur Eurolist d'Euronext Paris.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 novembre 2008.

1.1. - FAITS MARQUANTS

1.1.1. - Prise de participation complémentaire de FITCH RATINGS dans KOREA RATINGS

Au cours de l'année 2008, FITCH RATINGS a acquis 11,59 % complémentaires de sa filiale, principale agence de notation coréenne, KOREA RATINGS, portant ainsi sa participation de 53,34% à 64,93%.

Cette acquisition s'est faite au prix de 8,6M£ (10,9M€). Un goodwill de 4,7M£ (5,9M€) a été constaté dans les états financiers du groupe.

1.1.2. - Apport de FITCH GROUP INC à FIMALAC SERVICES FINANCIERS

FIMALAC a apporté en date du 12 décembre 2007 sa participation de 80 % dans FITCH GROUP INC à FIMALAC SERVICES FINANCIERS, société holding détenue à 100 % par FIMALAC.

Cette restructuration interne au Groupe a été effectuée à la valeur comptable. Elle est neutre sur les résultats consolidés de la période.

NOTE N° 2. - RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

2.1. - Rappel des options de première application des normes IFRS

Lors de la transition aux IFRS en 2005, le Groupe, conformément à la norme IFRS 1 « Première application des normes IFRS » a appliqué les exceptions obligatoires et certaines exemptions facultatives à l'application rétrospective des normes suivantes :

- Montant cumulé des différences de conversion des comptes des filiales étrangères : le Groupe a choisi d'opter pour la mise à zéro des différences de conversion accumulées dans les capitaux propres.
- Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 : le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004 conformément à IFRS 1. Par conséquent, les acquisitions d'entreprises intervenues avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées dans le bilan IFRS d'ouverture.
- Immobilisations corporelles : le Groupe a choisi l'option de ne pas comptabiliser ses immobilisations à la juste valeur.
- Avantages au personnel : tous les gains et pertes actuariels précédemment non comptabilisés ont été constatés dans les capitaux propres à la date de transition.
- Paiements en actions : FIMALAC a appliqué la norme IFRS 2, paiement fondé sur des actions, aux plans en actions émis après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas acquis au 31 décembre 2004.

2.2. - Présentation des comptes consolidés

Conformément au Règlement Européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du Groupe FIMALAC au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008 sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, consultable sur le site Internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Normes et interprétations

Le Groupe n'a pas opté pour l'application des normes et interprétations suivantes, non encore approuvées par l'Union Européenne au 30 septembre 2008 mais dont l'application anticipée est autorisée :

- **IFRIC 12 « Accords de concession de service »** date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2008.
- **IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients »** date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2008.
- **IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre du financement minimum et leurs interactions »** date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2008.
- **IFRS 3 Révisée « Rapprochements d'entreprises »**

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS présentés ci-dessous. L'adoption de ces normes révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe. Toutefois elles ont engendré des notes annexes complémentaires :

IFRS 7 « Instruments financiers - Information à fournir ».

Le Groupe applique la norme IFRS 7 à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2007. Cette norme requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers. Les nouvelles informations à présenter sont incluses dans les états financiers. Bien que sans incidence sur la performance ou la situation financière, l'information comparative a été revue.

Norme et interprétation adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2008, d'application obligatoire à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2009 :

IFRS 8 « Secteurs opérationnels »

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers au titre de l'application de la norme IFRS 8 à compter du 1^{er} octobre 2008.

Arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes est le 30 septembre de chaque année au lieu du 31 décembre depuis la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mars 2006.

2.3. - Méthodes de consolidation

2.3.1. - Périmètre de consolidation des filiales

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées directement ou indirectement par la mère (" les filiales "). Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote.

Les participations dans les filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles FIMALAC exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le groupe ne détient pas le contrôle mais exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 3.1.1.

2.3.2. - Principes de consolidation

(i) Sociétés consolidées par intégration globale

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

Les sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sont comprises dans le périmètre de consolidation depuis la date de leur acquisition jusqu'à la date de leur cession.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales acquises pour uniformiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations internes au Groupe ont été éliminés.

Écart d'acquisition positif

L'écart d'acquisition positif représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables d'une filiale, d'une entreprise associée ou d'une entité contrôlée conjointement à la date de l'acquisition.

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales est présenté séparément au bilan. Il est évalué dans la devise de l'entreprise acquise et converti au taux de clôture. L'écart d'acquisition est alloué à l'unité génératrice de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation.

Pour le Groupe FIMALAC, l'unité génératrice de trésorerie correspond au secteur d'activité. Il est comptabilisé en tant qu'actif et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de l'écart d'acquisition est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Écart d'acquisition négatif

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent de la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables d'une filiale, d'une entreprise associée ou d'une entité contrôlée conjointement sur le coût d'acquisition à la date d'acquisition. Il est comptabilisé directement en résultat.

(ii) Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises

La participation est enregistrée à la date d'acquisition au coût.

Les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les écarts d'acquisition positifs dégagés lors de l'acquisition de ces participations sont présentés sur la ligne « Participation dans les Entreprises Associées ». Lors de la cession d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, le montant de l'écart d'acquisition est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Les résultats ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées et des co-entreprises sont inclus dans les états financiers selon la méthode de la mise en équivalence. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci (investissement relatif aux titres mis en équivalence augmenté des éléments faisant partie intégrante de l'investissement comme des créances à long terme), le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf s'il a contracté des engagements légaux ou implicites ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Lorsqu'une entreprise du Groupe enregistre des transactions avec une entreprise associée ou d'une co-entreprise, les profits et pertes latents sont éliminés à hauteur des intérêts du Groupe dans l'entreprise associée ou la co-entreprise, sauf lorsque des pertes latentes représentent une perte de valeur en cas d'actif cédé.

Les méthodes comptables des entreprises associées et des co-entreprises font l'objet de retraitements le cas échéant afin d'harmoniser les méthodes appliquées avec celles du Groupe.

2.3.3. - Information sectorielle

La distinction des secteurs d'activités et géographiques est basée sur la structure d'organisation et de gestion du Groupe et sur ses indicateurs de gestion interne auprès de ses organes de direction.

Les secteurs d'activités sont :

- Notation – FITCH RATINGS
- Gestion du Risque - ALGORITHMICS

Les secteurs géographiques sont :

- Etats Unis
- Canada
- Royaume Uni
- France
- Autres pays de l' Union Européenne
- Asie
- Amérique du Sud
- Autres pays

Les éléments non affectés aux secteurs d'activité ou aux secteurs géographiques correspondent aux frais de siège.

2.3.4. - Principes de conversion

2.3.4.1. - Monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont mesurés en utilisant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

2.3.4.2. - Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés

Les valeurs immobilisées acquises en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur aux dates d'acquisition.

L'ensemble des créances et dettes libellées en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat opérationnel ou en résultat financier selon le sous jacent ; toutefois, les différences de change qui résultent de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales consolidées sont portées directement au poste « Ecart de conversion » dans les capitaux propres.

2.3.4.3. - Conversion des comptes des sociétés étrangères

La conversion en euros de l'ensemble des actifs et passifs est effectuée au cours de la monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base d'un cours moyen annuel. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

Les écarts d'acquisition positifs et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle et sont convertis au taux de clôture.

Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres et les opérations de financement internes à long terme concernant des investissements nets dans une entreprise étrangère ainsi que le résultat net sont affectés aux réserves.

2.3.5. - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition ou de fabrication, après déduction des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations à l'exception des coûts d'emprunts relatifs aux immeubles en l'état futur d'achèvement (actifs qualifiés).

S'agissant des actifs qualifiés (Immeubles en l'état futur d'achèvement), ces actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés donnent lieu à incorporation des coûts d'emprunts, et ce jusqu'à la mise à disposition du bien.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Bâtiments : 10 à 40 ans
- Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureaux : 5 à 10 ans

Les durées de vie sont revues à chaque clôture annuelle et il est tenu compte des valeurs résiduelles.

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus, ou lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

2.3.6. - Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées au coût historique d'acquisition et révisées régulièrement en cas d'indice de perte de valeur. Les dépréciations sont enregistrées dans le compte de résultat en résultat opérationnel courant, sauf si elles revêtent un caractère inhabituel ou sont d'un montant très significatif. Dans ce cas, elles sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Marques – 5 ans (au cas particulier des marques actuellement détenues)
- Licences et logiciels – de 5 à 7 ans
- Relation clients – de 3 à 10 ans
- Brevets – de 5 à 10 ans

2.3.6.1. - Marques achetées et acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise

Les marques sont inscrites au coût historique d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

L'amortissement est calculé de manière linéaire afin de réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée. La date de début des amortissements est la date de mise en service du bien.

Les marques qui entrent dans la catégorie des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

2.3.6.2. - Licences

Les licences sont inscrites au coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

L'amortissement est calculé de manière linéaire afin de réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée. La date de début des amortissements est la date de mise en service du bien.

2.3.6.3. - Logiciels

Les coûts des logiciels acquis sont capitalisés et amortis sur la durée d'utilité estimée.

Les coûts associés à la maintenance de logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts liés à la production d'un logiciel identifiable, dont le Groupe détient le contrôle et générant des avantages économiques futurs sur plus d'un exercice sont comptabilisés à l'actif du bilan.

Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développés les logiciels et une quote-part appropriée de frais généraux de production. Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis selon leur durée d'utilité estimée.

2.3.6.4. - Relations Clients

Elles prennent en compte les relations avec les principaux clients d'ALGORITHMICS ayant des licences d'utilisation de logiciels de 3 à 10 années ainsi que des contrats de prestations de services liés.

2.3.6.5. - Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle identifiable générée en interne résultant d'un développement ou de la phase de développement d'un projet interne est comptabilisée au bilan si les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont remplis.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Le cas échéant, les dépenses de développement ne satisfaisant pas aux critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38, sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.3.7. - Tests de dépréciation des actifs

Les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Les actifs amortis font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Une perte est reconnue lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pour les actifs non financiers, autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

2.3.8. - Actifs financiers

Le Groupe classe ses investissements en quatre catégories :

2.3.8.1. - Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend les actifs détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur, en contrepartie du compte de résultat par le Groupe, lors de leur comptabilisation initiale.

Un instrument financier est comptabilisé comme détenu à des fins de transaction s'il a été acquis ou assumé dès l'origine avec l'intention de le revendre à brève échéance.

Les dérivés sont classés dans cette catégorie sauf s'ils ont été qualifiés d'opérations de couverture.

Ils sont évalués à la juste valeur et le solde global des variations de juste valeur est porté au compte de résultat.

Les actifs de cette catégorie sont classés en courant s'ils sont détenus à des fins de transaction ou s'ils doivent être vendus dans les douze mois suivant la clôture.

2.3.8.2. - Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Par ailleurs, le Groupe n'a pas l'intention de les vendre immédiatement. Ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une éventuelle provision pour dépréciation. Ils sont classés en actifs courants sauf ceux pour lesquels la date d'échéance est de plus de douze mois après la date de clôture.

2.3.8.3. - Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.3.8.4. - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans les autres catégories. Ils sont classés en actifs non courants sauf si le Groupe a l'intention de les céder dans les douze mois suivant la clôture.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de leur cession ou d'une dépréciation, les variations de juste valeur accumulées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La perte de valeur éventuelle est égale à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur courante ou la valeur recouvrable diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, le Groupe l'évalue à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels constituant l'actif financier (ou une partie de l'actif financier) arrivent à expiration, lorsque le Groupe renonce à ces droits ou lorsque le Groupe transfère ces droits et qu'il n'a plus la quasi totalité des risques et avantages attachés.

A chaque date d'arrêté, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers. S'il existe une indication de dépréciation, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs et comptabilise une éventuelle perte de valeur en fonction de la catégorie d'actif concerné.

2.3.9. - Créances clients

Les créances émises par le Groupe sont comptabilisées à l'origine à leur juste valeur et ultérieurement, s'il y a lieu, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuée d'une éventuelle provision pour dépréciation.

La société comptabilise une provision pour dépréciation des créances clients lorsqu'il existe un signe objectif que les montants dus ne pourront être recouverts conformément aux termes contractuels.

2.3.10. - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire (valeurs mobilières de placement).

Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

2.3.11. - Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres et il n'existe pas d'actions préférentielles.

Les coûts liés à une transaction portant sur les capitaux propres sont portés en déduction des capitaux propres (nets de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent).

Les actions propres détenues par le Groupe sont déduites des capitaux propres, jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

2.3.12. - Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur (montant de trésorerie reçu), nets des coûts directs d'émission et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement sont comptabilisées en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants sauf si le Groupe possède un droit inconditionnel de différer le remboursement de la dette de plus de douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

2.3.13. - Impôts différés

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôts adoptés qui seront appliqués pour les périodes futures.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées, les co-entreprises sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

2.3.14. - Avantages au personnel

2.3.14.1. - Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe FIMALAC participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent les salariés et les employeurs. Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés du Groupe n'ont aucun engagement autre que les cotisations normales.

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraite qui sont versés sous forme de rente ou de capital au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés sont les Etats Unis, la France et l'Angleterre.

Aux Etats-Unis, les salariés participent à un régime à cotisations définies mis en place par FITCH RATINGS Inc. Ce régime permet aux salariés admissibles de réduire leur rémunération en versant, lors de chaque paie, un montant de cotisation défiscalisée. La société peut choisir d'ajouter un abondement, égal à un pourcentage prédéfini des cotisations salariales, comme contribution défiscalisée en leur faveur. De plus, le régime inclut des dispositions de participation aux bénéfices, lesquelles permettent aux salariés admissibles de recevoir des contributions patronales supplémentaires selon la rentabilité de la société. En Angleterre, un régime semblable à cotisations définies, auquel les salariés participent, a été mis en place par FITCH RATINGS Ltd.

En France, les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, de paiements forfaitaires qui sont requis par la réglementation. Ces indemnités de fin de carrière sont fonction du salaire final et de l'ancienneté. Elles sont déterminées en conformité avec les accords collectifs applicables et régissant les conditions de travail du salarié.

Les avantages offerts aux salariés du Groupe relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régimes à cotisations définies ou en régimes à prestations définies selon la réalité économique du régime qui ressort de ses principaux termes et conditions.

Dans les régimes à cotisations définies, l'obligation juridique ou implicite de l'entreprise se limite au montant qu'elle s'engage à payer au fonds. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans les régimes à prestations définies, le montant de prestations à verser au salarié au moment de son départ à la retraite dépend en général d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service et le salaire. Les engagements résultant de régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan. Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés immédiatement en charges ou en produits.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisée comme passif ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs effectivement disponibles pour le Groupe (ex : remboursements de régime ou diminution des cotisations futures). Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Pour les régimes à prestations définies non financés, la valeur actualisée des obligations, ajustée du coût des services passés non encore reconnu, est comptabilisée au bilan.

Le coût des services passés est généré lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droits, dès l'adoption du régime ou dès sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droits.

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés reconnu dans l'année, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

Paiements en actions

Le Groupe attribue à des membres du personnel des options d'achat d'actions en contrepartie des services rendus par ces salariés.

Les services rendus rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charge, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Le modèle utilisé pour évaluer ces services est " Black & Sholes ".

Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'actions susceptibles de devenir exerçables.

Plan d'intéressement

Dans le cadre de plans d'intéressement accordés à certains salariés de FITCH Group sur la base d'actions virtuelles payables sous forme de trésorerie, le Groupe évalue et comptabilise lors de chaque clôture, jusqu'à l'extinction de ses obligations, la juste valeur du montant de trésorerie dû aux bénéficiaires, évaluée suivant le modèle « Black & Sholes ».

2.3.15. - Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé et dont la sortie d'avantages économiques est plus probable qu'improbable. Par ailleurs, la sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties concernées.

Provisions pour risques environnementaux

Le Groupe possède ou a possédé des sites industriels reconnus pollués. Les dommages causés à l'environnement peuvent nécessiter que le Groupe ait à restaurer les sites exploités afin de répondre aux obligations légales ou implicites.

Les analyses et les estimations ont été réalisées par le Groupe, en accord avec les experts adéquats, pour déterminer la probabilité, la date et le montant de la sortie de ressources. Ces montants sont provisionnés dans les états financiers du Groupe.

Les provisions sont actualisées en retenant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif. L'augmentation ou la diminution de la provision résultant des impacts d'actualisation sont comptabilisées dans les autres produits et charges financiers.

2.3.16. - Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, net des taxes et remises accordées.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque le Groupe a transféré les risques et avantages significatifs liés au produit, qu'il l'a livré et que le client l'a accepté. Par ailleurs, le montant à recevoir doit pouvoir être estimé de manière fiable et l'obtention de ce montant par le Groupe doit être probable.

Les prestations de service sont comptabilisées en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Les produits d'intérêts sur instruments portant intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux de rendement effectif de l'actif.

Les dividendes sur placements sont comptabilisés lorsque les droits des actionnaires à percevoir le paiement est établi.

Revenus de l'activité de notation de FITCH RATINGS

FITCH RATINGS a principalement deux natures de revenus :

- des prestations de services liées à l'activité de notation financière
- des revenus d'abonnements aux services d'analyses et de recherches.

Prestations de services liées à l'activité de notation financière

○ Ces prestations comprennent les revenus de notation des émissions, les honoraires de surveillance ainsi que des honoraires contractuels de notation « Relationship fees ».

○ Les revenus de notation des émissions sont enregistrés en résultat au moment où la société attribue la notation à l'émission et facture l'émetteur. Par ailleurs, certains contrats comportent des clauses de dédommagement en cas d'annulation du projet de notation. Le revenu correspondant est comptabilisé lorsqu'il est certain.

○ Les honoraires de surveillance sont reconnus au fur et à mesure du service rendu quel que soit le mode de facturation. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé d'avance est différé et étalé sur la durée de vie

moyenne de l'instrument financier. De même, le chiffre d'affaires est comptabilisé en factures à établir si la prestation de surveillance est réalisée et n'a pas fait l'objet de facturation.

○ Les honoraires contractuels de notation sont reconnus au moment où le service est rendu. Ils couvrent généralement des périodes annuelles, semi annuelles ou trimestrielles. Ils sont donc différés et répartis sur la durée de vie du contrat.

Revenus d'abonnements aux services d'analyses et de recherches

○ Ces revenus sont facturés d'avance sur une période n'excédant pas un an. Ils sont différés et reconnus au prorata de la durée de l'abonnement.

Revenus de l'activité de gestion du risque d'ALGORITHMICS

ALGORITHMICS a principalement trois natures de revenus :

- Des revenus de licences de logiciels ;
- Des revenus de services gérés à distance ;
- Des revenus de maintenance de supports, de conseil et de formation.

Revenus de licences de logiciels

Les revenus sont reconnus quand il existe un élément tangible de l'existence d'un accord, qu'un service a été rendu ou qu'un produit a été livré, que les honoraires sont fixés et déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans les contrats qui nécessitent une production, une modification ou une personnalisation importante du logiciel ou dans les contrats à éléments multiples (licences et services associés) la société utilise la méthode du pourcentage d'avancement pour la reconnaissance des revenus.

Revenus de services gérés à distance

La société perçoit également des revenus d'abonnements liés à l'offre de services gérés à distance. Ces revenus sont reconnus au prorata de la durée du contrat à compter de la mise en place définitive de la solution.

Revenus de maintenance de supports, de conseil et de formation

Ils sont reconnus quand le service est rendu. Les accords de prestation de service pour un montant forfaitaire sont reconnus au pourcentage d'avancement.

2.3.17 - Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement notamment lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les frais financiers qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de manière à obtenir un taux d'intérêts périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

2.3.18. - Distribution de dividendes

La distribution de dividendes aux actionnaires est reconnue en dettes dans les états financiers du Groupe lorsqu'elle a été approuvée.

2.3.19. - Actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Les actifs et passifs qui sont disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs ou groupe d'actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des frais de cession.

Un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés (capitaux propres consolidés) et leur valeur fiscale.

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Les résultats correspondants sont présentés séparément dans le compte de résultat s'ils répondent à la définition d'une activité significative.

2.3.20. - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat des activités ordinaires poursuivies attribuables aux porteurs d'actions ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions propres.

Pour le résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets d'instruments dilutifs : options de souscription d'actions, bons de souscription d'actions.

2.3.21. - Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement et le cas échéant les résultats de cessions ou de dépréciations importantes ou inhabituelles d'actifs non courants corporels ou incorporels, les charges de restructuration ayant un caractère inhabituel, les dotations et reprises aux provisions pour litiges, garanties et environnement d'un niveau de matérialité très significative.

2.3.22. - Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas. Elles concernent principalement les tests de valeur sur les actifs, les provisions courantes et non courantes et les provisions pour avantages au personnel.

NOTE N° 3 - SOCIETES CONSOLIDEES

3.1. - Variation de périmètre

Acquisitions/cessions réalisées au cours de l'exercice

Aucune acquisition ou cession significative n'est intervenue au cours de l'exercice.

3.1.1. - Liste des sociétés

Nom et adresse des sociétés - n° Siren	Exercice 2008		Méthode	Exercice 2007		Méthode
	% d'intérêts	% de contrôle		% d'intérêts	% de contrôle	
F. MARC DE LACHARRIERE (FIMALAC) 97, rue de Lille - 75007 Paris Siren n° 542 044 136	100,00	100,00	Mère	100,00	100,00	Mère
FIMALAC DEVELOPPEMENT 9, rue du Laboratoire L - 1911 Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<i>Filiales de Fimalac Développement</i>						
	<i>% Intérêt</i>	<i>% Contrôle</i>		<i>% Intérêt</i>	<i>% Contrôle</i>	
<i>par Fimalac Développement</i>						
. Starwort invest (compartiment du fonds « Ubs Luxembourg Diversified Sicav) Co/UBS 36-38 Grande – Rue 1660 Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Stream SA Voie des Traz – CH1218	100,00	100,00	IG			
. Colonnade Real Estate (SC) 9, rue du Laboratoire L – 1911 Luxembourg	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
. North Colonnade Ltd 25 Moorgate – Londres – EC2R 6AY	80,00	100,00	IG	80,00	100,00	IG
FCBS Gie 97, rue de Lille - 75007 Paris Siren n° 380 954 743	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FIMALAC SERVICES FINANCIERS 97, rue de Lille - 75007 Paris Siren n° 500 748 033	100,00	100,00	IG			
FIMALAC TECH INFO 97, rue de Lille - 75007 Paris Siren n° 500 745 187	100,00	100,00	IG			
FIMALAC INFORMATION 97, rue de Lille - 75007 Paris Siren n° 500 771 407	100,00	100,00	IG			
SnC SEFI 97, rue de Lille - 75007 Paris Siren n° 381 887 231	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Financière BOULOGNE TECHNOLOGIES (ex. Financière SECAP) 97 rue de Lille – 75007 Paris Siren n°343 693 701	99,97	99,97	IG	99,97	99,97	IG

Nom et adresse des sociétés - n° Siren	Exercice 2008			Exercice 2007		
	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode
FIMALAC INVESTISSEMENTS						
97, rue de Lille – 75007 Paris (France)			Fusion			
Siren n° 552 012 965						
FAC Développement	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
97, rue de Lille – 75007 Paris – France						
Siren n° 341 269 512						
Financière PORTEFOIN	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
97, rue de Lille - 75007 Paris						
Siren n° 572 055 259						
<i>Filiales de Financière Portefoin</i>						
	<i>% Intérêt</i>	<i>% Contrôle</i>		<i>% Intérêt</i>	<i>% Contrôle</i>	
	<i>par Financière Portefoin</i>			<i>par Financière Portefoin</i>		
. SIFMP	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
45, rue de Paris - 93100 Noisy le Sec						
Siren n° 552 112 047						
. H.DRIJFHOUT & ZOON'S	45,00	45,00	ME	45,00	45,00	ME
Keienberjweij 12 1101						
Amsterdam						
FITCH GROUP INC	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
1 State Street Plaza						
New York 1004 - USA						
<i>Filiales de FITCH GROUP INC</i>						
	<i>% Intérêt</i>	<i>% Contrôle</i>		<i>% Intérêt</i>	<i>% Contrôle</i>	
	<i>par Fitch Group Inc</i>			<i>par Fitch Group Inc</i>		
. FITCH Inc	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
1 State Street Plaza – New York						
. DERIVATIVE FITCH	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
1 State Street Plaza – New York						
. FITCH INFORMATION Inc	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
1 State Street Plaza – New York						
. FITCH CentroAmerica SA	98,66	98,66	IG	98,66	98,66	IG
(Panama)						
. FITCH costa Rica Calificadora de Riesgo SA	98,66	98,66	IG	98,66	98,66	IG
(Costa-rica)						
. FITCH CentroAmerica SA	98,66	98,66	IG	98,66	98,66	IG
(Guatemala)						
. FITCH Training Inc	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
1 State Street Plaza – New York						
. FITCH Risk Management Inc	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
1 State Street Plaza – New York						
<i>Filiales Fitch Risk Management Inc</i>						
	<i>% Intérêt</i>	<i>% Contrôle</i>		<i>% Intérêt</i>	<i>% Contrôle</i>	
	<i>par Fitch Risk Mgt Inc</i>			<i>par Fitch Risk Mgt Inc</i>		
. Algorithmics Trademark LLC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
(USA)						
. Algorithmics Inc (USA)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Software LLC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Incorporated	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
(Canada)						
. Algorithmics Mexico	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

Nom et adresse des sociétés - n° Siren	Exercice 2008			Exercice 2007		
	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Métho de
. Algorithmics International Corporation (Barbades)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Venture Ltd (Grande Bretagne)	50,00	50,00	ME	50,00	50,00	ME
. VOR de Mercado SA de VC (Mexico)	24,50	24,50	ME	24,50	24,50	ME
. Algorithmics Latin America Inc	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics do Brazil, Ltd	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Future risk Incorporated (Canada) (dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Future Risk com International SRL (Barbades) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Future Risk com Holdings SRL (Barbades) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Algo Source, Inc (USA) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Algorithmics Research, Inc (Canada) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Algorithmics, LLC (USA) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. FITCH Risk Management Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Filiales Fitch Risk Management Ltd						
	<i>% Intérêt par Fitch Risk Mgt Ltd</i>	<i>% Contrôle par Fitch Risk Mgt Ltd</i>		<i>% Intérêt par Fitch Risk Mgt Ltd</i>	<i>% Contrôle par Fitch Risk Mgt Ltd</i>	
. Algorithmics SARL (France)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Pty Ltd (Australie)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Ltd (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Risk Management Consulting Co.Ltd (Beijing – Chine)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Japan KK (Japon)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Ltd (Afrique du Sud)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics GMBH (Allemagne)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics GMBH (Autriche)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Ratings Ltd 101 Finsbury Pavment Londres EC2A 1RS (Grande Bretagne)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

<i>Filiales Fitch Ratings Ltd</i>	<i>% Intérêt par Fitch Ratings Ltd</i>	<i>% Contrôle</i>		<i>% Intérêt par Fitch Ratings Ltd</i>	<i>% Contrôle</i>	
. Derivative Fitch Ltd	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch France Sa	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Deutschland Gmbh (Allemagne)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Italia Spa (Italie)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Polska SA (Pologne)	100,00	100,00	IG	99,90	99,90	IG
. Fitch ratings Espana SA (Espagne)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch ratings (Turquie)	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
. Fitch IbcA South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Inter Arab Rating CY EC (Emirats Arabes)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Nile Ratings Company SAE (Egypte)	95,00	95,00	IG	95,00	95,00	IG
. Fitch North Africa SA (Tunisie)	99,77	99,77	IG	99,73	99,73	IG
. Fitch Holding AG (Suisse)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch IBCA Sovereign Ratings Ltd (Grande Bretagne) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. IBCA Insurance Rat.Ltd (Grande Bretagne) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Ratings CIS (UK) (Holding)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Australia Pty Ltd	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch singapore Ratings Pte Ltd	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Hong Kong Limited	99,00	99,00	IG	99,00	99,00	IG
. Thomson Ratings Philippines Inc	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Ratings India Private Limited	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Ratings Beijing Limited	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. PT Fitch Holdings Indonesia	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Chile Holding SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Chile Classificadore de Riesgo Ltd	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Mexico SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Ratings Brazil Limitada	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Argentina Calific. de Riesgo	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Venezuela sociedad Calificadora de Riesgos SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Republica Dominica C.por A. (République Dominicaine)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Uruguay SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Korea Ratings Ltd (Corée)	64,93	65,32	IG	53,34	53,34	IG

Filiales de Korea Ratings Ltd	<i>% Intérêt par Korea Ratings Ltd</i>	<i>% Contrôle par Korea Ratings Ltd</i>		<i>% Intérêt par Korea Ratings Ltd</i>	<i>% Contrôle par Korea Ratings Ltd</i>	
- E-Credible Ltd (Corée)	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
- FICO Korea Co Ltd (Corée)	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
- Korea Bond Pricing Ltd (Corée)	35,83	35,83	ME	35,83	35,83	ME
- E-Value Co Ltd (Corée)	20,00	20,00	ME	20,00	20,00	ME
<hr/>						
. China Lianhe Credit Rating Co. Ltd (Chine)	49,00	49,00	ME	49,00	49,00	ME
. Fitch Ratings Ltd (Thaïlande)	49,90	49,90	ME	49,90	49,90	ME
. Fitch Ratings Lanka Ltd (Sri Lanka)	45,00	45,00	ME	45,00	45,00	ME
. Duff & Phelps de Colombia	40,00	40,00	ME	40,00	40,00	ME
. Apoyo & Asociados Y Cia Ltd (Pérou)	20,00	20,00	ME	20,00	20,00	ME
. Calificad. Riesgos Bankwatch (Equateur)	40,00	40,00	ME	40,00	40,00	ME

NOTE N° 4. - RISQUES FINANCIERS

4.1. - Facteurs de risques financiers

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à un certain nombre de risques financiers : risque de change, risque de taux et risque de liquidité. Le Groupe utilise des instruments dérivés afin de gérer son exposition aux risques de taux et de change. En revanche, la politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

4.1.1. - Risque de change

Les risques de change sont principalement issus de flux financiers et d'opérations de trésorerie intra-groupe dont les plus significatifs font l'objet d'une couverture.

La sensibilité des états financiers du Groupe aux variations du dollar – principale devise tierce utilisée de manière significative dans le Groupe - provient principalement des activités de FITCH GROUP aux Etats-Unis et au Royaume Uni.

Pour gérer son risque de change, les instruments financiers utilisés par le Groupe sont les suivants :

- Achats et ventes de devises à terme
- Achats et ventes d'options de change
- Cross currency swap

Sensibilité aux variations de taux de change au 30 septembre 2008

(en millions d'€)	EUR	USD	GBP	CAD	Divers
Fournisseurs et créiteurs divers	0,1	1,6			
Emission de titres de créances négociables					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,2	9,9	1,6		
Opérations intra groupe	0,9			6,7	3,1
Sous-total passifs financiers	1,1	9,9	1,6	6,7	3,1
Total Passifs	1,2	11,5	1,6	6,7	3,1
Clients et débiteurs divers	20,3	35,2			
Valeurs mobilières de placement					
Liquidités	1,7	3,7			
Opérations intra groupe	7,4	299,7	136,3		3,6
Sous-total actifs financiers	9,1	303,4	136,3	0,0	3,6
Total Actifs	29,4	338,6	136,3	0,0	3,6
Risque de change avant couverture	28,2	327,1	134,7	-6,7	0,5
Achats à terme de devises					
Ventes à terme de devises	-3,3	-109,8	-125,7		
Cross currency swap		-175,0			
Net change à terme	-3,3	-284,8	-125,7	0,0	0,0
Risque de change exprimé dans chacune des devises	24,9	42,3	9,0	-6,7	0,5

Sensibilité à une variation de 1% du cours de change	(en millions d'€)
Impact en compte de résultat d'une variation de cours de +/- 1%	+/- 0,62
L'impact en capitaux propres est non significatif	

- Cours 1 € = 1,4303 \$
- Cours 1 € = 0,7903 £

Sensibilité aux variations de taux de change au 30 septembre 2007

(en millions d'€)	USD	GBP
Emission de titres de créances négociables		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		80,0
Opérations intra groupe	18,0	
Total Passifs financiers	18,0	80,0
Valeurs mobilières de placement	34,0	
Liquidités	1,7	0,7
Opérations intra groupe	300,0	161,4
Total Actifs financiers	335,7	162,1
Risque de change avant couverture	317,7	82,1
Achats à terme de devises	18,0	
Cross currency swap	-300,0	
Ventes à terme de devises		-81,4
Net change à terme	-282,0	-81,4
Risque de change exprimé dans chacune des devises	35,7	0,7
Impact en compte de résultat de la variation des cours de +/-1%	+/- 0,25	+/- 0,01
<u>L'impact en capitaux propres est non significatif</u>		

- Cours 1 € = 1,41796 \$
- Cours 1 € = 0,69680 £

Impact des variations de change sur la présentation du compte de résultat au 30 septembre 2008

Une variation de +/- 10 % du dollar US aurait un impact de :

- +/- 5,33 % sur le chiffre d'affaires soit +/- 31,3 M€ ;
- +/- 4,5 % sur le résultat opérationnel soit +/- 7,0 M€ ;
- +/- 6,3 % sur le coût de l'endettement financier net soit +/- 1,5 M€ ;
- +/- 9,7 % sur le résultat net part du Groupe soit +/- 2,0 M€..

Une variation de +/- 10 % de la livre sterling aurait un impact de :

- +/- 4,7 % sur le chiffre d'affaires du Groupe soit +/- 27,4 M€ ;
- +/- 6,1 % sur le résultat opérationnel du Groupe soit +/- 9,4 M€ ;
- +/- 3,1 % sur le coût de l'endettement financier net soit +/- 0,7 M€ ;
- +/- 23,9 % sur le résultat net part du Groupe soit +/- 4,9 M€.

4.1.2. - Risque de taux

La politique du Groupe consiste à se couvrir contre les risques de fluctuations excessives des taux d'intérêts. Afin de gérer les risques de taux, le Groupe utilise des instruments de gestion de taux d'intérêts. Ces instruments sont les suivants :

- Contrats d'échange de taux d'intérêts – SWAP
- Contrats de garantie de taux d'intérêts – COLLARS – CAP

Sensibilité aux variations de taux d'intérêts au 30 septembre 2008

(en millions d'€)	Risque de taux	Montant global en €	Position en EUR	Position en USD **	Position en GBP **
Emission de titres de créances négociables	*	206,5	206,5		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses	*	249,6	102,0	154,2	31,4
Opérations intra groupe	*	356,2		282,0	125,7
Total passifs financiers		812,3	308,5	436,2	157,1
<i>Total hors opérations intra groupe</i>		<i>456,1</i>			
<u>Valeurs mobilières de placement</u>					
Comportant un risque de taux	*				
Ne comportant pas de risque de taux		80,8	80,8		
Liquidités	*	101,0	16,0	17,2	49,9
Opérations intra groupe	*	356,2	356,2		
Total actifs financiers		538,0	453,0	17,2	49,9
<i>Total hors opérations intra groupe</i>		<i>181,8</i>			
Endettement net		-274,3	144,5	-419,0	-107,2
Position nette avant dérivés (taux variable)	*	-355,1	63,7	-419,0	-107,2
Instruments dérivé					
SWAP	*	453,3	135,0	220,0	130,0
CAP	*	25,3			20,0
Total des instruments dérivés (taux fixe)		478,6	135,0	220,0	150,0
Position nette après dérivés (= solde à taux variable)	*	123,5	198,7	-199,0	42,8

* Eléments constitutifs de la position de taux d'intérêts

** Données exprimées en devises, contre valorisation sur la base des cours suivants :

- Cours 1 € = 1,4303 \$
- Cours 1 € = 0,7903 £

Sensibilité à une variation de +/- 1% des taux d'intérêts	(en millions d'€)
Pour une variation uniforme de +/- 1% des taux d'intérêts l'impact sur le compte de résultat en rythme annuel serait de	+/- 1,2
L'impact en capitaux propres est non significatif	

Sensibilité aux variations de taux d'intérêts au 30 septembre 2007

(en millions d'€)	Risque de taux	Montant global en €	Position en EUR	Position en USD **	Position en GBP **
Emission de titres de créances négociables	*	302,5	302,5		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*	204,1	89,3		80,0
Opérations intra groupe	*	452,8		282,0	176,9
Total passifs financiers		959,4	391,8	282,0	256,9
<i>Total hors opérations intra groupe</i>		506,6			
Valeurs mobilières de placement					
Comportant un risque de taux	*				
Ne comportant pas de risque de taux		133,6	133,6		
Liquidités	*	231,8	160,6	45,3	10,3
Opérations intra groupe	*	452,8		282,0	176,9
Total actifs financiers		818,2	294,2	327,3	187,2
<i>Total hors opérations intra groupe</i>		365,4			
Endettement net		-141,2	-97,6	45,3	-69,7
Position nette avant dérivés (taux variable)	*	-274,8	-231,2	45,3	-69,7
Instruments dérivé					
SWAP	*	59,9		85,0	
CAP	*	28,2		40,0	
Total des instruments dérivés (taux fixe)		88,1	0,0	125,0	0,0
Position nette après dérivés (= solde à taux variable)	*	-186,7	-231,2	170,3	-69,7
Pour une variation uniforme de +/- 1 % des taux d'intérêts l'impact en rythme annuel serait sur le résultat financier de :		+/-1,9			
L'impact sur les capitaux propres est non significatif					

* Eléments constitutifs de la position de taux d'intérêts

** Données exprimées en devises, contre valorisation sur la base des cours suivants :

- Cours 1 € = 1,41796 \$
- Cours 1 € = 0,69680 £

4.1.3. - Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité implique un choix d'instruments liquides et négociables sur un marché actif ainsi que des sources de financement au travers de lignes de crédit confirmées. En raison de la dynamique des activités du Groupe, la Trésorerie du Groupe veille à avoir en permanence des lignes de crédits confirmés activables à tous moments.

Caractéristique des titres émis ou des emprunts contractés

	Taux fixe/Taux variable	Montant global (en millions d'€)	à + d'un an à moins d'un an	et moins de 5 ans	à plus de cinq ans
Emission de titres de créances négociables *	TV	207	207		
Emprunts de dettes auprès des Ets de crédit	TV	210	210		
Total titres émis ou emprunts utilisés		417	417		
Lignes de crédit confirmé non utilisées (1)		415		415	

* Il s'agit de billets de trésorerie dont le remboursement est totalement sécurisé par des lignes de crédits confirmés non utilisés (1).

(1) Lignes de crédits confirmés

	Montant en Millions	Montant en Millions d'€
Fitch Group		
Ligne de crédit confirmé	500,0 \$	349,6
Montant utilisé au 30 septembre 2008	-150,0 \$	-104,9
Total Fitch	350,0 \$	244,7
Fimalac		
Ligne de crédit confirmé	200,0 €	200,0
Montant utilisé au 30 septembre 2008	-30,0 €	-30,0
Total Fimalac	170,0 €	170,0
Ligne de crédit non utilisé (cf. note 5.20 - Engagements hors bilan)		414,7

Risques induits par les clauses de remboursement anticipé du fait de l'application des covenants :

Le Groupe bénéficie de crédits bancaires syndiqués, détaillés ci-après :

	Date d'obtention	Échéance finale	Autorisation	Montant utilisé au 30 septembre 2008
Fimalac	08/02/2008	08/02/2013	200 M€	30 M€
Fitch Group	26/07/2005	26/07/2012	500 M\$	150 M\$
Total équivalent en €			550 M€	135 M€

Cours 1 € = 1,4303 \$

Ces crédits ne comportent pas de clause en fonction de la notation financière de la société (rating triggers). Toutefois les emprunteurs sont tenus de respecter les ratios suivants :

- Au niveau du crédit sur FIMALAC (200 M€)
Endettement Financier Net Consolidé/EBITDA < 3,5
Endettement Financier Net Consolidé/Fonds Propres < 0,70

Les derniers ratios ci-dessus communiqués aux banques sur la base des chiffres du 1^{er} semestre 2007/2008 s'établissaient respectivement à 1,16 et 0,31. Les ratios qui seront déterminés sur la base de l'exercice complet 2007/2008 seront également inférieurs aux maxima définis.

- Au niveau du crédit sur FITCH GROUP (500 M\$)
Endettement Financier Net Consolidé/EBITDA < 3,5

Le dernier ratio ci-dessus communiqué aux banques sur la base des chiffres du 1^{er} semestre 2007/2008 s'établissait à 0,70. Le ratio qui sera déterminé sur la base de l'exercice complet 2007/2008 sera également largement inférieur au maxima défini.

Echéancier de liquidité (non actualisé) des instruments financiers au 30 septembre 2008

Postes du bilan (en Millions d'€)	Valeur compable au 30/09/08	Flux de trésorerie		
		à - d'un an	à + d'un an et de 5 ans	à plus de 5 ans
<u>INSTRUMENTS DERIVES</u>				
<u>Actif</u>				
. Instruments dérivés avec comptabilité de couverture				
. Instruments dérivés sans comptabilité de couverture	0,4		0,4	
<u>Passif</u>				
. Instruments dérivés avec comptabilité de couverture				
. Instruments dérivés sans comptabilité de couverture	18,3	14,5	3,8	
<u>INSTRUMENTS NON DERIVES</u>				
<u>Actif</u>				
. Actifs financiers non courants	47,6		9,2	38,4
. Prêts et avances	5,9			5,9
. Clients	119,7	119,7		
. Trésorerie et équivalents de trésorerie	127,3	127,3		
<u>Passif</u>				
. Emprunts et dettes financières non courantes	42,3		2,1	40,2
. Autres passifs non courants	13,5		13,5	
. Fournisseurs	34,5	34,5		
. Dettes financières courantes	441,7	441,7		

Echéancier de liquidité (non actualisé) des instruments financiers au 30 septembre 2007

Postes du bilan (en Millions d'€)	Valeur compable au 30/09/07	Flux de trésorerie		
		à - d'un an	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
<u>INSTRUMENTS DERIVES (nets)</u>				
<u>Actif</u>				
. Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	2,3	1,3	1,0	
. Instruments dérivés sans comptabilité de couverture	15,1	14,9	0,2	
<u>INSTRUMENTS NON DERIVES</u>				
<u>Actif</u>				
. Actifs financiers non courants	52,3		9,1	43,2
. Prêts et avances	9,0	0,8	1,7	6,5
. Clients	118,7	118,7		
. Trésorerie et équivalents de trésorerie	242,9	242,9		
<u>Passif</u>				
. Emprunts et dettes financières non courantes	2,5		2,5	
. Autres passifs non courants	14,9		10,1	4,8
. Fournisseurs	49,2	49,2		
. Dettes financières courantes	519,1	519,1		

4.1.4. - Risque de crédit

Le Groupe a mis en œuvre des politiques appropriées afin de s'assurer que ses prestations sont effectuées avec des clients disposant d'un historique de crédit de qualité.

Les instruments dérivés et autres opérations de trésorerie sont mis en place avec des contreparties financières reconnues.

Les outils de maîtrise de risques limitent l'exposition du Groupe à une concentration excessive des engagements envers une institution financière.

4.1.5. - Risque sur actions

Le Groupe a investi une partie de sa trésorerie dans des actifs sensibles à la variation des marchés d'actions essentiellement européens. Ces actifs se répartissent comme suit :

(en millions d'€)	Prix de revient	Résultat latent	Evaluation au 30 septembre 2008	Evaluation au 30 septembre 2007
Actions cotés (CAC 40)	52,1	-13,7	38,4	58,1
Fonds d'actions	1,8	-0,3	1,5	0,2
Instruments divers sur actions France et Europe	6,0	-1,5	4,5	5,0
Opérations sur options européenne	-1,7	0,3	-1,4	
Total	58,2	-15,2	43,0	63,3

4.2. - Comptabilisation des instruments financiers dérivés et des instruments de couverture

Les dérivés sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sauf s'ils ont été désignés comme instruments de couverture.

Dans le premier cas, ils sont évalués à la juste valeur et le solde global des variations de juste valeur est porté au compte de résultat.

Lorsque le Groupe désigne un instrument financier comme instrument de couverture, une documentation formelle est préparée pour démontrer la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert.

Le Groupe détermine à l'origine du contrat et jusqu'à l'échéance de la relation de couverture le niveau d'efficacité de la couverture, c'est à dire la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert. Les relations de couverture sont considérées comme hautement efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Trois types de relation de couverture existent :

- *La couverture de juste valeur* : couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert sont comptabilisées en résultat. Aucun dérivé utilisé par le Groupe n'a été classé dans ce type de relation de couverture.
- *La couverture de flux de trésorerie* : couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé (ex : paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou une transaction prévue. La partie efficace des variations de juste valeur sur l'instrument de couverture doit être comptabilisée en capitaux propres, la partie inefficace en résultat.

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat durant les exercices au cours desquels l'élément couvert impacte le résultat (ex : la transaction prévue hautement probable se réalise). Cependant, lorsque la transaction prévue entraîne la comptabilisation d'un actif non financier (ex : stocks) ou d'un passif non financier, les gains et pertes préalablement enregistrés en capitaux propres sont inclus dans le coût de l'actif ou du passif.

- *La couverture d'un investissement net à l'étranger* : traitement identique à la couverture de flux de trésorerie. La partie efficace de la variation de juste valeur est comptabilisée en capitaux propres jusqu'à la cession ou liquidation de l'investissement net.

Des options de change peuvent être utilisées par le Groupe pour couvrir les investissements dans FITCH GROUP aux Etats-Unis.

Le détail des instruments dérivés comptabilisés est développé dans la note 5.6

4.3. - Estimations de juste valeur

La juste valeur est déterminée selon les informations disponibles, soit à partir de cotations publiées sur un marché actif, soit par comparaison avec des transactions similaires récentes, soit enfin par recours à des techniques d'estimation pour établir quel aurait été le prix de transaction.

NOTE N° 5. - AUTRES NOTES

(en milliers d'€)

5.1. - Regroupement d'entreprises

5.1.1. - Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition au 30 septembre 2007 et 30 septembre 2008 s'analysent comme suit :

(en milliers d'€)	Unités génératrices de trésorerie/filiales			TOTAL
	FITCH RATINGS - Notation	ALGORITHMIC - Gestion du Risque	Autres - Sociétés Mères	
Brut au 1er octobre 2006	677 178	49 366	417	726 961
Acquisitions	26 260	452		26 712
Cessions	-58			-58
Ecart de change	-68 090	-2 228		-70 318
Reclassements		-4 017		-4 017
Brut au 30 septembre 2007	635 290	43 573	417	679 280
Perte de valeur cumulée au 1er octobre 2006	33 487	1 497	417	35 401
Dépréciation				0
Cessions				0
Ecart de change	-2 416	-150		-2 566
Autres				0
Perte de valeur cumulée au 30 septembre 2007	31 071	1 347	417	32 835
Ecarts d'acquisition nets au 30 septembre 2007	604 219	42 226	0	646 445
Brut au 1er octobre 2007	635 290	43 573	417	679 280
Acquisitions (1)	5 928			5 928
Cessions		-354		-354
Ecart de change	-11 288	-3 736		-15 024
Reclassements				0
Brut au 30 septembre 2008	629 930	39 483	417	669 830
Perte de valeur cumulée au 1er octobre 2007	31 071	1 347	417	32 835
Dépréciation (2)	3 671			3 671
Cessions				0
Ecart de change	-835	-11		-846
Autres				0
Perte de valeur cumulée au 30 septembre 2008	33 907	1 336	417	35 660
Ecarts d'acquisition nets au 30 septembre 2008	596 023	38 147	0	634 170

(1) Goodwill sur l'acquisition complémentaire de 11,59 % du capital de KOREA RATINGS ;

(2) Certains goodwill de FITCH RATINGS Ltd ont été intégralement dépréciés au cours de l'exercice, soit une charge de 2 801 milliers de £ (3 671 milliers d'€). Ces goodwill concernent deux filiales de FITCH RATINGS Ltd, ValuSpread et Reoch Credit, activités acquises respectivement en 2005 et 2006 spécialisées dans l'analyse et l'information des dérivés de crédit. Cette dépréciation est constatée dans le poste « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Conformément à l'application de la norme IAS 38, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Le groupe a fait l'analyse de la valorisation des écarts d'acquisition.

Valorisation de l'écart d'acquisition de FITCH GROUP (composé de FITCH RATINGS et d'ALGORITHMICS)

Il est rappelé en préalable que le prix de cession de 20 % de FITCH GROUP en avril 2006, intégrant une décote de minorité de l'ordre de 25 % par rapport à la valeur intrinsèque de 100 % de FITCH GROUP, s'était élevé à 492,5 M€.

Valorisation de l'écart d'acquisition FITCH RATINGS

Le comparatif le plus adapté, qui est celui qui avait été utilisé dans le cadre des négociations menées pour la cession d'avril 2006, est le concurrent coté MOODY'S ; la transposition de ces multiples à FITCH RATINGS fait ressortir une valeur vénale supérieure à la valeur comptable. C'est également cette approche que retiennent généralement les analystes financiers qui suivent le titre FIMALAC.

Les perspectives de résultat et de génération de trésorerie de FITCH RATINGS à un horizon de 3 ans confortent les estimations de la valeur décrites ci-avant. Des tests de sensibilité sont néanmoins effectués en utilisant des coefficients d'actualisation relativement élevés (jusqu'à 10 %) et une valeur terminale reposant sur une approche simplifiée par la capitalisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif et un taux de croissance perpétuel de 2%.

Valorisation de l'écart d'acquisition ALGORITHMICS

Concernant ALGORITHMICS, également inclus dans FITCH GROUP mais d'acquisition plus récente, il faut intégrer les multiples élevés de valorisation des concurrents de ce secteur. Des tests simplifiés de sensibilité sont également effectués à titre indicatif sur les perspectives de résultat et de génération de trésorerie à 5 ans, en faisant varier le coefficient d'actualisation (jusqu'à 10%) et une valeur terminale reposant sur une approche simplifiée par la capitalisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif et un taux de croissance perpétuel de 2%.

L'ensemble de ces analyses montrent des valeurs recouvrables supérieures aux valeurs comptables pour les deux activités de FITCH GROUP. A l'exception des écarts d'acquisition de Reoch Credit et ValuSpread (Cf. note 5.2), aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'est donc constatée dans les comptes consolidés au 30 septembre 2008.

5.2. - Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels aux 30 septembre 2008 et 30 septembre 2007 s'analysent comme suit :

Nature des immobilisations incorporelles (en milliers d'€)	Net au 30 septembre 2008	Net au 30 septembre 2007
Brevets - Licences - Propriétés intellectuelles	33 445	52 420
Relation clientèle	8 199	14 415
Marques	701	1 244
Frais de développement		
Autres immobilisations incorporelles	3 262	4 328
Total	45 607	72 407

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – ANALYSE DES VALEURS BRUTES

(en milliers d'€)	Brevets - Licences- Propriétés intellectuelles	Relations clientèle	Marques	Frais de développement	Autres immobilis. Incorporelles	Total
Montants bruts au 01/10/06	98 060	12 494	3 007	0	1 362	114 923
Reclassements						0
Acquisitions	155					155
Cessions						0
Variations de périmètre (1)		10 006			3 951	13 957
Ecart de change	-9 321	-699	-322		-160	-10 502
Montants bruts au 30/09/07	88 894	21 801	2 685	0	5 153	118 533
Montants bruts au 01/10/07	88 894	21 801	2 685	0	5 153	118 533
Reclassements						0
Acquisitions	160					160
Cessions						0
Variations de périmètre						0
Ecart de change	-2 214	-3 322	-23		-1 075	-6 634
Montants bruts au 30/09/08	86 840	18 479	2 662	0	4 078	112 059

(1) Variations de périmètre

- en 2007 – Acquisition de KOREA RATINGS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – ANALYSE DES AMORTISSEMENTS

(en milliers d'€)	Brevets - Licences- Propriétés intellectuelles	Relations clientèle	Marques	Frais de développement	Autres immobilis. Incorporelles	Total
Amortissements au 01/10/06	24 116	4 269	1 012	0	924	30 321
Reclassements	15					15
Dotations	15 400	3 462	573			19 435
Reprises						0
Ecart de change	-3 052	-345	-144		-99	-3 640
Amortissements au 30/09/07	36 479	7 386	1 441	0	825	46 131
Amortissements au 01/10/07	36 479	7 386	1 441	0	825	46 131
Reclassements						0
Dotations	12 867	3 854	507			17 228
Perte de valeur (2)	4 482					4 482
Reprises						0
Ecart de change	-432	-961	13		-9	-1 389
Amortissements au 30/09/08	53 396	10 279	1 961	0	816	66 452

(2) Cette perte de valeur concerne deux filiales de FITCH RATINGS Ltd, ValuSpread et Reoch Credit, activités acquises respectivement en 2005 et 2006 spécialisées dans l'analyse et l'information des dérivés de crédit.

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles est incluse dans le poste du compte de résultat « Dotation aux amortissements » du résultat opérationnel ; les pertes de valeur sont constatées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels ».

Les frais de recherche et de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice 2007/2008 s'élèvent à 17 850 milliers d'€. Ces frais concernant ALGORITHMICS dans le cadre du développement de ses produits.

5.3. - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles aux 30 septembre 2008 et 30 septembre 2007 s'analysent comme suit :

Nature des immobilisations corporelles (en milliers d'€)	Net au 30 septembre 2008	Net au 30 septembre 2007
Terrains	181 987	6 608
Constructions	11 199	12 771
Installations techniques, Matériel et outillage	9 030	9 160
Autres immobilisations corporelles	28 286	23 088
Autres immob. Corporelles en location financement	2 339	2 664
Immobilisations corporelles en cours	71 986	305 234
Total	304 827	359 525

IMMOBILISATIONS CORPORELLES – ANALYSE DES VALEURS BRUTES

(en milliers d'€)	Terrains	Construc- tions	Installations techniques, matériel & outillage	Autres immobilisa- tions corporelles	Immobilisations corporelles en location- financement	Immobilisa- tions corporelles en cours	Avances & acomptes	TOTAL
Montants bruts au 01/10/06	5 828	17 905	18 743	63 979	6 172	0	0	112 627
Acquisitions (1)	506	4 484	4 615	12 933	1 681	314 883	13	339 115
Cessions	-403	-876	-1 469	-18 310	-124			-21 182
Variations de périmètre (2)	778	1 221	4 418	96				6 513
Ecarts de change	-11	-148	-487	-4 040	-759	-9 662		-15 107
Montants bruts au 30/09/07	6 698	22 586	25 820	54 658	6 970	305 221	13	421 966
Montants bruts au 01/10/07	6 698	22 586	25 820	54 658	6 970	305 221	13	421 966
Reclassements (3)	219 628	13		-496	559	-248 468	-13	-28 777
Acquisitions (1)		165	4 150	14 532		53 174		72 021
Cessions		-3	-1 135	-574				-1 712
Ecarts de change	-216	-847	-2 012	-2 244	-60	-37 940		-43 319
Montants bruts au 30/09/08	226 110	21 914	26 823	65 876	7 469	71 987	0	420 179

Les contrats de location financement sont composés de plusieurs montants individuellement non significatifs.

(1) Acquisitions

- en 2007 – 314 883 milliers d'€ : Ces coûts sont relatifs à l'acquisition de l'immeuble de Londres à CANARY WHARF en cours de construction prenant en compte le terrain représentant environ 80 % du montant en cours. Ces coûts incluent également une créance sur le trésor britannique (reclassée et remboursée en 2008 – cf (3)) ainsi que les coûts d'emprunts (3 672 milliers d'€ sur l'exercice) incorporés au prix d'acquisition (cf. application norme IAS 23).

- En 2008 – Correspond principalement aux travaux de construction de l'immeuble à CANARY WHARF réalisés dans la période y compris les coûts d'emprunt incorporés qui sont de 13 630 milliers d'€.

(2) Variations de périmètre

- en 2007 – Entrée dans le périmètre de la société KOREA RATINGS, après acquisition d'un complément de 45,38 %, portant notre participation de 7,96 % à 53,34%.

(3) Reclassements

- en 2008 – Immeuble en cours de construction à CANARY WHARF – dont 29 336 milliers d'€ relatif à un remboursement de taxes précédemment incluses dans la valeur brute de la construction.

Immobilisations corporelles – analyse des amortissements

(en milliers d'€)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel & outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en location-financement	TOTAL
Amortissements au 01/10/06	90	9 072	10 287	38 808	4 017	62 274
Reclassements			1 549			1 549
Dotations		1 000	3 864	10 161	891	15 916
Reprises		-346	-1 418	-15 208	-123	-17 095
Variation de périmètre		95	2 786	67		2 948
Ecarts de change		-6	-408	-2 258	-479	-3 151
Amortissements au 30/09/07	90	9 815	16 660	31 570	4 306	62 441
Amortissements au 01/10/07	90	9 815	16 660	31 570	4 306	62 441
Reclassements						0
Dotations		1 006	3 299	8 084	820	13 209
Perte de valeur (1)	45 603					45 603
Cessions		-3	-1 133	-617		-1 753
Variation de périmètre						0
Ecarts de change	-1 569	-103	-1 033	-1 447	4	-4 148
Amortissements au 30/09/08	44 124	10 715	17 793	37 590	5 130	115 352

(1) Perte de valeur

▪ Une provision pour dépréciation de 34 800 milliers de £ (soit 45 603 milliers d'€) a été constatée sur la période pour tenir compte des tensions sur les valeurs des biens immobiliers à Londres.

Après prise en compte de tous ces éléments (coûts d'emprunts incorporés, perte de valeur) la valeur nette de la construction au 30 septembre 2008 est de 247 085 milliers d'€ dont 175 098 milliers d'€ représentant la valeur nette du terrain et le solde 71 987 milliers d'€ la valeur nette du bâtiment en cours de construction.

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est incluse dans le poste du compte de résultat « Dotation aux amortissements » du résultat opérationnel ; les pertes de valeur sont constatées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels ».

5.4. - Participations dans les entreprises associées

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en milliers d'E)	% du capital détenu	Quote part de situation nette	Dont quote part dans le résultat de la période
China Lianhe Crédit rating Co Ltd	49,0%	10 670	152
Korea Bond Pricing Ltd	35,8%	2 003	269
HDZ	45,0%	1 081	-
Algo venture Ltd	50,0%	845	-
Fitch Ratings Thailand Ltd	49,9%	705	76
Duff & Phelps Colombia SA	30,0%	334	241
E-Value Co ltd	20,0%	253	-4
Autres *		452	215
		16 343	949

* Participations individuellement peu significatives

Le total des actifs, dettes, chiffre d'affaires et résultats nets des entreprises associées les plus significatives, dont aucune n'est cotée, est détaillé ci dessous :

(en milliers d'€)	Total des actifs de la filiale	Total des dettes de la filiale	Total du chiffre d'affaires de la filiale	Résultat net de la filiale
China Lianhe Crédit rating Co Ltd	5 808	2 087	5 027	310
Korea Bond Pricing Ltd	4 458	1 049	6 654	751
Fitch ratings Thailand Ltd	1 580	167	1 194	152
Duff & Phelps Colombia SA	1 922	807	221	803
E-Value Co ltd	2 219	954	2 631	-20

Les variations du poste « Participations dans les entreprises associées » sont :

(en milliers d'€)

Ouverture au 01/10/2007	15 798
Dividende de l'exercice	-267
Variation de périmètre	741
Effet de change	-878
Quote part de résultat 2008	949
Clôture au 30/09/08	16 343

5.5. - Actifs financiers

(en milliers d'€)	Prêts & avances	Actifs détenus jusqu'à échéance	Actifs disponibles à la vente (1)	Actifs détenus à des fins de transaction (2)	Autres instruments financiers - produits dérivés
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS					
Valeur brute au 01/10/07	24 348	9 076	58 227		425
Acquisitions	975	41	923		
Diminutions	-15 532	-41	-6 366		
Variation de périmètre					
Variation de la juste valeur					
En contrepartie du résultat					203
En contrepartie des capitaux propres					-409
Ecart de change	-1 421	-950	-1 498		67
Autre		-7 085	5 362		
Valeur brute au 30/09/08	8 370	1 041	56 648		286
Dépréciation au 01/10/07	15 298	500	14 432		0
Dotations			1 662		
Reprises	-12 863		-6 592		
Ecart de change					
Autres					
Dépréciation au 30/09/08	2 435	500	9 502		0
VALEUR NETTE A L'OUVERTURE	9 050	8 576	43 795		425
VALEUR NETTE A LA CLOTURE	5 935	541	47 146		286
Total actifs financiers non courants			53 908		
ACTIFS FINANCIERS COURANTS					
Valeur brute au 01/10/07	643	2 679		116 678	16 963
Acquisitions	665				
Diminutions			-119	-40 166	
Evaluation à la juste valeur					
En contrepartie du résultat			-1 511	-4 625	-14 592
En contrepartie des capitaux propres					-2 710
Ecart de change	-80	-317	-813		-219
Autres		-2 360	2 443		707
Valeur brute au 30/09/08	1 228	2	0	71 887	149
Dépréciation au 01/10/07				854	
Dotations				12 849	
Reprises					
Ecart de change					
Autres					
Dépréciation au 30/09/08	0	0	0	13 703	0
VALEUR NETTE A L'OUVERTURE	643	2 679	0	115 824	16 963
VALEUR NETTE A LA CLOTURE	1 228	2	0	58 184	149
Total actifs financiers courants			59 563		

(1) Actifs disponibles à la vente

Le montant net à la clôture intègre notamment la souscription pour 36 486 milliers d'€ dans des Fonds de Private Equity dont l'échéance n'est pas connue à ce jour. Le montant effectivement versé s'élève à 16 841 milliers d'€, le solde soit 19 645 milliers d'€ est enregistré dans le poste «Dettes financières» Cf. note 5.12.

Les actifs disponibles à la vente se décomposent comme suit :

(en milliers d'€)	Valeur nette	% de détention
Fonds Communs de Placements à Risque (FCPR)	24 071	
Autres fonds de Private Equity	16 604	
Fonds américains	1 048	
Korea Crédit (Holding)	2 121	10,99%
Autres titres	3 302	
Total des actifs disponibles à la vente	47 146	

(2) Actifs détenus à des fins de transaction

La politique du Groupe sur cette ligne de valeurs mobilières de placement (dont détail ci-dessous) est d'obtenir une rentabilité optimale tout en préservant une liquidité certaine de la plupart des placements choisis.

Synthèse des actifs de transaction :

(en milliers d'€)	Valeur de marché au 30 septembre 2008
Actions cotées (CAC 40)	38 727
Fonds actions	1 341
Gestion alternative	11 661
Instruments divers sur actions France et Europe	6 455
Total des actifs de transaction	58 184

5.6. - Instruments dérivés

(en milliers d'€)	NOMINAL			VARIATION DE JUSTE VALEUR				
	Total	A - d'1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur au 1er octobre 2007	Variation par le Résultat	Variation par les capitaux propres	Variation de change et divers	Juste valeur au 30 septembre 2008
<u>Couverture de flux futurs</u>								
. Ventes à terme de dollars US				2163		-2706	543	0
. Vente à terme de GBP				153		-153	0	0
				2 316	0	-2 859	543	0
<u>Couverture d'investissements nets à l'étranger</u>								
. Options de change				-				-
				0	0	0	0	0
<u>Dérivés non qualifiés</u>								
. Swap de taux (adossés à des emprunts en \$)	111 864		111 864	517	5 872		-42	6 347
. Swap de taux (adossés à des emprunts en £)	164 494		164 494		666		-23	643
. Swap de taux (adossés à des emprunts en €)	135 000		135 000		2 762			2 762
. Accumulateur de change				43				43
. Options (adossées à des emprunts en \$) Vendues	111 864		111 864	0	-6 780		-340	-7 120
. Options (adossées à des emprunts en £) Vendues	164 494		164 494		-2 850		98	-2 752
. Options (adossées à des emprunts en €) Vendues	125 000		125 000		-3 951		149	-3 802
. Achats à terme dollars US		0		-158	158			0
. Ventes à terme GBP		0		-681	681			0
. Ventes à terme dollars €	3 325	3 325			24			24
. Ventes à terme dollars US	3 953	3 953		1 020	-988		-56	-24
. Ventes à terme de GBP contre EUR	159 028	159 028			-852			-852
. Ventes à terme d'USD contre EUR et cross currency swap	197 160	197 160		14 330	-27 459		12	-13 117
				15 071	-32 717	0	-202	-17 848
Total des Instruments dérivés nets				17 387	-32 717	-2 859	341	-17 848

5.7. - Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit aux 30 septembre 2008 et 30 septembre 2007 :

(en milliers d'€)	Brut		Provisions		Net	
	30-sept-08	30-sept-07	30-sept-08	30-sept-07	30-sept-08	30-sept-07
Créances clients	125 895	123 875	-6 174	-5 183	119 721	118 692

5.8. - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit aux 30 septembre 2008 et 30 septembre 2007 :

(en milliers d'€)	Brut		Provisions		Net	
	30-sept-08	30-sept-07	30-sept-08	30-sept-07	30-sept-08	30-sept-07
Etat, personnel & comptes rattachés	39 319	26 170	-97	-97	39 222	26 073
Débiteurs divers	504	5 500	-306	-304	198	5 196
Charges constatées d'avance	12 601	11 260			12 601	11 260
Total	52 424	42 930	-403	-401	52 021	42 529
Créances à long terme	0	387			0	387

5.9. - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie s'analyse comme suit aux 30 septembre 2008 et 30 septembre 2007 :

Disponibilités	74 861	189 995
Valeurs mobilières de placement	52 217	52 721
Intérêts courus	203	203
Total	127 281	242 919

Dans le tableau de flux de trésorerie, la trésorerie nette se compose des éléments suivants :

(en milliers d'€)	Au 30 septembre 2008	Au 30 septembre 2007
Total trésorerie	127 302	242 493
Découverts bancaires	-71 238	-15 459
Concours bancaires & billets de trésorerie renouvelables	-212 854	-303 205
TOTAL	-156 790	-76 171

5.10. - Impôts différés

La variation des impôts différés actifs s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	Au 1er octobre 2007	Variation de périmètre	Variation en contrepartie des capitaux propres (1)	Variation en résultat	Ecarts de change et autres	Au 30 septembre 2008
Différences d'évaluation des actifs immobilisés	-14 775			-1 693	-1 660	-18 128
Ecarts d'acquisition (déductibles fiscalement aux USA)	-37 048		-1 073	-4 115	-2 416	-44 652
Réserves diverses	-3 719		2 509	21 301	501	20 592
Provisions pour risques et charges et avantages au personnel	55 773		-598	-26 893	-2 046	26 236
Revenus différés	36 642			-729	-96	35 817
Déficits reportables (2)	43 590			-19 201	-360	24 029
Divers	18 938		1 872	-10 932	2 865	12 743
TOTAL	99 401	0	2 710	-42 262	-3 212	56 637

(1) Variation relative aux impôts différés calculés sur les annulations en consolidation des plus et moins values liées aux cessions de titres d'autocontrôle ainsi qu'aux impôts différés calculés sur la variation de juste valeur comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

(2) La variation en résultat de l'impôt différé actif relatif aux déficits, correspond principalement à l'utilisation faite par FIMALAC sur la période.

Compte tenu des perspectives du Groupe, les déficits reportables du groupe fiscal français devraient être utilisés dans les 10 ans.

Le montant des impôts différés actifs non reconnus au 30 septembre 2007 s'élevait à 9 694 milliers d'€
Après imputation du résultat de la période et activation à hauteur de 5 200 milliers d'€, le montant des impôts différés actifs non reconnus au 30 septembre 2008 s'élève à 2 218 milliers d'€.

Il correspond principalement à la position nette de déficits reportables propres à la société FINANCIERE PORTEFOIN.

5.11. - Options d'achats d'actions

Synthèse des plans d'options d'achats d'actions

	Plan 2001/2	Plan 2002	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006/1	Plan 2006/2	Plan 2008
Type	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat
Date d'attribution	18/12/2001	03/12/2002	07/12/2004	06/12/2005	03/02/2006	09/10/2006	12/02/2008
Début de la période d'exercice	18/12/2001	03/12/2002	07/12/2004	06/12/2005	03/02/2006	09/10/2006	23/09/2008
Échéance	18/12/2007	03/12/2008	07/12/2009	06/12/2010	03/02/2011	09/10/2011	23/09/2013
Prix d'exercice *	37,75€	26,50€	33,52€	49,20€	58,37€	66,64€	51,21€
Nombre d'options octroyées	249 200	124 800	126 800	154 250	1 000	158 850	3 500
<u>Condition d'octroi : Présence des salariés</u>							
Sauf retraite, invalidité, décès	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Sauf licenciement pour motif économique ou dépourvu de cause réelle et sérieuse	non	non	non	non	non	non	non
Nombre d'options au 30 septembre 2007	4 966	12 265	97 150	134 250	1 000	138 850	
Attributions							3 500
Levées	-4 966	-8 282					
Annulations							
Nombre d'options au 30 septembre 2008	0	3 983	97 150	134 250	1 000	138 850	3 500
Nombre d'options pouvant être souscrites et non encore exercées	0	3 983	97 150	134 250	600	138 050	700
Juste valeur d'une option à la date d'attribution		7,86€	8,67€	17,03€	17,77€	15,79€	22,86€

* Le prix d'exercice est égal à la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution. Aucune décote n'est appliquée sur cette moyenne.

IFRS 2 est appliqué à tous les plans dont la date d'octroi est postérieure au 7 novembre 2002.

Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

(en milliers d'€)

	du 01/10/07 au 30/09/08	du 01/10/06 au 30/09/07
Charge liée aux stocks options comprise dans le résultat opérationnel	1 736	1 133

La juste valeur des options attribuées a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation « Black-Scholes » prenant en compte les hypothèses suivantes :

Taux sans risque – OAT à 5 ans

Volatilité implicite de l'action FIMALAC : de 18 % à 26 %

Nombre de jours avant l'échéance : compris entre 1440 et 1800 jours

5.12. - Dettes financières

Les dettes financières du Groupe s'analysent comme suit aux 30 septembre 2008 et 30 septembre 2007 :

(en milliers d'€)

	Au 30 septembre 2008		Au 30 septembre 2007	
	non courant	courant	non courant	courant
DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
<u>Emprunts et dettes bancaires à long terme</u>				
- Long terme	463			
- Partie court terme des dettes à long terme		135 409		197 211
<u>Emprunts et dettes bancaires à court terme</u>				
Concours bancaires et Billets de trésorerie renouvelables		212 854		303 205
Emprunts liés aux locations financements	2 060	906	2 463	726
Découverts bancaires et intérêts courus sur dettes bancaires		71 488		15 656
Sous-total des dettes auprès des Ets de crédit	2 523	420 657	2 463	516 798
AUTRES DETTES FINANCIERES				
Instruments financiers dérivés		18 283		
Autres dettes financières	(1) 39 761	(2) 21 000		2 299
Sous-total des autres dettes financières	39 761	39 283	0	2 299
TOTAL DETTES FINANCIERES	42 284	459 940	2 463	519 097

(1) Autres dettes financières « non courant » - Emprunt de NORTH COLONNADE LTD à HEARST

(2) Autres dettes financières « courant » - Cf. note 5.5 – Dont 19 645 milliers d'€ restant à verser sur les fonds de Private Equity.

La différence entre la valeur de marché et la valeur historique des dettes financières est peu significative au 30 septembre 2008.

Variation des dettes auprès des Etablissements de crédit

(en milliers d'€)	Au 1er octobre 2007	Transferts & variations de périmètre	Augmentations/ diminutions	Reclassements	Ecart de conversion	Au 30 septembre 2008
Part non courant	2 463	0	0	173	-113	2 523
Emprunts et dettes bancaires				544	-81	463
Concours bancaires/découverts et intérêts courus						0
Emprunts de location financement	2 463			-371	-32	2 060
Part courant	516 798	0	-101 514	371	5 002	420 657
Emprunts et dettes bancaires	197 211		-66 805		5 003	135 409
Concours bancaires / découverts et intérêts courus	318 861		-34 560		41	284 342
Emprunts de location financement	726		-149	371	-42	906

5.13. - Engagements de retraite et autres avantages au personnel

Les provisions pour retraite et autres avantages au personnel à long terme se détaillent comme suit :

(en milliers d'€)	Plans de retraite à prestations définies	Plans d'intéressement	Total
Au 1er octobre 2007	3 758	104 763	108 521
Charges constatées en résultat	-245	-687	-932
Contributions payées	-129	-62 861	-62 990
Ecart de change et divers	15	-5 151	-5 136
Total au 30 septembre 2008	3 399	36 064	39 463

(en milliers d'€)	du 01/10/07 au 30/09/08	du 01/10/06 au 30/09/07
Montant comptabilisé en charges au titre des régimes de retraite à cotisations définies	9 452	8 194

Les régimes de retraite à cotisations définies concernent principalement FITCH RATINGS et ALGORITHMICS.

Au 30 septembre 2008 le plan de retraite à prestations définies concerne principalement les holdings. Les plans d'intéressement concernent FITCH GROUP.

PLANS DE RETRAITE

Les plans de retraite permettent de couvrir les engagements en matière de pensions versées à d'anciens dirigeants du Groupe, et ceux relatifs aux engagements pris dans le cadre du « Règlement de Retraite » en vigueur depuis de nombreuses années en faveur des cadres et dirigeants actifs.

La provision destinée à couvrir les engagements envers d'anciens dirigeants représente au 30 septembre 2008 un montant de 3 081 milliers d'€. Cette provision est actualisée chaque année en tenant compte de l'espérance de vie et d'un taux de revalorisation des rentes de 2,5%.

Les engagements pris dans le cadre du « Règlement de Retraite » se présentent comme suit :

(en milliers d'€)	
Valeur actualisée de l'obligation	3 195
Juste valeur des actifs du régime	3 112
Provision constituée	83
Total provision au 30 septembre 2008	83
Reprise de l'exercice	235
Provision constituée au 30 septembre 2007	318

La valeur actualisée de l'obligation prend en compte les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation 2 %
- Taux d'évolution des salaires 3 %
- Taux de capitalisation 4 %
- Taux de turn-over 0 %

LES PLANS D'INTERESSEMENT

Les plans d'intéressement concernent les options d'achats d'actions virtuelles FITCH RATINGS et ALGORITHMICS payables sous forme de trésorerie, accordées à certains salariés de FITCH GROUP. Le Groupe a fait l'analyse de ces plans qui rentrent dans le champ d'application d'IAS 19.

▪ Détail des plans de FITCH RATINGS

	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Type	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat
	*	*	*	*			
Nombre d'options consenties	3 237 738	583 246	416 000	341 200	264 790	1 654 700	1 654 700
Nombre de bénéficiaires	274	127	117	119	114	328	270
Point de départ d'exercice des options	01/01/2004	01/01/2005	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010
Date d'expiration	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017
Prix d'exercice	(1) 27,34\$	(2) 32,01\$	(3) 40,59\$	(4) 55,43\$	(5) 70,04\$	(6) 85,15\$	(7) 105,32\$
Nombre d'options au 1er octobre 2007	586 347	106 382	155 951	84 884	221 600	1 582 709	485 257
Attributions							
Levées	-577 009	-98 982	-145 287	-50 456	-209 100		
Annulations	-1 000		-1 998	-10 260	-12 500	-129 144	-66 846
Nombre d'options au 30 septembre 2008	8 338	7 400	8 666	24 168	0	1 453 565	418 411

* Ajusté de la division du titre par 2 réalisée en 2005

(1) 13,75 \$ en cas d'introduction de la société en bourse

(2) 18,42 \$ dans le même cas

(3) 29,15 \$ dans le même cas

(4) 48,39 \$ dans le même cas

(5) 63,04 \$ dans le même cas

(6) 78,15 \$ dans le même cas

(7) 98,32 \$ dans le même cas

La méthode de valorisation des options est fondée sur un multiple de l'EBITDA et sur un modèle « Black-Scholes » prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Volatilité :

la volatilité utilisée par FITCH RATINGS est de 35 %. Ce pourcentage est également utilisé par la société MOODY'S, opérant dans des activités comparables.

- Echéance moyenne :

L'échéance moyenne attendue est de 3 années.

- Taux d'intérêts sans risque :

Taux moyen pondéré de 4,67 %.

▪ **Détail du plan d'ALGORITHMICS**

Pour ALGORITHMICS, les mêmes plans d'intéressement sous forme d'options d'achats ont été mis en œuvre à compter de 2005. La méthode de valorisation des options repose également sur un multiple de l'EBITDA.

	Plan 2005	Plan 2007
Type	Options d'achat	Options d'achat
Nombre d'options consenties	700 000	97 800
Nombre de bénéficiaires	86	38
Point de départ d'exercice des options	01/01/2010	01/01/2012
Date d'expiration	01/01/2015	01/01/2017
Prix d'exercice	(1) 13,00\$	(1) 13,00\$
Nombre d'options au 1er octobre 2007	539 750	94 800
Attributions		128 500
Levées		
Annulations	-51 750	-18 750
Nombre d'options au 30 septembre 2008	488 000	204 550

(1) 5,00 \$ en cas d'introduction de la société en bourse

• Volatilité :

la volatilité utilisée par ALGORITHMICS est de 45 %.

• Rentabilité :

ALGORITHMICS ne versant aucun dividende aux tiers, la rentabilité retenue est

0%.

• Echéance moyenne :

L'échéance moyenne attendue est de 4 ans

• Taux d'intérêts sans risque :

Taux moyen pondéré de 3,0 %.

5.14. - Provisions pour risques et charges

Variation des provisions pour risques et charges

Nature des provisions (en milliers d'€)	Provisions non actualisées						Impacts actualisation au 30 septembre 2008 (1)	Provisions actualisées		dont court terme au 30 septembre 2008
	Au 1er octobre 2007	Reclasse- ments	Dotations	Reprises	Reprises pour non utilisation	au 30 septem- bre 2008		Provisions au 30 septembre 2007	Provisions au 30 septembre 2008	
Litiges	1 605		962	-3		2 564	-369	1 368	2 195	2
Risques environnementaux (2)	10 783			-120	-24	10 639	-1 624	9 084	9 015	407
Restructuration	0					0			0	
Garanties de passif (3)	38 915			-2 500	-14 209	22 206	-2 608	34 750	19 598	6 160
Autres	3 062	-25	75	-729	-340	2 043	-275	2 830	1 768	94
Total provisions	54 365	-25	1 037	-3 352	-14 573	37 452	-4 876	48 032	32 576	6 663

(1) Variation des impacts d'actualisation

Nature des provisions (en milliers d'€)	Au 1er octobre 2007	Variation de l'exercice	Au 30 septembre 2008
Litiges	-237	-132	-369
Risques environnementaux	-1 698	76	-1 622
Garanties de passifs	-4 169	1 561	-2 608
Autres	-226	-51	-277
Total	-6 330	1 454	-4 876

(2) Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques environnementaux font apparaître dans le tableau de variation des provisions un solde de 10,6 M€ (hors facteur d'actualisation). Cependant, elles totalisent en fait 23,5 M€ si on y inclut les risques environnementaux couverts par les provisions pour garanties de passif (12,9 M€ pour le Groupe FACOM).

(3) Provisions pour Garanties de passifs

Les provisions pour garantie de passif enregistrées dans le cadre des cessions réalisées par le passé représentent un montant de 22,2 M€ (hors facteur d'actualisation) au 30 septembre 2008, soit 60 % des provisions pour risques et charges inscrites au passif du bilan à la clôture de l'exercice 2008. Les principales reprises opérées au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Groupe FACOM

- Reprise pour non utilisation 6,1 M€
- Reprise pour utilisation 0 M€

LBC

- Reprise pour non utilisation 7,1 M€
- Reprise pour utilisation 2,5 M€

CASSINA

- Reprise pour non utilisation 1,0 M€
- Reprise pour utilisation 0 M€

5.15. - Autres dettes

Les autres dettes du Groupe s'analysent comme suit aux 30 septembre 2008 et 30 septembre 2007 :

(en milliers d'€)	Au 30 septembre 2008			30/09/2007
	Courant	Non courant	Total	
Dettes de personnel et comptes rattachés	31 411		31 411	68 355
Dettes fiscales	11 070		11 070	19 981
Autres dettes et créiteurs divers (1)	14 187	13 355	27 542	60 269
Produits constatés d'avance (2)	160 497		160 497	162 008
Total des autres dettes	217 165	13 355	230 520	310 613

(1) En 2007, prenait en compte :

- o 23 267 milliers d'€ montant restant dû sur les fonds de Private Equity reclassé au cours de l'exercice en dettes financières (Cf note 5.5) ;
- o 16 667 milliers d'€ d'avance long terme sans intérêts de HEARST à COLONNADE REAL ESTATE, reclassée au cours de l'exercice en intérêts minoritaires (Cf. tableau de variation des capitaux propres).

(2) Cette rubrique concerne exclusivement les revenus différés de FITCH RATINGS et ALGORITHMICS.

5.16. - Frais de personnel

Les frais de personnel du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'€)	du 01/10/07 au 30/09/08	du 01/10/06 au 30/09/07
Charges de personnel y compris indemnités de fin de contrat	235 548	302 765
Plan d'intéressement	-1 653	53 292
Stocks options accordées	1 736	1 133
Charges enregistrées dans le cadre des régimes à cotisations définies	9 452	8 194
Charges enregistrées dans le cadres des régimes à prestations définies	-391	-386
Charges sociales	37 541	44 606
Total	282 233	409 604

Effectif par catégorie :

	Effectif moyen		Effectif à la clôture	
	Au 30 septembre 2008	Au 30 septembre 2007	Au 30 septembre 2008	Au 30 septembre 2007
	Cadres	1 402	1 464	1 311
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1 705	1 667	1 694	1 678
Ouvriers	1		1	1
Total	3 108	3 131	3 006	3 222

Effectif moyen par zone géographique :

	Effectif moyen		Effectif à la clôture	
	Au 30 septembre 2008	Au 30 septembre 2007	Au 30 septembre 2008	Au 30 septembre 2007
France	84	82	83	79
Europe	857	867	814	902
Etats Unis	988	1 092	892	1 103
Asie	556	495	594	513
Autres pays	623	595	623	625
Total effectifs par pays	3 108	3 131	3 006	3 222

5.17. - Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	du 01/10/07 au 30/09/08	du 01/10/06 au 30/09/07
Variation de la juste valeur des actifs de transaction	-12 910	25 017
Résultat des couvertures de taux et changes des éléments de la trésorerie et de la dette financière	-30 680	4 250
Différence de change des éléments de la trésorerie	27 502	-8 804
Charge d'intérêts de la dette bancaire	-7 090	-15 174
Autres coûts liés aux emprunts	-192	-256
Coût de l'endettement financier net	-23 370	5 033
Profits/Pertes sur créances à caractère financier	258	1 716
Résultat des actualisations	-1 454	-1 709
Dotations/reprises des provisions sur autres actifs financiers	18 435	-169
Résultat des cessions des titres non consolidés	-19 405	
Autres produits et charges financiers	-63	2 665
Total des autres produits & charges financiers	-2 229	2 503

5.18. - Impôts sur les résultats

(en milliers d'€)	du 01/10/07 au 30/09/08	du 01/10/06 au 30/09/07
Impôts courant	20 495	71 207
Impôts différés	42 177	3 562
Total charge d'impôts	62 672	74 769

Le montant de l'impôt sur les résultats du groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition applicable aux bénéfices consolidés en raison des éléments suivants :

Résultat des activités qui se poursuivent (en milliers d'€)		au 30/09/08	au 30/09/07
Résultats avant impôts		93 342	173 097
Impôt théorique	34,43%	32 138	59 597
Impôt réel		62 672	74 769
Ecart		30 534	15 172
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères et des décalages de taux d'impôts		2 626	3 550
Autres différences temporaires		-241	832
Différences permanentes	(1)	28 149	(1) 10 790
Ecart		30 534	15 172

(1) Prend notamment en compte une retenue à la source sur les distributions du Groupe FITCH, une provision pour impôts de même nature portant sur ses réserves potentiellement distribuables et la moins-value long terme non déductible relative à la provision pour dépréciation de l'immeuble de NORTH COLONNADE Ltd.

5.19. - Information sectorielle

5.19.1. - Résultats par secteurs d'activités

Les résultats sectoriels par secteurs d'activités se décomposent comme suit :

(en milliers d'€)	FITCH RATINGS - Notation (1)		ALGORITHMICS - Gestion du risque		Total GROUPE FITCH		Holdings		TOTAL	
	sept-08	sept-07	sept-08	sept-07	sept-08	sept-07	sept-08	sept-07	sept-08	sept-07
Revenu total	484 000	642 694	104 963	105 063	588 963	747 757		5 699	588 963	753 456
Revenu intragroupe			-2 016	-2 931	-2 016	-2 931		-5 699	-2 016	-8 630
Total Chiffre d'affaires net	484 000	642 694	102 947	102 132	586 947	744 826	0	0	586 947	744 826
Résultat opérationnel courant	178 157	193 014	-14 581	-33 872	163 576	159 142	-9 570	-10 065	154 007	149 077
- Dont charge d'amortissements	-12 141	-12 931	-17 738	-21 368	-29 879	-34 299	-586	-391	-30 465	-34 690
- Dont autres charges calculées	-1 953	-244	141	209	-1 812	-35	875	181	-937	146
Autres produits et charges opérationnels									-36 015	15 969
Résultat opérationnel									117 992	165 046
Coût de l'endettement financier net									-23 370	5 033
Autres produits & charges financiers									-2 229	2 503
Charge d'impôts									-62 672	-74 769
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence									949	515
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession									-	-
Résultat net									30 670	98 328

(1) KOREA RATINGS, société acquise en avril 2007, n'est prise en compte qu'à hauteur de 6 mois d'activité pour l'exercice 2006/2007 contre 12 mois d'activité sur l'exercice 2007/2008.

5.19.2. - Actifs et passifs sectoriels par secteurs d'activités

Les actifs et passifs sectoriels par secteurs d'activités se décomposent comme suit :

(en milliers d'€)	FITCH RATINGS - Notation		ALGORITHMICS - Gestion du risque		Holdings		Total	
	Au 30/09/08	Au 30/09/07	Au 30/09/08	Au 30/09/07	Au 30/09/08	Au 30/09/07	Au 30/09/08	Au 30/09/07
Goodwill	596 023	604 131	38 147	42 324	0	0	634 170	646 455
Immobilisations incorporelles	8 197	19 047	37 410	53 333	0	27	45 607	72 407
Immobilisations corporelles	27 450	30 290	9 181	9 909	268 196	319 326	304 827	359 525
Titres mis en équivalence	14 414	14 529	845	188	1 083	1 081	16 342	15 798
Clients	92 503	95 875	27 170	22 719	48	98	119 721	118 692
Stocks					0	0	0	0
Trésorerie	77 566	59 346	8 688	6 287	41 027	177 286	127 281	242 919
Actifs non alloués							224 960	684 360
Total des actifs							1 472 908	1 797 633
Fournisseurs	25 559	39 387	7 169	8 228	1 813	1 591	34 541	49 206
Dettes envers le personnel	56 985	164 035	9 868	8 493	4 021	4 348	70 874	176 876
Provisions pour garantie et litiges clients					0	0	0	0
Passifs non alloués							1 367 493	1 571 551
Total des passifs							1 472 908	1 797 633
Investissements de la période	8 167	9 661	3 465	6 575	60 544	323 070	72 176	339 306

5.19.3. - Répartition géographique du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se présente comme suit :

(en milliers d'€)	du 01/10/07 au 30/09/08	du 01/10/06 au 30/09/07
Etats Unis	214 064	343 823
Canada	8 529	10 015
Grande Bretagne	78 265	111 397
France	16 383	19 296
Autres pays de l'Union Européenne	115 351	116 262
Asie	64 127	55 306
Amérique Latine	31 910	32 900
Autres pays	58 318	55 827
CA Total	586 947	744 826

5.19.4. - Répartition géographique de la valeur comptable des actifs sectoriels

La valeur comptable des actifs sectoriels par zones géographiques est la suivante :

Répartition basée sur la localisation géographique des actifs (en milliers d'€)	Au 30 septembre 2008	Au 30 septembre 2007
Etats Unis	613 882	639 944
Canada	18 393	18 466
Grande Bretagne	424 986	473 206
France	40 583	45 408
Autres pays de l'Union Européenne	36 955	161 361
Asie	88 720	97 408
Amérique Latine	17 829	14 593
Autres pays	6 591	5 396
Actifs non alloués	224 969	341 851
Total du bilan	1 472 908	1 797 633

Les actifs sectoriels prennent en compte les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les titres mis en équivalence, les clients ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Le montant des investissements au cours l'exercice par zones géographiques est le suivant :

Répartition basée sur la localisation géographique des actifs (en milliers d'€)	Au 30 septembre 2008	Au 30 septembre 2007
Etats Unis	4 442	7 355
Canada	2 707	3 317
Grande Bretagne (1)	54 619	323 048
France	186	710
Autres pays de l'Union Européenne	7 746	799
Asie	2 293	3 652
Amérique Latine	172	400
Autres pays	11	25
Total	72 176	339 306

(1) Investissements relatifs à l'immeuble de NORTH COLONNADE Ltd (Londres)

53 174 milliers d'€ en 2008 et 314 883 milliers d'€ en 2007

Les investissements de la période comprennent les achats d'immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les acquisitions d'immobilisations réalisées par voie de regroupements d'entreprise.

5.20. - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont :

(en milliers d'€)	Solde au 30 septembre 2008	Solde au 30 septembre 2007
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties données	127 482	119 933
Redevances de location financement	3 777	1 585
Autres engagements donnés		
Versement sur contrat de construction	53 461	104 979
Autres	17 232	20 122
Dettes garanties par des sûretés réelles		
Hypothèque		
Nantissements d'équivalents de trésorerie	992	992
Total des engagements donnés	202 944	247 611
Engagements reçus		
Autres engagements reçus (1)	414 703	357 334
Livraison immeuble	53 461	104 979
Total des engagements reçus	468 164	462 313
<i>(1) dont lignes de crédit non utilisées (FIMALAC)</i>	<i>170 000</i>	<i>4 714</i>
<i> dont lignes de crédit non utilisées (FITCH)</i>	<i>244 703</i>	<i>352 620</i>

Engagement hors bilan sur la location simple

Montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables (principalement locaux commerciaux et à usage de bureaux)

(en milliers d'€)	au 30 septembre 2008
Paiements à moins d'un an	25 797
Paiements à plus d'un an et moins de cinq ans	76 746
Paiements à plus de cinq ans	18 533
	121 076

5.21. - Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable au Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	30/09/2008	30/09/2007
Résultat de base attribuable au groupe	20 398	79 503
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	31 086 940	32 842 414
Résultat de base par action (en €)	0,66	2,42
Résultat de base des activités qui se poursuivent attribuable au groupe	20 398	79 503
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	31 086 940	32 842 414
Résultat de base des activités qui se poursuivent par action (en €)	0,66	2,42
Résultat de base des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	31 086 940	32 842 414
Résultat de base des activités arrêtées ou en cours de cession par action (en €)	0,00	0,00

Pour le résultat par action dilué, le bénéfice net attribuable au Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Au 30 septembre 2008 et 30 septembre 2007, il n'existait pas d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Le résultat dilué par action est donc équivalent au résultat par action présenté ci-dessus.

5.22. - Information sur le dividende

Le dividende versé en 2008, au titre de l'exercice 2007, a été de 1,50 € par action. Le dividende qui sera versé en 2009, au titre de l'exercice 2008, (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 10 février 2009) s'élèvera également à 1,50 € par action.

5.23. - Information sur les parties liées

Rémunération totale comptabilisée en 2008 des principaux dirigeants et administrateurs de FIMALAC :

(en milliers d'€)

Avantages à court terme (non compris charges patronales)	Avantages postérieurs à l'emploi	Paiements en actions (Stocks Options)	Jetons de présences
2 049	-235	898	291

Conventions avec la société GROUPE MARC de LACHARRIERE

Convention de marque non rémunérée permettant à FIMALAC d'adopter sa dénomination.

Convention de trésorerie avec la REVUE DES DEUX MONDES

Solde du compte courant créditeur au 30 septembre 2008 : 187 Milliers d'€
Charges d'intérêts de l'exercice : 11 Milliers d'€

5.24. - Evènements postérieurs à la clôture

Au cours du mois de novembre 2008, FITCH RATINGS Ltd a acquis 9,4 % d'intérêts complémentaires dans sa filiale KOREA RATINGS pour un montant de 5,1M£ (6,4M€) portant ainsi sa participation à plus de 74 %.

6-2. – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Fimalac relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.3.2, 2.3.7 et 5.1.1. Par ailleurs, votre société a enregistré au cours de l'exercice une provision pour dépréciation d'un immeuble en cours de construction à Londres, tel que décrit dans les notes 2.3.5 et 5.3. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et vérifié que les notes indiquées ci-dessus donnent une information appropriée.
- votre société constitue des provisions pour couvrir certains risques, tels que décrits dans les notes 2.3.15 et 5.14. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly sur Seine et Paris, le 22 décembre 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Christophe Georghiou

Cagnat & Associés
Philippe Cagnat

6-3. – COMPTES SOCIAUX

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2008

ACTIF	30 septembre 2008		30 septembre 2007	
<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
. Terrains	135	-	135	135
. Constructions	1 317	1 317	-	-
. Autres immobilisations	898	860	38	38
<i>Sous-Total</i>	2 350	2 177	173	173
<i>Immobilisations financières :</i>				
. Titres de participation	416 479	88 731	327 748	432 426
. Créances rattachées à des participations	42 483	-	42 483	165 296
. Autres titres immobilisés	136 397	4 159	132 238	221 061
. Prêts	2 377	2 377	-	-
. Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<i>Sous-Total</i>	597 736	95 267	502 469	818 783
TOTAL I	600 086	97 444	502 642	818 956
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Créances	356 564	518	356 046	483 698
Valeurs mobilières de placement	33 177	4 074	29 103	29 360
Disponibilités	251	-	251	4 850
Charges constatées d'avance	1 505	-	1 505	762
TOTAL II	391 497	4 592	386 905	518 670
<u>CHARGES A REPARTIR</u>	463	-	463	-
<u>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF</u>	-	-	-	532
TOTAL GENERAL (I+II)	992 046	102 036	890 010	1 338 158

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2008

PASSIF

30 septembre 2008 30 septembre 2007

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES

Capital Social	136 801	151 046
Primes d'émission, de fusion, d'apports	8 456	50 536
Réserves :		
. Réserve légale	16 679	16 679
. Autres	54 553	94 231
Report à nouveau	171 389	231 948
Résultat de l'exercice	9 351	67 652

Provisions réglementées	136	136
-------------------------	-----	-----

TOTAL I	397 365	612 228
----------------	----------------	----------------

PROVISIONS P/ RISQUES ET CHARGES

TOTAL II	28 445	45 281
-----------------	---------------	---------------

DETTES

Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	308 519	465 260
Emprunts et dettes financières divers	135 029	190 822
Dettes fiscales et sociales	174	174
Autres dettes	20 478	23 868
Produits constatés d'avance	-	-

TOTAL III	464 200	680 124
------------------	----------------	----------------

<u>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF</u>	-	525
---	----------	------------

TOTAL GENERAL (I+II+III)	890 010	1 338 158
---------------------------------	----------------	------------------

COMPTE DE RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2008

	30 septembre 2008	30 septembre 2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Produit immobiliers	6	5
Autres produits	547	28
Reprises de provisions pour risques et charges	396	497
Reprises de provisions sur actifs circulants	-	-
TOTAL I	949	530
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Impôts, taxes, versements assimilés	235	251
Frais de personnel	1 922	1 934
Autres charges	6 707	16 481
Dotations aux amortissements	68	68
Dotations aux provisions sur actifs circulants	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	17	33
TOTAL II	8 949	18 767
RESULTAT D'EXPLOITATION	(8 000)	(18 237)
TOTAL III (I-II)	(8 000)	(18 237)
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
Revenus du portefeuille titres	54 551	50 880
Revenus des prêts et créances	24 061	28 806
Produits nets s/cessions de VMP	769	14 321
Autres produits financiers	4 601	2 821
Reprises de provisions sur titres et créances	17 235	22 755
Reprises de provisions pour risques et charges	782	1 148
TOTAL IV	101 999	120 731
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Intérêts et charges assimilées	24 902	33 469
Autres charges financières	14 980	2 823
Charges nettes s/cessions de VMP	1 131	2 366
Dotations aux provisions sur titres et créances	58 482	2 716
Dotations aux provisions pour risques et charges	57	727
TOTAL V	99 552	42 101
RESULTAT FINANCIER	2 447	78 630
TOTAL VI (IV-V)	2 447	78 630
RESULTAT COURANT	(5 553)	60 393
TOTAL VII (III+VI)	(5 553)	60 393
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
Opérations de gestion	1 173	-
Plus values sur cessions de valeurs immobilisées	77	91 070
Reprises de provisions sur valeurs immobilisées	6 304	8
Reprises de provisions pour risques et charges	15 731	15 971
TOTAL VIII	23 285	107 049
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
Opérations de gestion	2 660	3 295
Mali de fusion	-	91 620
Moins values sur cessions de valeurs immobilisées	6 304	3 734
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	180
TOTAL IX	8 964	98 829
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 321	8 220
TOTAL X (VIII-IX)	14 321	8 220
IMPOT SUR LES BENEFICES	583	(961)
RESULTAT NET	9 351	67 652
TOTAL XII (VII+X+XI)	9 351	67 652

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2008

NOTE 1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008 ont été établis en conformité avec les règles du P.C.G.1999, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- permanence des méthodes,
- continuité de l'exploitation,
- séparation des exercices.

Il est procédé aux adaptations et dérogations au plan comptable suivantes :

- les résultats sur cessions de valeurs immobilisées apparaissent en plus-values ou moins-values et non pas en prix de vente au crédit et prix d'achat au débit ;
- les reprises de provisions sur les titres de participation et sur les titres immobilisés cédés ne sont pas enregistrées dans le résultat courant, mais dans le résultat exceptionnel, afin d'apparaître au même niveau que le résultat de cession correspondant.

L'annexe est présentée en milliers d'euros sauf indication contraire.

1) FAITS SPECIFIQUES DE L'EXERCICE

Du point de vue de l'activité :

- la Société a acquis dans le cadre du programme de rachat autorisé par les assemblées du 13 février 2007 et du 12 février 2008, 5,24% du capital actuel pour 78,2 M€,
- la Société a, conformément aux autorisations en vigueur qui lui ont été accordées, annulé 3 237 581 actions de nominal 4,4 € acquises 177,8 M€ et représentant 9,43% du capital au 1^{er} octobre 2007,
- dans le cadre de la structuration de ses actifs annoncée au cours du 4^{ème} trimestre 2007, la société a apporté sa participation de 80% dans la société Fitch Group Inc. à la société Fimalac Services Financiers. S'agissant, du point de vue de la réglementation comptable en vigueur, d'une restructuration interne, cette opération, réalisée comptablement, sur la base du prix de revient, n'a dégagé aucun résultat.

Du point de vue des résultats :

- les opérations de cession sur titres auto-détenus, prises dans leur ensemble, ont généré une perte de 0,8M€,
- l'enregistrement d'une dépréciation des titres Fimalac Développement de 56,5 M€ pour tenir compte de la dépréciation de l'ensemble immobilier sis à Canary Wharf (Grande Bretagne), et de certains actifs financiers.

2) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont pu faire l'objet d'une réévaluation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés comme suit :

- Logiciels : 1 an (linéaire)
- Constructions : 20 ans (linéaire)
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans (dégressif)
- Agencements, installations, mobilier de bureau : 10 ans (linéaire)
- Matériel de transport et de bureau : 5 ans (linéaire ou dégressif si autorisé)

Les durées des amortissements ci-dessus déterminées correspondent aux durées d'utilité pour la Société, qui respecte ainsi les Règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 sur les actifs.

3) IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont pu faire l'objet d'une réévaluation.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Afin de fixer les règles de leur évaluation, on distingue trois catégories d'immobilisations financières selon les critères suivants :

- les titres de participation sont ceux des sociétés dans le capital desquelles Fimalac détient en général au moins 10 % et/ou y exerce une influence. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage, déterminée en fonction de l'actif net éventuellement réévalué, de sa valeur de rendement, de sa valeur de rentabilité, et de ses perspectives d'avenir, est inférieure à son prix de revient.
- les créances rattachées à des participations sont évaluées en fonction de la situation financière des participations auxquelles elles sont liées.
- les autres titres regroupent les titres de sociétés dont Fimalac détient en général moins de 10% du capital et/ou au sein desquelles elle n'exerce aucune influence. Une provision pour dépréciation est constituée si :
 - o pour les titres cotés, la moyenne des cours du mois de septembre est inférieure au prix de revient;
 - o pour les titres non cotés, la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

Ils intègrent également les titres auto-détenus autres que ceux affectés à la couverture de plans d'options ou d'attributions gratuites et ceux affectés au contrat de liquidité, pour lesquels aucune provision pour dépréciation n'est constatée conformément à l'avis n°98D du Comité d'Urgence du CNC.

4) CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours des devises concernées au 30 septembre de chaque année, ou sur la base du cours garanti en cas de couverture de change.

5) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Pour les titres non cotés, il est pratiqué une provision lorsque la valeur d'usage est inférieure au prix de revient.

Pour les autres titres, il n'est pratiqué de provision pour dépréciation que pour les titres dont le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice ou la valeur liquidative du dernier jour de l'exercice, selon qu'il s'agit de titres cotés ou d'O.P.C.V.M, est inférieur au prix de revient.

6) OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date d'opération. Les dettes, créances, dettes et disponibilités en devises figurent pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice ou au cours de couverture.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de fin d'exercice est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

7) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont notamment constituées pour faire face aux conséquences négatives pour l'entreprise d'engagements contractuels tels que garanties de passif accordées à l'occasion de cessions de filiales, plan de retraite, ou d'obligations légales mises à sa charge notamment dans le cadre de la dépollution d'anciens sites industriels, ou de litiges.

8) CHARGES A REPARTIR

Elles sont constituées par les frais d'émission d'emprunt et font l'objet d'un amortissement sur la durée de cet emprunt, soit 5 ans.

9) INTEGRATION FISCALE

La Société Fimalac s'est constituée société tête de groupe, pour le groupe fiscal constitué à compter du 1^{er} Janvier 1997 entre elle-même et certaines de ses filiales françaises.

Ce groupe fiscal est mis à jour chaque année pour tenir compte des acquisitions et des cessions de sociétés françaises éligibles au dispositif.

Selon la convention d'intégration fiscale, chaque société se trouve placée dans les mêmes conditions que si elle était imposée séparément, vis à vis de la société tête de groupe qui est le seul redevable de l'impôt du groupe. Les éventuels déficits fiscaux des filiales profitent donc immédiatement à la société tête de groupe qui devra assumer la charge d'impôt de ces filiales lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS

2.1) Etat des mouvements de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 01.10.07	Transfert / Annulation	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.08
Immobilisations Corporelles					
. Terrains	135	-	-	-	135
. Constructions et agcs des constructions	1 317	-	-	-	1 317
. Autres Immobilisations corporelles	1 922	-	-	(1 024)	898
. Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	3 374	-	-	(1 024)	2 350
Immobilisations Financières					
. Participations (1)	474 553	-	210 782	(268 855)	416 480
. Créances rattachées à des participations	178 159	-	483	(136 159)	42 483
. Autres titres immobilisés (2)	223 970	(177 809)	90 410	(174)	136 397
. Prêts	2 377	-	-	-	2 377
. Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Sous-total	879 059	(177 809)	301 675	(405 188)	597 737
TOTAL	882 433	(177 809)	301 675	(406 212)	600 087

(1) les acquisitions comprennent notamment l'augmentation de capital de Fimalac Services Financiers pour 202 602 K€, suite à l'apport de titres Fitch Group Inc, et les cessions intègrent la sortie de titres Fitch Group Inc, objet de l'apport, pour 202 602 K€ et le rachat des titres Fac Développement pour 59 999 K€.

(2) les acquisitions sont constituées à hauteur de 74 232 K€ par les titres Fimalac acquis dans le cadre du programme de rachat. La colonne « annulation/transfert » concerne l'annulation des titres Fimalac. La valeur des titres Fimalac détenues au 30 septembre 2008 est de 10 962 K€.

2.2) Etat des amortissements

	Valeur brute au 01.10.07	Apports/Fusion Transfert	Dotations	Reprises	Montant au 30.09.08
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Constructions et agcs des constructions	1 317	-	-	-	1 317
Autres immobilisations corporelles	1 884	-	-	(1 024)	860
TOTAL	3 201	-	-	(1 024)	2 177

2.3) Etat des provisions pour dépréciation

	Valeur brute au 01.10.07	Apports/Fusion Transfert	Dotations	Reprises	Montant au 30.09.08
Participations (1)	42 127	-	56 735	(10 131)	88 731
Créances rattachées à des participations	12 863	-	-	(12 863)	-
Autres titres immobilisés	2 909	-	1 538	(288)	4 159
Prêts	2 377	-	-	-	2 377
TOTAL	60 276	0	58 273	(23 282)	95 267

(1) la colonne « dotations » comprend notamment une dépréciation des titres Fimalac Développement pour 56 517.K€.

NOTE 3 – CREANCES

Etat des échéances

	Montant brut	Echéance 1 an au plus	Echéance plus d'1 an
<u>Actif immobilisé</u>			
. Créances rattachées à des participations	42 483	42 483	-
. Prêts (1)	2 377	-	2 377
. Dépôts et cautionnement	-	-	-
<u>Actif circulant</u>			
. Clients	16	10	6
. Groupe	356 397	342 811	13 586
. Etat, collectivités et organismes sociaux	142	142	-
. Autres créances	0		
TOTAL	401 415	385 446	15 969

(1) Créance sur société en liquidation amiable totalement dépréciée

Les prêts accordés à Fitch Group Inc., libellés en dollars, s'élèvent à 282 000 K\$, celui accordé à North Colonnade Ltd, libellé en livres sterling, à 125 680 K£. Ils ont fait l'objet d'une couverture de change sous forme de vente à terme de devises et de currency-swap.

Les prêts et avances sont rémunérés sur la base de taux variables.

A titre d'information, il est précisé que toute variation de +/-1% des taux d'intérêt ferait varier les produits financiers de +/-3,4M€, sur la base des écarts au 30 septembre 2008.

NOTE 4 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Voir également « INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES »

Le poste « Valeurs mobilières de placements » intègre 413 959 actions Fimalac (1,33% du capital) acquises pour 18 429 K€.

Ces actions sont adossées à des plans de stocks options attribuées à certains cadres ou salariés du Groupe à concurrence de 378 733 actions et affectées à un contrat de liquidité à concurrence de 35 226 actions.

La valeur boursière de ces actions était de 18 737 K€ au 30 septembre 2008 (évaluation sur la base du cours moyen de septembre 2008 ou du prix d'attribution s'il est inférieur).

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

5.1) Capital social

Le capital social, constitué de 31 091 097 actions d'une valeur nominale de 4,40 €, s'élève à 136 801 K€ au 30 septembre 2008.

Dans le cadre des plans de rachat, dont le dernier a été autorisé par l'assemblée générale du 12 février 2008, la Société détient, au 30 septembre 2008, 659 844 actions Fimalac représentant 2,12% du capital.

Le conseil d'administration a, lors de ses réunions du 27 mai 2008 et du 23 septembre 2008, conformément à l'autorisation reçue de l'assemblée générale du 12 février 2008 décidé d'annuler 3 237 581 actions de nominal 4,40 €, acquises pour 177 809 K€. Ces opérations ont abouti à une réduction de capital 14 245 K€.

5.2) Primes et réserves

Le poste « Réserve pour actions propres » passe de 66 241 K€ à 26 562 K€, conformément à la 4^{ème} résolution de l'assemblée générale du 12 février 2008, et aux décisions prises par le conseil d'administration lors de ses réunions du 27 mai 2008 et du 23 septembre 2008.

La variations des postes « Boni de fusion » et « Report à nouveau » sont consécutives à l'adoption de la quatrième résolution de l'assemblée générale du 12 février 2008, à l'affectation des dividendes attachés aux actions auto-détenues s'élevant à 5 088 K€, et aux réductions de capital évoquées ci-dessus.

5.3) Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Des plans d'options d'achat ont été consentis par la Société à certains salariés et dirigeants du Groupe. Au 30 septembre 2008, la situation était la suivante :

Société ayant attribué les options	Date du conseil	Période d'exercice	Nombre d'options non exercées
FIMALAC	03/12/2002	par tranches jusqu'au 03/12/08	3 983
FIMALAC	07/12/2004	par tranches jusqu'au 07/12/09	97 150
FIMALAC	06/12/2005	par tranches jusqu'au 06/12/10	134 250
FIMALAC	03/02/2006	par tranches jusqu'au 03/02/11	1 000
FIMALAC	09/10/2006	par tranches jusqu'au 09/10/11	138 850
FIMALAC	23/09/2008	par tranches jusqu'au 23/09/13	3 500
Nombre total d'options d'achat donnant droit à une action			378 733

NOTE 6 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des Provisions	Montant au 01.10.07	Transferts Apports Fusion	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Montant au 30.09.08
<u>Provisions pour risques et charges</u>						
. Provision pour retraites	2 728	-	17	(79)	(262)	2 404
. Risque sur anciens sites industriels loués	5 051	-	-	(74)	(18)	4 959
. Risques industriels et sectoriels	1 418	-	-	(26)	(6)	1 386
. Garanties de passif accordées	35 153	-	-	(2 500)	(13 159)	19 494
. Risques actions auto-détenues	82	-	-	(56)	-	26
. Autres provisions pour risques et charges	849	-	57	(730)	-	176
	45 281	-	74	(3 465)	(13 445)	28 445

Le Poste « Provisions pour retraites » permet de couvrir les engagements en matière de pensions versées à d'anciens dirigeants du Groupe, et ceux relatifs aux engagements pris dans le cadre du « Règlement de retraite » en vigueur depuis de nombreuses années en faveur des cadres et dirigeants actifs.

L'étude actuarielle menée au 30 septembre 2008 a conclu à la nécessité de constater une reprise de provision de 235 K€, le fonds constitué auprès de la compagnie d'assurance Axa étant suffisamment doté à cette date.

NOTE 7 - DETTES**Etat des échéances**

Dettes	Montant brut	Echéance 1 an au plus	Echéance +1 an à 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
<u>Dettes financières auprès des Ets de crédit</u>				
. Emprunt auprès de banques	236 500	236 500	-	-
. Découverts bancaires	71 237	71 237	-	-
. Intérêts à payer	782	782	-	-
<u>Autres dettes financières diverses</u>				
. Autres dettes diverses	305	305	-	-
. Groupe	134 724	134 724	-	-
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	174	174	-	-
<u>Autres dettes</u>	20 478	20 478	-	-
TOTAL	464 200	464 200	-	-

Les emprunts auprès des banques sont constitués à hauteur de 206,5 M€ par des billets de trésorerie. Le programme de billets de trésorerie utilisé essentiellement afin de financer Fitch Group Inc. et North Colonnade Ltd est adossé à des lignes de crédit d'un montant supérieur à l'encours au 30 septembre 2008.

Le solde du poste emprunts auprès des banques est constitué par le tirage effectué sur une ligne de crédit de 200 M€ (échéance février 2013) utilisée à hauteur de 30 M€.

La dette est rémunérée sur la base de taux variables. A titre d'information, il est précisé que toute variation de +/-1% des taux d'intérêt ferait varier la charge d'intérêt de +/-4,4 M€.

NOTE 8 - COMPTE DE RESULTAT - OPERATIONS COURANTES

Les produits d'exploitation, peu représentatifs de l'activité, s'élèvent à 949 K€ contre 530 K€ au 30 septembre 2007.

Les charges d'exploitation s'établissent à 8 949 K€ contre 18 767 K€ au 30 septembre 2007.

Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse du poste « Autres charges » en l'absence de versement à la fondation d'entreprise « Culture & Diversité » (versement de 10 M€ en 2006/2007).

Le résultat d'exploitation s'établit donc à (8 000) K€ contre (18 237) K€ au 30 septembre 2007.

Les produits financiers passent de 120 731 K€ en 2006/2007 à 101 999 K€ au 30 septembre 2008. Cette évolution résulte essentiellement d'une baisse des plus values sur cessions de valeurs mobilières qui passent de 14 321 K€ à 769 K€, et d'une baisse des reprises de provisions sur titres qui passent de 22 755 K€ à 17 235 K€.

Le détail des revenus de portefeuille titre s'établit comme suit :

REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	2007/2008	2006/2007
Fitch Group Inc.	48 725	46 286
Financière Portefoin	4 826	3 932
Titres immobilisés	896	188
Valeurs mobilières de placement	104	474
	54 551	50 880

Les revenus des prêts consentis essentiellement aux filiales passent de 28 806 K€ en 2006/2007 à 24 061 K€ au 30 septembre 2008, compte tenu de la baisse des encours.

Les intérêts sur emprunts et avances s'établissent à 24 902 K€ contre 33 469 K€ en 2006/2007, cette baisse résultant de la diminution des emprunts contractés en vue de financer les filiales, compensée par l'augmentation des taux d'intérêts.

Sous l'effet notamment des provisions pour dépréciations de titres évoquées note I 1), le résultat financier s'établit donc à 2 447 K€ contre 78 630 K€ au 30 septembre 2006/2007.

Le résultat courant ressort (5 553) K€ contre 60 393 K€ au 30 septembre 2006/2007.

NOTE 9 - COMPTE DE RESULTAT - OPERATIONS EXCEPTIONNELLES

Le résultat exceptionnel s'établit à 14 321 K€ contre 8 220 K€ au cours de l'exercice 2006/2007.

Les produits exceptionnels sont constitués pour l'essentiel par les reprises de provisions pour risques et charges de 15 731 K€, dont 15 659 K€ sont liés à des garanties de passif.

Les charges exceptionnelles sont constituées à hauteur de 2 500 K€ par des paiements consentis dans le cadre de garanties de passifs accordées, compensées par une reprise de provision.

NOTE 10 - IMPOT SUR LES BENEFICES

10.1) Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat Net	Résultat Exceptionnel		
		IS à 33,33%	IS à 33,33%	IS à 0%
Résultat avant impôt	8 768	(5 553)	14 321	-
Impôt	583	583		-
Résultat net comptable	9 351	(4 970)	14 321	-

L'impôt société prend en compte, le cas échéant, la contribution sociale de 3,3%.

L'impôt sur le résultat courant représente les économies d'impôt réalisées dans le cadre de l'intégration fiscale.

10.2) Accroissements ou allégements de la charge fiscale future

Nature des décalages temporaires	Fin d'exercice	
	Actif	Passif
<u>SUR LES ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</u>		
<u>Produits imposés non encore comptabilisés</u>		
. Ecart sur plus-values latentes d'O.P.C.V.M.	2	-
<u>Charges non déductible temporairement à déduire ultérieurement</u>		
. Contribution sociale de solidarité	-	-
<u>SUR LES ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</u>		
<u>Elements subordonnés à la cession d'actifs</u>		
. Plus values en report d'imposition (Ex-Clal)		604

Les allégements et accroissements de dettes d'impôt ont été calculés sur la base du taux d'I.S en vigueur et majorés de la contribution sociale de 3,3 % à l'I.S.

La société dispose d'un déficit reportable de 34 754 K€.

NOTE 11 - MONTANTS RESULTANT DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

. Titres de participation	327 748	
. Créances rattachées à des participations	42 483	
. Autres immobilisations financières	83 136	
. Autres créances	355 883	
. Emprunts et dettes financières		134 724

Compte de résultat

	Charges	Produits
. Produits immobiliers et autres produits		4
. Revenus des titres de participation et titres immobilisés		54 392
. Revenus des prêts et créances		24 061
. Reprise de provisions sur titres et créances		22 994
. Reprise de provisions pour risques		720
. Autres charges externes	3 650	
. Intérêts et charges assimilées	7 214	
. Autres charges financières	12 861	
. Dotations aux provisions pour risques	264	
. Dotations aux provisions sur valeurs immobilisées	56 735	

NOTE 12 - INFORMATION EN MATIERE D'ENGAGEMENTS

<u>Engagements recus :</u>	Néant
<u>Engagements donnés :</u>	
. Cautions en faveur des sociétés du groupe	14 702
. Nantissements de titres	-
. Autres engagements	129 913
<u>Opérations de change :</u>	
. Ventes de devises (livres sterling) à terme	158 003
. Ventes de devises (dollars) à terme	73 307
. Cross currency swaps (dollars/euros)	110 754
<u>Opérations de couverture de taux :</u>	
. Swap de taux Libor Gbp contre fixe	189 801
. Swap de taux Libor variable contre taux fixe	111 865
. Swap de taux Euribor contre taux fixe	135 000

Les informations décrites ci-dessus n'omettent pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

NOTE 13 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX DIRIGEANTS A RAISON DE LEURS FONCTIONS

Organes d'Administration (montants versés)	291
Organes de Direction (rémunérations versées)	1 300

NOTE 14 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Fimalac a absorbé par voie de transmission universelle de patrimoine sa filiale Fac Développement le 17 octobre 2008.

NOTE 15 - TABLEAU DE RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Pourcentage de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par FIMALAC et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par FIMALAC	C.A. H.T et/ou Produits financiers 2007/2008	Bénéfice net ou perte 2007/2008	Dividendes encaissés en 2007/2008
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les participations										
A - dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de FIMALAC										
1) Filiales (50% au moins du capital détenu)										
FIMALAC SERVICES FINANCIERS 97 rue de Lille - 75007 PARIS	202 652	(1)	99,99%	202 602	202 602	-	-	3 (*)	(1)	-
FIMALAC DEVELOPPEMENT 9 rue du Laboratoire - L1911 Luxembourg	62 000	(56 866)	99,99%	62 000	5 483	45 483	-	5 477 (*)	(52 192)	-
FAC DEVELOPPEMENT 97 rue de Lille - 75007 PARIS	3 830	2 662	99,99%	7 575	6 492	-	-	1 665 (*)	2 661	-
FINANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGIES SARL 97 Rue de Lille - 75007 PARIS	29 212	13 033	99,99%	69 214	42 244	-	-	1 771 (*)	1 166	-
FINANCIERE PORTEFOIN SAS 97 Rue de Lille - 75007 PARIS	32 171	42 480	99,99%	69 246	69 246	-	-	3 414 (*)	6 385	4 826
2) Participations (10% à 50% du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :										
1) Filiales non reprises au paragraphe A										
Filiales françaises	-	-	-	2 495	1 681	-	-	-	-	-
Filiales étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2) Participations non reprises au paragraphe A										
Dans les Sociétés françaises	-	-	-	3 348	-	-	-	-	-	-
Dans les Sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Y compris les produits financiers

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES		
	Nombre de Titres	Valeur d' inventaire (en K€)
1) <u>PRINCIPAUX TITRES</u>		
I) <u>Titres de participation</u>		
Cotés	-	-
Non cotés		
F.C.B.S GIE	4 999 998	762
FAC DEVELOPPEMENT	265 968	6 492
FIMALAC DEVELOPPEMENT	619 999	5 483
FIMALAC INFORMATION	900	90
FIMALAC SERVICES FINANCIERS	2 026 015	202 602
FIMALAC TECH INFO	900	-
FINANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGIES	1 825 745	42 244
FINANCIERE PORTEFOIN	3 574 568	69 246
REVUE DES DEUX MONDES	10 342 195	829
SEFI	9 999	-
TOTAL A		327 748
II) <u>Autres titres immobilisés</u>		
Cotés		
FIMALAC	245 885	10 962
Non cotés		
O.C. FIMALAC DEVELOPPEMENT	83	83 000
FCPR LFPI CROISSANCE	100 000	9 602
FCPR SAGARD II (Parts A)	149 700	14 439
FCPR SAGARD II (Parts B)	30 000	30
AXA SECONDARY FUND	50	3 724
FCPR WHITE STONE III	50 000	5 000
BIOSPACE MED	225 615	150
BIOSPACE LAB	137 806	76
PARINVEST (actions A)	212 283	212
PARINVEST (actions T)	4 033 361	3 478
LE MONDE PRESSE	77 100	588
LE MONDE (Ora)	1 000	500
UCEPART	215	300
TOTAL B		132 061
III) <u>Valeurs mobilières de placement</u>		
Cotés		
FIMALAC (1)	413 959	16 133
Bons de capitalisation		10 820
Sicav monétaires		1 099
Non cotés		
Fonds spécialisés		1 050
TOTAL C		29 102
TOTAL A + B + C		488 911
2) <u>TITRES DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 15 K€</u>		
		-
VALEUR AU BILAN		488 911

(1) Titres ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 2 296 K€ et d'une provision pour risques de 26 K€.

6-4. – RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société FIMALAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la Note 1-3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables, ainsi que les méthodes d'évaluation relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et des méthodes d'évaluation suivis par votre Société, nous en avons vérifié le caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- comme indiqué dans les notes 1 « Faits spécifiques de l'exercice » et 2-3, une provision sur les titres de la filiale Fimalac Développement a été constituée afin de constater la dépréciation de l'immeuble en cours de construction à Londres figurant à l'actif de l'une des sous-filiales. Nos travaux ont consisté à examiner l'approche retenue et sa cohérence avec l'estimation retenue pour les comptes consolidés.

- votre Société constitue des provisions pour couvrir certains risques, tel que décrit dans les Notes 1-7 et 6 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Société. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly sur Seine et Paris, le 22 décembre 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Christophe Georghiou

Cagnat & Associés
Philippe Cagnat

6-5. – RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Administrateur concerné : Monsieur MARC LADREIT DE LACHARRIERE

Dans sa séance du 23 septembre 2008, votre Conseil d'Administration a constaté que certains actionnaires pourraient souhaiter céder des actions de votre Société. Le Conseil a autorisé la Société à se porter acquéreur de ces titres petits blocs, afin d'éviter de peser sur le cours, dans la limite total de 1 100 000 actions, chaque acquisition devant être effectuée à un cours coté le jour de la négociation.

Cette autorisation n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Avec le GROUPE MARC de LACHARRIERE

La convention de sous-licence de marques (non rémunérée) ayant permis à votre Société d'adopter sa dénomination sociale s'est poursuivie au cours de l'exercice.

- Avec le Groupement d'Intérêt Economique F.C.B.S. GIE

Votre Société adhère au Groupement d'Intérêt Economique F.C.B.S. GIE dont l'objet est de développer et d'améliorer l'activité et les résultats de ses membres. La cotisation mise à la charge de votre Société pour l'exercice s'est élevée à 2 449 984 € (hors T.V.A).

- Avec les Filiales directes et indirectes

Convention de trésorerie aux termes de laquelle votre Société assure la gestion de trésorerie du Groupe, aux conditions du marché.

Le solde des en-cours à la date du 30 septembre 2008 s'élevait à :

EMPRUNTS :	En-cours	Solde net des intérêts pris en charges
- FAC DEVELOPPEMENT	€ 8 044 069,72	1 665 462,22
- FINANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGIES	€ 43 735 437,88	1 771 458,06
- FINANCIERE PORTEFOIN	€ 81 981 272,01	3 261 873,58
- REVUE DES DEUX MONDES	€ 187 017,79	11 178,98
- S.I.F.M.P.	€ 776 085,59	34 703,79
- FITCH GROUP Inc	\$ 0	373 233,79
- FITCH RATINGS Ltd	£ 0	173 534,88

PRETS :	En-cours	Solde net des intérêts constatés en produits
- FITCH Group INC	\$ 282 000 000,00	14 678 207,20
- FITCH Ratings Ltd.....	£ 0	67 422,95
- SEFI SNC	€ 13 586 494,80	0
- FIMALAC Développement.....	€ 42 483 325,50	2 673 408,81
- NORTH Colonnade	£ 125 680 000,00	9 006 554,01
- FIMALAC TECH INFO	€ 207 819,34	3 225,38

Neuilly sur Seine et Paris, le 22 décembre 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Christophe Georghiou

Cagnat & Associés
Philippe Cagnat

CHAPITRE 7. – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE

7-1. – MODALITES D’EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

En vertu des dispositions de l’article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée, soit par le président du conseil d’administration, soit par une autre personne physique portant le titre de directeur général.

Le conseil d’administration a confié la présidence et la direction générale de la Société à M. Marc Ladreit de Lacharrière pour la durée de son mandat d’administrateur.

7-2. – RAPPORT DU PRESIDENT (ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE) ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

7-2-1. – RAPPORT DU PRESIDENT

(Approuvé par le conseil d’administration réuni le 25 novembre 2008)

I. – COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D’ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le conseil d’administration a adopté son règlement intérieur lors de sa séance du 18 décembre 2001 et l’a modifié par plusieurs décisions. Le texte actuellement en vigueur est reproduit en annexe au présent rapport.

Le conseil d’administration du 25 novembre 2008 a examiné les recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux d’octobre 2008. Il a constaté que Fimalac applique déjà de manière effective l’ensemble des recommandations de l’AFEP et du MEDEF sur le gouvernement d’entreprise, ainsi que celle de janvier 2007 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Il est notamment précisé qu’aucun dirigeant social de Fimalac ne bénéficie d’une quelconque indemnité contractuelle au titre de la cessation éventuelle de son mandat social. Le conseil d’administration a naturellement décidé d’adhérer aux nouvelles recommandations AFEP-MEDEF et de les appliquer.

A. – Composition du conseil d’administration

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans, renouvelable. En vertu des stipulations du règlement intérieur du conseil d’administration, chaque administrateur doit être propriétaire, dans le délai de 18 mois à compter de sa nomination, de 450 actions au moins.

Le conseil d’administration est actuellement composé de huit administrateurs :

- M. Marc Ladreit de Lacharrière, président-directeur général
- Mme Véronique Morali
- M. Pascal Castres Saint-Martin
- M. David Dautresme
- M. Philippe Lagayette
- M. Jean-Charles Naouri
- M. Etienne Pflimlin
- M. Bernard Pierre

La composition du conseil d'administration est conçue pour permettre au Groupe de bénéficier de l'expérience et de l'indépendance des personnes qui le composent.

Un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Quatre des administrateurs cités ci-dessus sont indépendants ; il s'agit de MM. Pascal Castres Saint-Martin, David Dautresme, Philippe Lagayette et Etienne Pflimlin.

La Société n'a pas d'administrateur élu par les salariés.

Le conseil d'administration comprend également trois censeurs, tous indépendants :

- M. René Barbier de la Serre
- M. Henri Lachmann
- M. Edouard de Royère

La durée du mandat des censeurs est de deux ans.

B. – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

1. – Périodicité des réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige et au moins quatre fois par an. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, il s'est réuni quatre fois : le 27 novembre 2007, le 12 février 2008, le 27 mai 2008 et le 23 septembre 2008. Le taux moyen de présence des administrateurs a été de 81 %.

2. – Les comités

Le conseil d'administration a constitué en son sein, depuis plusieurs années, des comités : comité d'audit et comité de sélection, des nominations et des rémunérations (anciennement dénommé comité des rémunérations et des stocks options). Chacun de ces comités a établi son règlement intérieur qui a été approuvé par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2003.

a) Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé de MM. Bernard Pierre, David Dautresme et Philippe Lagayette, les deux derniers administrateurs étant indépendants. Il est présidé par M. Bernard Pierre.

Il est chargé de donner au conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels, consolidés et sociaux de Fimalac. A cet effet, le comité se réunit au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes semestriels et des comptes annuels par le conseil d'administration. Il examine, notamment, les comptes en général et les principes comptables appliqués, le champ d'intervention des commissaires aux comptes, le périmètre des sociétés consolidées, les risques et engagements hors bilan significatifs, toute question financière, comptable ou relevant de la maîtrise des risques.

Toute prise de participation, directe ou indirecte, dans une société holding, à créer ou existante, située dans un pays à fiscalité privilégiée, doit être portée à la connaissance du

comité d'audit préalablement à la réalisation de l'opération, quel que soit le montant de l'investissement réalisé. S'il le juge utile, le comité d'audit communique immédiatement cette information à la connaissance des membres du conseil d'administration. En tout état de cause, le comité d'audit doit informer, chaque année, le conseil d'administration des opérations qui lui sont signalées. Le comité d'audit n'a été informé d'aucune opération de ce type et, à la connaissance de Fimalac, aucune des sociétés du Groupe ne détient, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés holdings situées dans des pays à fiscalité privilégiée.

Le comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, le 21 novembre 2007 et le 20 mai 2008. Le taux de présence des membres a été de 100 %.

b) Le comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Ce comité est composé de MM. Pascal Castres Saint-Martin (administrateur indépendant), Jean-Charles Naouri (administrateur) et Edouard de Royère (censeur indépendant). Il est présidé par M. Pascal Castres Saint-Martin.

Les missions de ce comité sont mentionnées dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Le comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, le 14 novembre 2007. Le taux de présence des membres a été de 67 %. En outre, le président du comité a consulté les membres deux fois par écrit.

C. – Evaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Comme chaque année, le conseil d'administration du 12 février 2008 a procédé à l'évaluation de son fonctionnement, à partir d'un questionnaire adressé par le secrétaire du conseil à l'ensemble des administrateurs et censeurs.

Les membres se déclarent, à une large majorité, satisfaits de la composition, du fonctionnement et de l'information du conseil, ainsi que du fonctionnement des comités. Ils estiment notamment que Fimalac se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

II. – LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Les limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général sont définies au I du règlement intérieur du conseil d'administration.

III. – PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux (M. Marc Ladreit de Lacharrière, président-directeur général, et Mme Véronique Morali) sont décidés par le conseil d'administration sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations.

A. – Rémunérations variable du président-directeur général

Le président-directeur général bénéficie de rémunérations variables au niveau de Fimalac et du sous-groupe Fitch, déterminées par application d'un barème fixé par le conseil d'administration du 18 décembre 2001 et inchangé depuis cette date.

Au niveau de Fimalac, la rémunération variable est assise sur la progression annuelle de l'agrégat formé par le résultat opérationnel courant consolidé et le résultat financier consolidé de l'exercice précédent, sous déduction de la contribution du sous-groupe Fitch. Du fait des évolutions du périmètre de consolidation intervenues en 2005 et en 2006, ce niveau de résultat, hors Fitch, a conduit à une rémunération variable nulle au titre des exercices 2006/2007 et 2007/2008.

Au niveau du sous-groupe Fitch, la rémunération variable est assise sur la progression annuelle estimée de l'EBITDA de Fitch Group relatif à l'année civile en cours au moment du versement de la rémunération avec, le cas échéant, un ajustement au cours de l'année suivante.

B. – Rémunération variable de Mme Véronique Morali

Mme Véronique Morali bénéficie d'une rémunération variable au niveau du sous-groupe Fitch assise sur la progression annuelle estimée de l'EBITDA mentionnée ci-dessus.

IV. – MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont prévues à l'article 28 des statuts de la société.

V. – INFORMATIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport du conseil d'administration, dans la partie consacrée aux renseignements concernant le capital.

VI. – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

A. – Les objectifs du Groupe Fimalac en matière de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe Fimalac sont les procédures qui ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les normes, règles et les valeurs internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les comportements des personnels s'inscrivent effectivement dans le cadre d'action ainsi défini et que les informations financières données et les communications faites aux organes de l'entreprise, aux actionnaires et à l'extérieur de l'entreprise correspondent à la réalité.

Parmi les principes de contrôle interne définis par le Groupe figurent la protection et la sauvegarde des actifs, la prévention et la maîtrise des risques d'erreur ou de fraude. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreur ou de fraude soient totalement éliminés ou maîtrisés.

Comme précisé par le « cadre de référence » publié par l'Autorité des marchés financiers en date du 31 octobre 2006 et complété du guide d'application pour l'information financière et comptable des sociétés faisant appel public à l'épargne, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans le groupe Fimalac, « ... d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ».

Le contrôle interne au sein du groupe Fimalac s'étend aux sociétés contrôlées, aujourd'hui principalement Fitch Ratings et Algorithmics. La responsabilité du contrôle opérationnel repose essentiellement sur leurs organes de direction ; Fimalac n'exerce un contrôle que sur les orientations stratégiques et les réalisations financières de ces sociétés.

Le rapport du Président fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes pour la partie portant sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable. L'accent est donc mis sur les procédures relatives à l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

B. – Un système de contrôle interne adapté aux spécificités des organisations du Groupe

Le système de contrôle interne dans le Groupe Fimalac suit des axes inhérents à l'organisation même du groupe :

L'indissociabilité du contrôle interne et des opérations. – Les fonctions dans les sociétés contrôlées par Fimalac sont chargées de définir leur dispositif de contrôle pour réaliser et optimiser les opérations dont elles ont la responsabilité, pour protéger les actifs qu'elles mettent en œuvre et pour gérer les risques auxquels elles peuvent être confrontées. Ainsi la décentralisation des services comptables et financiers responsabilise les directeurs généraux et les directeurs financiers et comptables des filiales sur la fiabilité des données financières.

Un ensemble complet de délégations. – Le fonctionnement du Groupe Fimalac repose sur un système de délégation étendue et de contrôle de ces délégations. Elles visent à responsabiliser chaque acteur sur la mise en œuvre des politiques groupe et filiales, sur le respect des décisions et des orientations des organes décisionnaires et sur la conformité aux lois et aux règlements en vigueur dans les pays d'implantation des filiales.

Le principe de séparation des fonctions. – Il s'exerce surtout dans la séparation des fonctions opérationnelles et financières. Ces dernières, présentes dans la plupart des unités, participent à la mesure des performances, assurent la fiabilité des informations et initient les systèmes de reporting vers les dirigeants. Le service de consolidation de Fimalac s'assure des contrôles et de l'homogénéité des données financières et comptables via des outils et des procédures informatisées de remontée d'informations.

La direction générale du Groupe est assumée par le président du conseil d'administration de Fimalac. Les pouvoirs du président du conseil d'administration ne sont pas limités par les statuts mais doivent suivre le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les modalités d'exercice du contrôle interne reposent sur des acteurs principaux, notamment :

- Les conseils d'administration des filiales. – Dans chaque filiale du Groupe Fimalac, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par les délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit préalablement à la tenue du conseil toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ; parmi les administrateurs figurent généralement des représentants de la société Fimalac.
- Le comité d'audit de Fimalac est chargé de donner au conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels. Avec l'assistance des commissaires aux comptes il examine les comptes et revoit les principes comptables appliqués. Il examine le périmètre de consolidation. Il veille à ce que lui soient exposés les risques et les engagements hors bilan significatifs. Il veille au respect des règles garantissant l'indépendance des commissaires aux comptes. Le projet de rapport du président sur les procédures de contrôle interne lui est soumis pour avis.
- Le contrôle financier central. – Le contrôle financier du Groupe suit les réalisations mensuelles et les écarts constatés par rapport aux budgets, les prévisions et la trésorerie et s'assure de la pertinence des procédures de reporting financier mises en œuvre dans les filiales du Groupe.

Le groupe Fimalac s'appuie sur les règles comptables et financières édictées au sein des filiales afin que l'information financière soit la plus proche des réalités de chaque filiale. Au niveau consolidé, les normes IFRS sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mandat et selon leurs normes professionnelles, prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne ayant une incidence sur les assertions sous-tendant l'établissement des comptes. Ils apprécient la correcte application des principes comptables généralement admis, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent des synthèses, semestrielle et annuelle, des conclusions de leurs travaux à la direction financière du groupe Fimalac et au comité d'audit. Par souci de cohérence, les auditeurs des filiales sont les mêmes que ceux de Fimalac chaque fois que cela est possible.

C. – Un exercice permanent des dispositifs de contrôle interne

Les activités de contrôle sont gérées et mises en œuvre en continu. L'adéquation des contrôles et des actions correctrices par rapport aux risques est vérifiée en temps réel.

Le processus budgétaire. – Le Groupe s'appuie sur un processus budgétaire décentralisé au niveau le plus fin de l'organisation, dans le souci de responsabiliser sur des objectifs les directeurs généraux des filiales. La tenue des objectifs est suivie mensuellement par la direction générale et par la direction financière de Fimalac ; ce processus de contrôle à l'échelon central est privilégié pour la mesure de la performance des filiales, principalement au niveau des sous-ensembles Fitch Ratings et Algorithmics.

Le système d'information et d'autorisation. – Outre le dispositif de remontée des performances opérationnelles et financières, un ensemble d'outils permettent d'apprécier

quotidiennement les positions de trésorerie et d'autoriser les demandes d'investissement, de désinvestissement et les demandes de cautions pour les crédits et délégations bancaires ou douanières.

D. – Spécificités des procédures de suivi des principaux sous-ensembles du Groupe

1. – Fitch Ratings

Pour Fitch Ratings, le pilotage de la société-mère Fimalac repose sur l'obtention et l'exploitation des principaux éléments suivants :

- les budgets discutés puis approuvés avant le début de l'exercice ;
- une note préliminaire d'information sur le chiffre d'affaires des différents segments de la notation financière, avec une ventilation par grandes zones géographiques, reçue très tôt au début de chaque mois ;
- un reporting mensuel détaillé des résultats, comportant un comparatif avec les budgets et des éléments explicatifs sur les principaux écarts ;
- un reporting mensuel sur les positions de trésorerie ;
- un état mensuel détaillé des effectifs ;
- un suivi des investissements et de leur adéquation à la politique générale fixée par le conseil d'administration.

Certaines adaptations de ce système informatique de gestion ont été réalisées pour parfaire les analyses nécessaires aux équipes de gestion de Fitch Ratings et de Fimalac. En particulier, il a été développé, en plus du reporting financier traditionnel, un reporting « à données comparables » retraitant les effets devises et les variations de périmètre afin de mieux appréhender les variations économiques dans un contexte de forte volatilité des monnaies.

Au niveau opérationnel interne de Fitch Ratings, tant à l'échelon central qu'au niveau des entités de ce sous-ensemble, une vigilance particulière est dédiée à certains éléments pouvant avoir une incidence comptable significative, en relation étroite avec les auditeurs, en particulier :

- les règles d'enregistrement des revenus et la répartition de ceux-ci, le cas échéant, sur plusieurs exercices ;
- les systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel ;
- la détermination des impôts courants et différés, rendue complexe par l'internationalisation de Fitch Ratings et l'existence de systèmes d'intégration fiscale ;
- le suivi des dossiers juridiques et réglementaires.

2. – Algorithmics

Les éléments d'information transmis aux services centraux de Fimalac reposent désormais sur des reportings comparables à ceux de Fitch Ratings, déjà décrits ci-avant, depuis leur migration sur les mêmes systèmes informatiques de gestion.

Au niveau des services opérationnels d'Algorithmics, comme pour la notation, les règles d'enregistrement des revenus font l'objet d'une vigilance stricte en interne et de la part des auditeurs.

3. – Société-mère Fimalac

Les cessions réalisées par le passé impliquent un suivi très strict des garanties accordées aux acheteurs à l'échelon central de la société-mère.

D'une manière générale, les risques sont périodiquement évalués et exposés au comité d'audit, qu'il s'agisse de risques de garanties, de risques environnementaux ou de litiges.

L'existence d'une trésorerie excédentaire au niveau de la société-mère et des holdings intermédiaires implique une vigilance particulière sur les principes directeurs de l'allocation des placements ainsi qu'un suivi spécifique des placements effectués.

Paris, le 22 décembre 2008

Marc Ladreit de Lacharrière

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. – COMPETENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs et censeurs de la Société apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle.

Ils ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur permet, notamment, de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du conseil d'administration et, le cas échéant, de ses comités.

Outre les compétences légales et réglementaires du conseil d'administration, notamment en matière d'orientations stratégiques et de contrôle de la bonne marche de l'entreprise, les opérations pouvant avoir une incidence significative sur le périmètre de consolidation de la Société, notamment les opérations d'investissement ou de désinvestissement d'un montant net supérieur à 75 millions d'euros, ainsi que les opérations ou accords comportant un engagement significatif de la Société ou du Groupe, sont soumis au conseil d'administration. De plus, le conseil statue sur les rapports du comité d'audit et du comité de sélection, des nominations et des rémunérations.

Il est précisé que toute prise de participation, directe ou indirecte, dans une société holding, à créer ou existante, située dans un pays à fiscalité privilégiée, sera portée à la connaissance du comité d'audit avant la réalisation de l'opération, quel que soit le montant de l'investissement réalisé. S'il le juge utile, le comité d'audit communiquera immédiatement cette information à la connaissance des membres du conseil d'administration. En tout état de cause, le comité d'audit informera, chaque année, le conseil d'administration des opérations qui lui auront été signalées.

II. – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. – Convocation du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président.

En outre, en cas d'empêchement du président, le conseil peut être convoqué par un vice-président s'il en a été nommé un.

Toutefois, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, ou en cas d'urgence, un groupe d'administrateurs représentant au moins le tiers des membres en fonction, peut convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites, selon les règles légales et statutaires, par tous moyens et même verbalement. Elles peuvent être transmises par le secrétaire du conseil. Sauf circonstances particulières, elles sont adressées huit jours au moins avant chaque réunion. Elles précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit.

B. – Information des administrateurs et censeurs

Chaque administrateur ou censeur peut bénéficier, lors de sa nomination et au cours de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires pour l'exercice de son mandat. Ces formations sont organisées et proposées par la Société et mises à la charge de celle-ci.

La Société doit communiquer aux administrateurs et censeurs, de manière permanente, toute information pertinente, y compris critique, la concernant, notamment articles de presse et rapports d'analyse financière.

Les administrateurs et censeurs doivent s'assurer qu'ils disposent des informations qu'ils jugent indispensables au bon déroulement des travaux du conseil d'administration. Si ces informations ne sont pas mises à leur disposition, ils doivent les demander. Les demandes sont formulées auprès du président-directeur général qui est tenu de communiquer à chaque membre du conseil d'administration tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

C. – Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige, et au moins quatre fois par an.

Les dates des réunions sont fixées, pour l'exercice à venir, au plus tard lors de la dernière réunion de l'exercice précédent, sauf réunion extraordinaire.

En tant que de besoin, le conseil d'administration peut demander la participation à ses réunions de personnes non membres du conseil, notamment les responsables opérationnels concernés par les grandes questions soumises à son examen.

D. – Participation par visioconférence ou télécommunication

Conformément aux dispositions légales, les administrateurs qui participent aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cependant, ces modes de participation sont exclus lorsque le conseil est appelé à délibérer sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés, ainsi que sur le rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

E. – Procès-verbaux

Sauf exception, le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration est transmis aux administrateurs et censeurs au plus tard lors de la convocation à la réunion suivante.

Le procès-verbal mentionne la participation d'administrateurs par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Le cas échéant, il fait état de la survenance d'incidents techniques relatifs à une visioconférence lorsqu'ils ont perturbé le déroulement de la séance.

Pour chaque site autre que le lieu de réunion, le participant par visioconférence à la réunion du conseil d'administration émarge une feuille de présence volante pour lui-même et, le cas échéant, pour le membre qu'il représente. Le secrétaire du conseil annexe cette feuille de présence volante au registre de présence et recueille, dans la mesure du possible, tout élément susceptible de matérialiser la visioconférence ou la télécommunication.

III. – COMITES

Selon l'article R. 225-29 du Code de commerce et le dernier alinéa de l'article 24 des statuts, le conseil d'administration peut créer des comités chargés de lui donner un avis sur certaines questions. Les comités sont une émanation du conseil. Leurs membres sont désignés par le conseil ; ils ne sont pas nécessairement administrateurs.

A ce titre, le conseil d'administration a créé un comité d'audit et un comité des rémunérations et des stock-options. A compter du 6 octobre 2003, le second de ces comités se voit confier une mission complémentaire en matière de nominations, comme indiqué ci-après, et est dénommé « Comité de sélection, des nominations et des rémunérations ».

A. – Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres au moins, administrateurs indépendants, reconnus comme tels au regard des critères d'indépendance fixées par le Sarbanes-Oxley Act. Les membres doivent avoir une compétence financière ou comptable.

Le comité d'audit établit son propre règlement qui précise ses attributions et ses modalités de fonctionnement et qui est approuvé par le conseil d'administration, étant rappelé que la définition des principales attributions du comité demeure une responsabilité du conseil d'administration.

Les comptes rendus du comité d'audit au conseil d'administration doivent permettre à ce dernier d'être pleinement informé. Les administrateurs et censeurs sont destinataires des procès-verbaux des réunions du comité.

B. – Comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Le comité de sélection, des nominations et des rémunérations est composé de deux membres au moins, administrateurs ou censeurs, dont la moitié au moins sont administrateurs indépendants. Lorsque le comité se réunit en matière de sélection et de nominations, le président-directeur général participe aux réunions.

Le comité de sélection, des nominations et des rémunérations établit son propre règlement qui précise ses attributions et ses modalités de fonctionnement et qui est approuvé par le conseil d'administration, étant rappelé que la définition des principales attributions du comité demeure une responsabilité du conseil d'administration.

En matière de sélection et de nominations, le comité est chargé notamment de faire des propositions au conseil d'administration sur la composition du conseil, la recherche de candidats possibles, l'opportunité de renouvellements de mandats.

En matière de rémunérations, il a pour missions principales de faire des propositions au conseil d'administration sur la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que pour les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions. Il est informé de la politique

générale des rémunérations, d'intéressement et avantages de toute nature pratiquée par la Société et ses filiales. De plus, le comité est informé des rémunérations, de l'intéressement et avantages de toute nature du président des principales filiales. Dans ce cadre il peut se faire communiquer toute information qu'il jugerait nécessaire. Il établit, par ailleurs, un document de présentation pour le conseil d'administration.

A compter du 22 mai 2007, aucun golden parachute ou garantie de retraite complémentaire ne doit être accordé aux mandataires sociaux. Toutefois, si un cas exceptionnel se présente, le comité de sélection et des nominations en sera saisi. Le comité fera un compte rendu au conseil d'administration qui sera seul compétent pour décider d'accorder ou non la dérogation pour le cas concerné.

Les comptes rendus du comité de sélection, des nominations et des rémunérations doivent permettre au conseil d'administration d'être pleinement informé. Les administrateurs et censeurs sont destinataires des procès-verbaux des réunions du comité.

IV. – OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET CENSEURS

A. – Principe général

Chacun des administrateurs et censeurs a connaissance des statuts de la Société, des règles qui régissent les sociétés anonymes à conseil d'administration, ainsi que des règles relatives à la détention et à l'utilisation d'informations privilégiées.

B. – Respect de l'intérêt de la Société

Les administrateurs sont tenus d'agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt de la Société.

Les administrateurs doivent faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

C. – Obligation de diligence

Les administrateurs et censeurs doivent consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Ils limitent le nombre de leurs mandats de manière à être disponibles.

Ils s'engagent à être assidus et à assister, le cas échéant par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à toutes les réunions du conseil d'administration, sauf en cas d'empêchement majeur ; à assister, dans la mesure du possible, à toutes les assemblées générales d'actionnaires ; à assister aux réunions des comités dont ils font partie.

D. – Obligation de réserve et de secret

Les administrateurs et censeurs s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au conseil d'administration sur des questions évoquées en conseil. A l'extérieur de la Société, seule une expression collégiale est autorisée, notamment sous forme de communiqués destinés à l'information du public.

En ce qui concerne les informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, chaque administrateur ou censeur doit se considérer astreint à un véritable secret

professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par le cinquième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Tout administrateur ou censeur qui aurait manqué à l'obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 du Code de commerce sera tenu de démissionner. A défaut de démission, sa révocation sera proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

E. – Déontologie boursière

1. – Principes

Dans leurs fonctions, les administrateurs, représentants permanents et censeurs ont connaissance d'informations privilégiées. Ils doivent respecter les dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées : article L. 465-1 du Code monétaire et financier et articles 621-1 à 622-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il est de la responsabilité personnelle de chacun d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission de l'information, ainsi que d'effectuer ou de faire effectuer toute opération sur les titres de la Société.

2. – Périodes d'abstention

Outre la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, au cours de laquelle les initiés doivent s'abstenir de toute opération sur les titres de la Société, il est recommandé aux administrateurs et censeurs de s'abstenir de toute opération sur les titres de la Société pendant les quinze jours qui précèdent le communiqué sur les résultats annuels et le communiqué sur les résultats du premier semestre.

3. – Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, il appartient aux administrateurs, aux censeurs et aux représentants permanents de personnes morales administrateurs ou censeurs, de déclarer à l'Autorité des marchés financiers et au secrétaire du conseil d'administration, dans un délai de cinq jours de négociation, les opérations sur les titres Fimalac qu'ils effectuent ou qui sont effectuées par des personnes ayant des liens personnels étroits avec eux.

F. – Détention d'un nombre minimal d'actions

Chaque administrateur doit être propriétaire, dans le délai de 18 mois à compter de la date de sa première nomination, de 450 actions de la Société au moins.

V. – REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET CENSEURS

Les administrateurs et censeurs reçoivent des jetons de présence dont le montant est voté par l'assemblée générale ordinaire et dont la répartition est décidée par le conseil d'administration.

Les jetons sont répartis entre les administrateurs et censeurs à raison d'une part attribuée à chacun d'entre eux et d'une part supplémentaire pour les membres des comités, étant précisé que chaque censeur reçoit un jeton représentant les deux tiers de celui versé à chaque

administrateur. Ils comportent une partie fixe et une partie variable calculée au prorata de la présence effective de chaque membre au cours de l'exercice écoulé.

VI. – EVALUATION ANNUELLE DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Une fois par an, le conseil d'administration doit consacrer un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement. Une évaluation formalisée doit être réalisée tous les trois ans au moins. Elle peut être mise en œuvre, éventuellement, sous la direction d'un administrateur indépendant, avec l'aide d'un consultant extérieur. Les actionnaires doivent être informés chaque année, dans le rapport annuel, de la réalisation des évaluations et, le cas échéant, des suites données.

VII. – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur pourra être amendé par décision du conseil d'administration.

7-2-2. – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FIMALAC et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Il appartient au Président, dans un rapport soumis à l'approbation du conseil d'administration, de rendre compte notamment de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly sur Seine et Paris, le 22 décembre 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Christophe Georghiou

Cagnat & Associés
Philippe Cagnat

7-3. – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES CENSEURS

M. Marc LADREIT de LACHARRIERE, Président-directeur général

Adresse professionnelle : 97, rue de Lille, 75007 Paris

Né le 6 novembre 1940, 68 ans

Date de la 1^{ère} nomination : 14 juin 1990 (administrateur) et 21 avril 1993 (président)

Date du dernier renouvellement : 12 février 2008

Fin de mandat : AGO réunie en 2012

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2008 : 854 850

Biographie

Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Marc Ladreit de Lacharrière débute sa carrière professionnelle à la Banque de Suez et de l'Union des Mines, laquelle, après absorption de la Banque de l'Indochine, deviendra Indosuez. Il quitte en 1976 cet établissement en tant que directeur du département Affaires pour entrer chez L'Oréal comme directeur financier où il deviendra progressivement le vice-président directeur général adjoint. En mars 1991, il quitte L'Oréal pour créer sa propre entreprise, Fimalac.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts)

Président du conseil d'administration :

- Fitch Group (Etats Unis)
- Fitch Ratings (Etats Unis)
- Agence France Museums

Président du directoire :

- Groupe Marc de Lacharrière

Administrateur :

- Algorithmics (Canada)
- L'Oréal
- Casino
- Renault

Membre du conseil consultatif :

- Banque de France

Président d'honneur :

- Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Principaux mandats au sein d'associations d'intérêt général :

- Fondation Culture et Diversité
- Conseil artistique des musées nationaux
- Fondation Bettencourt Schueller
- Fondation d'entreprise L'Oréal
- Fondation des sciences politiques

- Musée des Arts Décoratifs

Gérant :

- Fimalac Participations

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Chairman :

- Fitch Group Holdings (Etats-Unis)

Administrateur :

- Canal Plus

- Cassina (Italie)

- Fimalac Investissements

- Le Siècle

- Etablissement public du musée du Louvre

Censeur :

- Euris

Gérant :

- SCI Onzain Ars

- Sibmar

Membre du conseil stratégique pour l'attractivité de la France.

Renseignements complémentaires

M. Marc Ladreit de Lacharrière est cousin germain de M. Bernard Pierre, administrateur.

Mme Véronique MORALI, administrateur

Présidente de Fimalac Développement et vice-présidente de Fitch Group

Adresse professionnelle : 97, rue de Lille – 75007 Paris

Née le 12 septembre 1958 – 50 ans

Date de 1^{ère} nomination : 24 avril 2001

Date du dernier renouvellement : 12 février 2008

Fin de mandat : AGO réunie en 2012

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2008 : 24 786

Biographie

Ancienne élève de l'Ecole nationale d'administration, Mme Véronique Morali entre à l'Inspection générale des Finances en 1986. Elle quitte l'Inspection en 1990 pour rejoindre Fimalac où elle exerce successivement les fonctions de chargée de mission, de directeur général adjoint, puis d'administrateur et directeur général délégué. Depuis le 1^{er} octobre 2007, elle est présidente de Fimalac Développement et vice-présidente de Fitch Group.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Présidente :

- Femmes Associées SAS
- Fimalac Développement (Luxembourg)

Administrateur :

- Algorithmics (Canada)
- Fitch Group, Inc. (Etats-Unis)
- Fitch, Inc. (Etats-Unis)
- Fitch Risk Management, Inc. (Etats-Unis)

Gérante :

- Fimalac Services Financiers
- Fimalac Tech Info

Membre de conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général :

- Association Force Femmes
- Association Terrafemina
- Comité français de la French American Foundation
- Comité de suivi de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités
- Commission du dialogue économique (Medef)
- Fondation d'entreprise Elle

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président-directeur général :

- Fimalac Investissements

Président :

- Chanel France SAS

Vice-président :

- Fitch France SA

Directeur-général délégué :

- Fimalac

Administrateur :

- Cassina (Italie)
- Club Méditerranée
- Core Ratings Ltd (UK)
- Eiffage
- Minerais & Engrais
- Tesco Plc (Grande-Bretagne)
- Valéo

Représentant permanent de Fimalac :

- Facom

Représentant permanent de Fimalac Inc.

- Fitch France SA

Administrateur unique :
- Fcbs Gie

Gérant :
- Pandour
- Silmer

Membre du Conseil des marchés financiers.

M. Pascal CASTRES SAINT-MARTIN, administrateur et président du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Adresse professionnelle : néant
Né le 12 avril 1936, 72 ans
Date de 1^{ère} nomination : 13 février 2007
Fin de mandat : AGO réunie en 2011
Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2008 : 450

Biographie

M. Pascal Castres Saint-Martin est ancien élève de HEC.
De 1962 à 1979 il exerce plusieurs postes à la Banque Générale Industrielle la Hénin (devenue Banque Indosuez) ; successivement fondé de pouvoirs et directeur adjoint.
De 1979 à 1999 il est chez L'Oréal : successivement directeur juridique, directeur financier et juridique, vice président en charge de la direction générale de l'administration, directeur général adjoint. Il prend sa retraite en 1999.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Vice-président du conseil de surveillance :
- Groupe Marc de Lacharrière

Administrateur :
- Le Portefeuille Diversifié
- Seb

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Membre du conseil de surveillance :
- J.G.D.I.

M. David DAUTRESME, administrateur et membre du comité d'audit

Senior Advisor de Lazard Frères
Adresse professionnelle : 121, boulevard Haussmann, 75382 Paris Cedex 08
Né le 5 janvier 1934, 75 ans
Date de 1^{ère} nomination : 4 juin 2003

Date du dernier renouvellement : 13 février 2007
Fin de mandat : AGO réunie en 2011
Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2008 : 9 721

Biographie

1958-1960 : Officier des Affaires algériennes
1960-1962 : Elève à l'Ecole Nationale d'Administration
1962-1966 : Auditeur, puis conseiller référendaire à la cour des comptes
1966-1967 : Contrôleur général de la Caisse des Dépôts et Consignations
1967-1968 : Chargé de mission au cabinet de Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances
1968-1982 : Sous-directeur, directeur adjoint, directeur, directeur général adjoint du Crédit Lyonnais
1982-1986 : Président-directeur général du Crédit du Nord
1986-2000 : Associé gérant de la Banque Lazard Frères et Cie
Depuis 2001 : Senior Advisor de Lazard Frères, de Barclays Capital France et gérant de DD Finance.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Vice-Président du conseil d'administration et président du comité d'audit :
- Club Méditerranée

Gérant :
- DD Finance

Membre du comité d'audit :
- Club Méditerranée

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président :
- Parand Développement (Groupe Euris)

Président du conseil de surveillance :
- Club Méditerranée

Administrateur :
- Axa Investment Managers
- Casino
- Crédit Agricole Lazard Financial Products Ltd (UK)
- Immobilière Marseillaise
- Rue Impériale

Membre du conseil de surveillance :
- Axa
- Casino SA
- Club Méditerranée

Non executive chairman :
- Crédit Agricole Lazard Financial Products Bank (UK)

Censeur :

- Eurazeo
- Groupe Go Sport
- Lazard Frères Banque

Représentant permanent de Lazard SA puis administrateur :

- Lazard Frères Banque

Associé gérant :

- Lazard Frères
- Lazard Frères & Cie
- Maison Lazard & Cie
- Parténa

Président du comité d'audit :

- Axa

M. Philippe LAGAYETTE, administrateur et membre du comité d'audit

Président du conseil d'administration de JP Morgan & Cie SA

Adresse professionnelle : 14, place Vendôme, 75001 Paris

Né le 16 juin 1943, 65 ans

Date de 1^{ère} nomination : 23 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 12 février 2008

Fin de mandat : AGO réunie en 2012

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2008 : 450

Biographie

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration

1970 : Inspection générale des finances

1974 : Direction du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances

1980 : Sous-directeur à la Direction du Trésor

1981 : Directeur du cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances

1984 : Sous-gouverneur de la Banque de France

1992-1997 : Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations

Du 20 juillet 1998 au 31 août 2008, M. Philippe Lagayette a dirigé les activités de JP Morgan en France et a été président-directeur général de JP Morgan et Cie SA, filiale française du groupe JP Morgan Chase.

Depuis le 1^{er} septembre 2008, M. Philippe Lagayette est vice-chairman de JP Morgan pour la zone EMEA (Europe – Middle East – Africa).

Il est président de l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques (recherche en mathématiques et physique théorique) et président de la French American Foundation.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Vice-président :

- JP Morgan pour la région Europe, Moyen-Orient et Afrique

Membre du conseil d'administration :

- PPR
- Renault

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Directeur général :

- JP Morgan France

Administrateur :

- Eurotunnel
- JP Morgan & Cie SA
- La Poste

Membre du conseil de surveillance :

- Club Méditerranée

M. Jean-Charles NAOURI, administrateur et membre du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Président d'Euris – Président-directeur général de Casino, Guichard-Perrachon

Adresse professionnelle : 83, rue du faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

Né le 8 mars 1949, 59 ans

Date de première nomination : 30 mai 2006

Fin de mandat : AGO réunie en 2010

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2008 : 1 006

Biographie

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (Sciences), de l'Université de Harvard et de l'Ecole Nationale d'Administration, inspecteur des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale en 1982, puis du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget en 1984.

En 1987, il fonde la société Euris.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Président :

- Euris (SAS)

Président-directeur général :

- Casino, Guichard Perrachon
- Rallye

Président du conseil d'administration :

- Finatis

Membre du conseil de surveillance :

- Companhia Brasileira de Distribuicao (CBD)

- Natixis

Gérant :

- Sci Penthievre Seine
- Sci Penthievre Neuilly

Membre du conseil consultatif :

- Banque de France

Mandats exercés dans des organisations d'intérêt général :

- Président de l'association « Promotion des talents »
- Vice-président de la Fondation Euris
- Président d'honneur et administrateur de l'Institut d'Expertise et de Prospective de l'Ecole Normale Supérieure

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président du conseil d'administration :

- Euris

Administrateur :

- Continuation Investments NV
- HSBC France

Membre du conseil de surveillance :

- Casino, Guichard-Perrachon
- Groupe Marc de Lacharrière (SCA)
- Super de Boer (ex Laurus)

Associé gérant :

- Rothschild & Cie Banque

Représentant de Casino, Guichard-Perrachon, président :

- Distribution Casino France

Censeur :

- Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (CNPE)
- Fimalac

Renseignements complémentaires

La société Casino, dont M. Jean-Charles Naouri est président-directeur général, est notée par Fitch Ratings.

M. Etienne PFLIMLIN, administrateur

Président du Crédit Mutuel

Adresse professionnelle : 88/90, rue Cardinet, 75017 Paris

Né le 16 octobre 1941 – 67 ans

Date de première nomination : 30 mai 2006

Fin de mandat : AGO réunie en 2010
Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2008 : 625

Biographie

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, Etienne Pflimlin est président du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, président national du Crédit Mutuel et du conseil de surveillance du CIC. Il est également trésorier du Comité exécutif de la Fédération bancaire française

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Président du conseil d'administration :

- Banque Fédérative du Crédit Mutuel
- Caisse Centrale du Crédit Mutuel
- Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Esplanade
- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- Le Monde Entreprises

Président du conseil de surveillance :

- Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique
- Crédit Industriel et Commercial
- Editions Coprur
- Société Alsacienne de Publications « L'Alsace »
- Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs – Soderec

Administrateur :

- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »

Membre du conseil de surveillance :

- Le Monde
- Le Monde et Partenaires Associés
- Société Editrice du Monde

Représentant permanent de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel :

- Crédit Mutuel CIC Asset Management

Représentant permanent du CIC :

- Banque Scalbert Dupont
- Crédit Industriel de Normandie
- CIC Est
- Crédit Industriel de l'Ouest
- Société Bordelaise de CIC

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe :

- Euro Information
- Sofedis

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur :

- Assurances du Crédit Mutuel Vie et Iard
- Assurances du Crédit Mutuel Vie-SFM
- Financière du Crédit Mutuel
- Foncière ACM
- EBRA

Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutel :

- Crédit Mutuel Finance (devenue CM-CIC AM)
- Fimalac Investissements

Représentant permanent du CIC :

- Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine

Membre du comité de direction :

- Ebra

M. Bernard PIERRE, administrateur et président du comité d'audit

Président du conseil de surveillance de Fremapi

Adresse professionnelle : 28/30, rue Fernand Pelloutier – 92110 Clichy

Né le 9 janvier 1939, 70 ans

Date de 1^{ère} nomination : 18 juin 1997

Date du dernier renouvellement : 7 juin 2005

Fin de mandat : AGO réunie en 2009

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2008 : 19 805

Biographie

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, il effectue la première partie de sa carrière à la Direction Technique des Armements Terrestres dans différents établissements d'études et de fabrications.

En 1973, il rejoint le groupe Alcatel-Alsthom dans lequel il occupe différentes responsabilités en filiales ; il sera président directeur général de la SAFT (Piles et Batteries) et d'Alcatel câbles (liaisons terrestres et sous-marines dans le domaine de l'énergie et des télécommunications).

Au sein de la direction générale d'Alcatel-Alsthom, il a eu la responsabilité des affaires techniques, industrielles et internationales.

Ayant quitté Alcatel-Alsthom en 1996, il devient président directeur général de la joint venture franco-américaine Engelhard-Clal.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Président-directeur général :

- Semp SA (Espagne)

Président :

- Plateaxis SA

- Orbitec

Président du conseil de surveillance :

- Fremapi

Administrateur :

- Holdec MP

- Orbitec

- Platecxis

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président-directeur général :

- Engelhard-Clal Ltd (UK)

- Fremapi

- Holdec MP

- H. Drijfhout & Zoon's (Pays-Bas)

- Orbitec

Président :

- Engelhard-Clal SAS

Vice-président du conseil de surveillance :

- Groupe Marc de Lacharrière (SCA)

Administrateur :

- Agi-Clal

- Clal Msx

- Engelhard-Clal (Australie)

- Engelhard-Clal LP (Hong-Kong)

- Engelhard-Clal LP (Singapour)

- Fimalac Investissements

- Hiperinver SA (Espagne)

- Platecxis (Espagne)

- Soldaduras de Plata Industrial (Espagne)

Renseignements complémentaires

M. Bernard Pierre est cousin germain de M. Marc Ladreit de Lacharrière, président-directeur général.

M. René BARBIER de LA SERRE, censeur

Adresse professionnelle : 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

Né le 3 juillet 1940, 68 ans

Date de première nomination : 4 juin 2002

Date du dernier renouvellement : 12 février 2008

Fin de mandat : AGO réunie en 2010

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2008 : 1 005

Biographie

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur des Manufactures de l'Etat, diplômé de l'IEP de Paris, a commencé sa carrière en 1963 comme ingénieur-conseil puis directeur adjoint de la Banque de l'Union Européenne. Entré au Crédit Commercial de France en 1973, où il a été notamment vice-président directeur général chargé des activités financières du groupe (1993-1999) et conseiller du président (1999-2000). Président en parallèle du Conseil des Bourses de Valeurs (1994-1996) et président du Conseil des Marchés Financiers (1996-1998).

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Vice-président :

- Nord-Est (fin du mandat en décembre 2007)

Administrateur :

- Aluthea

- Nord-Est

- PPR

- Sanofi-Aventis (fin du mandat en mai 2008)

Administrateur délégué :

- Harwanne Compagnie de Participations Industrielles et Financières SA (Suisse)

Vice-président du conseil de surveillance :

- Edmond de Rothschild Corporate Finance

- La Compagnie Financière E. de Rothschild Banque

Membre du conseil de surveillance :

- Compagnie Financière Saint-Honoré

- Financière Vivaldi

- Schneider Electric (fin du mandat en avril 2008)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président du conseil d'administration :

- Tawa UK Ltd

Administrateur :

- Apem

- Calyon

- Crédit Lyonnais

- Schneider Electric

Président du conseil de surveillance :

- Edmond de Rothschild Private Equity Partners

Membre du conseil de surveillance :

- Aventis

- Euronext NV (Pays-Bas)

- Pinault Printemps Redoute (PPR)

Censeur :
- Nord Est

M. Henri LACHMANN, censeur

Président du conseil de surveillance de Schneider Electric SA
Adresse professionnelle : 43-45, boulevard Franklin Roosevelt, 92500 Rueil Malmaison
Né le 13 septembre 1938, 70 ans
Date de première nomination : 3 décembre 2002
Date du dernier renouvellement : 12 février 2008
Fin de mandat : AGO réunie en 2010
Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2008 : 230

Biographie

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (Promotion 1961)

Diplôme d'expertise comptable

1963 : Auditeur puis Manager du Département Révision comptable (Arthur Andersen)
1970 : Directeur du Plan puis Directeur général à la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey
1976 : Administrateur-directeur général des Forges de Strasbourg, filiale de Pompey
1983-1998 : Président-directeur général des Forges de Strasbourg et administrateur-directeur général de Pompey
1999 : Président-directeur général de Schneider Electric SA
2006 : Président du conseil de surveillance Schneider Electric SA

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Président du conseil de surveillance :
- Schneider Electric SA

Président du conseil d'administration :
- Centre chirurgical Marie Lannelongue

Vice-président et trésorier :
- Institut Montaigne

Administrateur :
- Ansa
- Diverses filiales du groupe Axa

Membre du conseil de surveillance :
- Axa
- Groupe Norbert Dentressangle
- Vivendi

Président de la Fondation pour le droit continental

Président de la Fondation Télémaque

Membre du Comité d'orientation de l'Institut de l'Entreprise

Membre du Conseil des prélèvements obligatoires

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur :

- Cassina (Italie)
- Cnrs

- Fimalac Investissements
- Finaxa
- Vivendi Universal

Membre du comité international :

- Daimler-Benz

M. Edouard de ROYERE, censeur et membre du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Président d'honneur d'Air Liquide

Adresse professionnelle : 75, quai d'Orsay, 75007 Paris

Né le 26 juin 1932, 76 ans

Date de première nomination : 4 juin 2002

Date du dernier renouvellement : 12 février 2008

Fin de mandat : AGO réunie en 2010

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2008 : 928

Biographie

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris.

Après avoir été fondé de pouvoirs au Crédit Lyonnais, puis directeur à l'Union Immobilière et Financière, il est entré à L'Air Liquide en 1966. Il en devient vice-président directeur général adjoint en 1979, vice-président en 1982 puis président-directeur général de 1985 à 1995.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Président d'honneur :

- Air Liquide
- Ansa

Président :

- Sages

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président :

- Ansa

Administrateur :

- Air Liquide
- Air Liquide International Corporation
- American Air Liquide Inc.
- Fimalac Investissements
- Groupe Danone
- L'Oréal
- Siparex Associés
- Sodexo Alliance
- Solvay
- Wanadoo

Membre du conseil de surveillance :

- Air Liquide
- Michelin

A la connaissance de la Société, aucun des membres actuels du conseil d'administration :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

A la connaissance de la Société, hormis ce qui est indiqué ci-après dans la présente section et dans la section « Intérêts des dirigeants » ci-après, il n'existe pas :

- de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de Fimalac, des membres composant le conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- de contrat de service liant les membres du conseil d'administration à Fimalac ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

7-4. – INTERETS DES DIRIGEANTS

7-4-1. – REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

M. Marc Ladreit de Lacharrière, président-directeur général

Rémunérations et avantages

M. Marc Ladreit de Lacharrière perçoit des rémunérations fixes, ainsi que des rémunérations variables fondées principalement sur les résultats et sur son action personnelle.

Ces rémunérations sont arrêtées par le conseil d'administration, sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations. Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit établit un rapport, transmis aux membres du comité, qui décrit l'ensemble des rémunérations et avantages accordés au président-directeur général par Fimalac et ses filiales françaises et étrangères.

Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à M. Marc Ladreit de Lacharrière, seul dirigeant mandataire social

(En €)	Exercice clos le 31/12/2005	Exercice clos le 30/09/2006 (9 mois)	Exercice clos le 30/09/2007	Exercice clos le 30/09/2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	3 840 476	2 642 127	1 707 292	2 445 256
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1 362 400	1 263 200	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Marc Ladreit de Lacharrière

Les rémunérations brutes fixes et variables versées par les sociétés françaises et étrangères du Groupe au cours des quatre derniers exercices sont résumées dans le tableau ci-dessous :

(En €)	Montants au titre de l'exercice clos le 31/12/2005		Montants au titre de l'exercice clos le 30/09/2006 (9 mois)		Montants au titre de l'exercice clos le 30/09/2007		Montants au titre de l'exercice clos le 30/09/2008	
	dus	versés	dus	versés	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	1 701 284	1 701 284	1 274 508	1 274 508	1 676 790	1 676 790	1 633 333	1 633 333
Rémunération variable	1 213 592	1 401 085	1 342 619	1 213 592	-	1 342 619	780 000	-
Rémunération exceptionnelle	900 000	900 000	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	25 000	18 000	25 000	25 000	30 000	25 000	31 415	31 000
Avantages en nature nourriture	600	600	-	-	502	502	508	508
Total	3 840 476	4 020 969	2 642 127	2 513 100	1 707 292	3 044 911	2 445 256	1 664 841

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2007, la différence entre les montants dus et les montants versés résulte de la suppression du décalage d'un an de la rémunération variable décidée par le conseil d'administration du 25 septembre 2007, la rémunération variable étant désormais calculée sur les résultats de l'exercice en cours avec, le cas échéant, un ajustement sur l'exercice suivant. En conséquence de cette suppression, aucune rémunération variable n'a été déterminée sur la base de l'exercice 2007.

Engagements de retraite

Il existait depuis 1982 chez Alspi un système de retraite complémentaire collectif ouvert aux cadres sous forme de garantie de ressource. Les mandataires sociaux percevant des rémunérations soumises aux cotisations sociales en bénéficient également.

M. Marc Ladreit de Lacharrière a été nommé président d'Alspi le 21 avril 1993.

Le conseil d'administration a autorisé la poursuite, au profit des cadres de Fimalac, du règlement de retraite existant et concernant M. Marc Ladreit de Lacharrière, en y apportant des adaptations rendues nécessaires par l'évolution de la législation et en limitant l'engagement financier de la société.

Cet engagement de retraite a été partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance (AXA) par la mise en place d'un fonds de retraite collectif. Au 30 septembre 2008, la valeur de ce fonds est estimée à 3,1 M€.

Au 30 septembre 2008, le montant de l'engagement concernant M. Marc Ladreit de Lacharrière, seul salarié (au sens de la Sécurité sociale) de Fimalac, s'élève à 3,2 M€. Fimalac a constitué une provision pour risque de 0,1 M€ nécessaire pour couvrir le montant de l'engagement excédant la valeur du fonds, majoré des charges sociales calculées au taux de 6 %.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Néant.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Néant.

Actions de performance attribuées durant de l'exercice

Néant.

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice

Néant.

Relations entre l'actionnaire principal et Fimalac

La convention de sous-licence de marques signée avec la société Groupe Marc de Lacharrière, ayant permis à Fimalac d'adopter sa dénomination, s'est poursuivie au cours de l'exercice. La marque appartient à M. Marc Ladreit de Lacharrière. Comme pour l'exercice précédent, cette convention n'a pas été rémunérée.

Par ailleurs, Groupe Marc de Lacharrière contribue aux frais communs du Groupe qui sont pris en charge par le groupement d'intérêt économique FCBS GIE comme indiqué ci-après. Elle se réserve la possibilité de réaliser, pour le compte des sociétés du Groupe, à leur demande, des missions ponctuelles d'étude et de conseil intéressant la stratégie de développement et les opérations y afférentes. Au 30 septembre 2008, cette faculté n'a pas été utilisée.

Enfin, l'évolution du nombre de titres donnés en nantissement par Groupe Marc de Lacharrière aux banques est résumée dans le tableau ci-après.

Positionnement des titres	Au 30/09/2007		Au 30/09/2008	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Calyon	1 500 000	4,37 %	1 275 010	4,10
BNP Paribas	1 558 753	4,54 %	1 220 199	3,93
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (*)	1 500 876	4,37 %	2 080 876	6,69
Total	4 559 629	13,28 %	4 576 085	14,72

(*) Titres inscrits au nominatif administré.

Mme Véronique Morali, administrateur

Rémunérations et avantages

Les rémunérations brutes fixes et variables arrêtées par le conseil d'administration, sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations perçues, au cours de l'exercice 2007/2008 clos le 30 septembre 2008 des sociétés françaises et étrangères du Groupe sont résumées dans le tableau ci-après.

	Exercice 2007/2008
	Montant en €
Fitch Group	
Rémunération fixe	116 667
Indemnité de résidence	12 000
Jetons de présence Fimalac	31 000
Jetons de présence Fimalac Développement	100 000
Rémunération FCBS GIE	185 000
Avantages en nature	785
Total	445 452

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Néant.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Néant.

Actions de performance attribuées durant l'exercice

Néant.

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice

Néant.

Tableau sur les jetons de présence versés aux mandataires sociaux non dirigeants

(En €)	Jetons versés au cours de l'exercice clos le 30/09/2007	Jetons versés au cours de l'exercice clos le 30/09/2008
Administrateurs		
Mme Véronique Morali	25 000	31 000
M. Pascal Castres Saint-Martin	21 250	30 333
M. David Dautresme	24 250	27 333
M. Philippe Lagayette	22 750	30 667
M. Bernard Mirat	20 000	10 000
M. Jean-Charles Naouri	15 250	19 167
M. Etienne Pflimlin	17 500	27 667
M. Bernard Pierre	31 000	30 333
Censeurs		
M. René Barbier de La Serre	14 167	20 666
M. Michel Castres Saint-Martin	5 000	-
M. Henri Lachmann	6 667	14 000
M. Edouard de Royère	15 667	19 222
Total	218 501	260 388

7-4-2. – PARTICIPATION DES SOCIÉTÉS AUX FRAIS COMMUNS DU GROUPE

Au sein du Groupe Fimalac existe un GIE dont sont membres plusieurs sociétés du Groupe.

Ce GIE a pour objet de prendre en charge les frais communs du Groupe et de mettre en oeuvre les moyens propres à faciliter, développer, améliorer l'activité et les résultats de ses membres. A cette fin, il intervient au profit des sociétés du Groupe dans les domaines administratif, comptable, financier, juridique, dans le contrôle de gestion, dans la communication interne et externe et dans les activités de conseil.

Le GIE répartit sans marge les frais entre les sociétés du Groupe selon des règles fixées dans le cadre d'un règlement intérieur auquel ont adhéré lesdites sociétés.

Bien que cette organisation ne soit pas constitutive d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, Fimalac, dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise, soumet sa participation aux dispositions dudit article.

Le montant total des cotisations prises en charge par Fimalac au titre de l'exercice 2007/2008 s'élève à 2 449 984,01 €, hors taxes.

En ce qui concerne le budget de l'exercice 2008/2009, la clé de répartition de ce budget a été établie en application des règles définies en annexe au règlement intérieur du GIE.

Sur ces bases, la cotisation annuelle provisionnelle de Fimalac pour l'exercice 2008/2009 s'élèvera à 2,6 M€ environ, à majorer de la TVA. Ce montant sera susceptible de révisions liées aux variations du budget et aux sorties et entrées de membres, le cas échéant.

7-4-3. – GESTION DE TRESORERIE

Fimalac gère la trésorerie d'une grande partie des sociétés du Groupe, au mieux de l'intérêt commun des parties :

- en octroyant des avances aux filiales et en recevant des avances de celles-ci ;
- en négociant les concours bancaires ;
- en effectuant tous placements.

Bien que cette organisation ne soit pas constitutive d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, Fimalac, dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise, a soumis sa participation aux dispositions dudit article.

Le solde des en-cours au 30 septembre 2008 s'établissait comme suit :

Emprunts par Fimalac		
Prêteurs	Montants	Intérêts pris en charges
Fac Développement	8 044 069,72 €	1 665 462,22 €
Financière Boulogne Technologies	43 735 437,88 €	1 771 458,06 €
Financière Portefoin	81 981 272,01 €	3 261 873,58 €
Revue des Deux Mondes	187 017,79 €	11 178,98 €
SIFMP	776 085,59 €	34 703,79 €
Fitch Group, Inc.	0 \$	373 233,79 \$
Fitch Ratings Ltd	0 £	173 534,88 £

Prêts par Fimalac		
Emprunteurs	Montants	Intérêts constatés en produits
Fimalac Développement	42 483 325,50 €	2 673 408,81 €
Fimalac Tech Info	207 819,34 €	3 225,38 €
Sefi SNC	13 586 494,80 €	0 €
Fitch Group, Inc.	282 000 000,00 \$	14 678 207,20 \$
Fitch Ratings Ltd	0 £	67 422,95 £
North Colonnade	125 680 000,00 £	9 006 554,01 £

7-4-4. – AUTRES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

Avec Groupe Marc de Lacharrière (anciennement dénommée Fimalac & Cie)

La convention de sous-licence de marques (non rémunérée) ayant permis à la Société d'adopter sa dénomination s'est poursuivie au cours de l'exercice.

7-4-5. – CONVENTION AUTORISEE AU COURS DE L'EXERCICE

Lors de sa réunion du 23 septembre 2008, le conseil d'administration, M. Marc Ladreit de Lacharrière ne prenant pas part au vote, constatant que certains actionnaires (Groupe Marc de Lacharrière et sa filiale Silmer, M. Marc Ladreit de Lacharrière) pourraient souhaiter céder

des actions, a autorisé la Société à se porter acquéreur de ces titres par petits blocs, afin d'éviter de peser sur le cours, dans la limite totale de 1 100 000 actions, chaque acquisition devant être effectuée à un cours coté le jour de la négociation.

Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice.

7-4-6. – PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant.

7-5. – ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Déclarant	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Prix unitaire (€)	Montant de l'opération (€)
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	07/01/2008	Euronext Paris	43,28	678 543,84
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	08/01/2008	Euronext Paris	44,47	444 700,00
Silmer	Actions	Acquisition	06/02/2008	Euronext Paris	33,77	33 567,38
Silmer	Actions	Acquisition	06/02/2008	Euronext Paris	32,20	2 907 723,62
Silmer	Actions	Acquisition	11/02/2008	Euronext Paris	32,96	28 774,08
M. Bernard Pierre	Actions	Acquisition	11/02/2008	Euronext Paris	34,00	68 000,00
Silmer	Actions	Acquisition	12/02/2008	Euronext Paris	32,74	309 982,32
Silmer	Actions	Acquisition	13/02/2008	Euronext Paris	32,79	113 846,88
Silmer	Actions	Acquisition	19/02/2008	Euronext Paris	33,04	36 277,92
Silmer	Actions	Acquisition	20/02/2008	Euronext Paris	33,00	2 426 061,00
Silmer	Actions	Acquisition	21/02/2008	Euronext Paris	33,27	6 596 144,33
Silmer	Actions	Acquisition	22/02/2008	Euronext Paris	33,40	6 879 924,07
Silmer	Actions	Acquisition	11/03/2008	Euronext Paris	39,09	54 530,55
Silmer	Actions	Acquisition	12/03/2008	Euronext Paris	37,97	75 940,00
Silmer	Actions	Acquisition	13/03/2008	Euronext Paris	35,57	151 251,37
Silmer	Actions	Cession	14/03/2008	Euronext Paris	42,07	5 124 937,48
Silmer	Actions	Cession	25/04/2008	Euronext Paris	37,50	13 875 000,00
Silmer	Actions	Cession	04/06/2008	Euronext Paris	46,00	9 200,00
Mme Véronique Morali	Actions	Cession	29/08/2008	Euronext Paris	53,42	1 130 004,37
Mme Véronique Morali	Actions	Cession	01/09/2008	Euronext Paris	53,25	178 184,54
M. David Dautresme	Actions	Cession	27/11/2008	Euronext Paris	29,92	187 442,53
M. David Dautresme	Actions	Cession	28/11/2008	Euronext Paris	30,12	90 546,73
Silmer	Actions	Acquisition	18/12/2008	Euronext Paris	25,50	101 988,00
Silmer	Actions	Acquisition	19/12/2008	Euronext Paris	22,87	137 518,15

7-6. – SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

(Cf. note 5.13 de l'annexe consolidée)

7-6-1. – CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Néant.

7-6-2. – ATTRIBUTION ET EXERCICE DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Plan
Options attribuées, durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	3 500	51,21 €	2008
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	4 966 8 282	37,75 € 26,50 €	2001/2 2002

CHAPITRE 8. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT FIMALAC ET SON CAPITAL

8-1. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE JURIDIQUE CONCERNANT FIMALAC

Dénomination sociale

La dénomination de la société est « F. Marc de Lacharrière (Fimalac) ».

Lieu et numéro d'enregistrement

Fimalac est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 542 044 136 R.C.S. Paris.

Son code APE est le 6420Z.

Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 9 mai 1877. Sa durée est limitée, sauf dissolution ou prorogation, au 31 décembre 2034.

Siège social

Le siège social est fixé à Paris (75007), 97 rue de Lille.

Le numéro de téléphone du siège social est +33 (0)1 47 53 61 50.

Forme juridique et législation applicable

La société est une société anonyme à conseil d'administration. Elle est principalement soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, ainsi que toutes activités de services.

La société pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes sociétés et tous groupements français ou étrangers, par création de toutes sociétés et de tous groupements français ou étrangers, par achat ou souscription d'actions, obligations ou autres titres et de tous droits sociaux, par fusions, traités d'union ou autres conventions et généralement par toutes formes quelconques.

Elle pourra en outre procéder à toutes opérations de trésorerie avec des sociétés liées, autorisées par les lois et réglementations en vigueur.

Exercice social (article 32 des statuts)

Depuis la décision de l'assemblée générale mixte du 16 mars 2006, l'exercice social commence le 1^{er} octobre de chaque année et s'achève le 30 septembre de l'année suivante.

Répartition statutaire des bénéfices (articles 33 et 34 des statuts)

Les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au 1/10^{ème} du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Sur le solde desdits bénéfices, augmenté le cas échéant du report à nouveau de l'exercice précédent et des réserves mises en distribution, il est prélevé, dans l'ordre suivant :

- 1) La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs actions sont libérées et non encore amorties sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes ;
- 2) Sur l'excédent disponible, toutes sommes que l'assemblée sur proposition du conseil d'administration, juge convenable d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires, généraux ou spéciaux, et de reporter à nouveau.

Le solde est versé aux actionnaires à titre de dividende complémentaire.

Les dividendes en numéraire, s'il en est attribué, peuvent être payés au moyen d'un chèque ou virement en banque, ou par chèque ou virement postal, ou envoyés par la société au titulaire du titre à son adresse connue de la Société. L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Assemblées générales

Convocation (article 26 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions sont tenues aux jour, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation. Elles peuvent être réunies même en dehors de la ville où est établi le siège social.

Les assemblées générales peuvent être réunies verbalement et sans délai si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Participation (article 28 des statuts)

La participation aux assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à une inscription ou à un enregistrement comptable des actions conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce.

Pour pouvoir participer aux assemblées générales, un actionnaire doit posséder ou représenter une action au moins pourvu qu'elle ait été libérée des versements exigibles.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Quorum – Droit de vote (article 30 des statuts – Le droit de vote double a été créé par l’assemblée générale mixte du 20 juin 1985)

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l’ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l’ensemble des actions de la catégorie intéressée, toute déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote de chaque membre de l’assemblée est proportionnel au montant nominal des actions qu’il possède et représente sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu’elles représentent, est attribué :

- a) A toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d’une inscription nominative chez l’émetteur ou l’établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- b) Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d’augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d’émission, à raison d’actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n’interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d’un conjoint ou d’un parent de degré successible.

Le vote par correspondance s’exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les délibérations de l’assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ; celles de l’assemblée générale extraordinaire, à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Seuils statutaires (article 9 des statuts – Le seuil de 2 % a été inséré dans les statuts par l’assemblée générale mixte du 17 juin 1996)

Tout détenteur, direct ou indirect, d’une fraction du capital ou des droit de vote de la Société égale à 2 % est tenu d’en informer la Société dans le délai de quinze jours à compter de la date du franchissement, dans l’un ou l’autre sens, de ce seuil. En cas de non-respect de cette obligation complémentaire d’information, un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 2 % pourront demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée soient privées du droit de vote pour toute assemblée d’actionnaires qui se tiendrait jusqu’à l’expiration d’un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l’assemblée générale.

Cette stipulation complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement de seuils de participation définis au I de l’article L. 233-7 du Code de commerce.

8-2. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

8-2-1. – CAPITAL SOCIAL AU 30 SEPTEMBRE 2008

Au 30 septembre 2008, le capital social s'élevait à 136 800 826,80 €. Il était divisé en 31 091 097 actions d'une valeur nominale unitaire de 4,40 €, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

8-2-2. – RACHAT D' ACTIONS

Il est rappelé que l'assemblée générale mixte des actionnaires du 12 février 2008 a autorisé le rachat éventuel de 10 % du capital. Le prix maximal d'achat a été fixé à 110 € et le prix minimal de vente à 30 €.

Les actions Fimalac font l'objet d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement, signé entre Fimalac et la société Exane en date du 23 décembre 2004 et modifié le 30 septembre 2005.

Pendant l'exercice 2007/2008, 1 627 850 actions ont été rachetées au prix moyen de 48,06 €, 94 465 actions ont été cédées au prix moyen de 45,67 €, 13 248 actions ont été transférées au prix moyen de 30,72 € et 3 237 581 actions ont été annulées. Le montant total des frais de négociation s'est élevé à 219 120,41 €.

A la clôture de l'exercice, la Société détenait 659 844 actions d'une valeur nominale unitaire de 4,40 €, représentant 2,12 % de son capital. La valeur de ces actions, évaluée au prix d'acquisition, s'élevait à 29 390 772,96 €.

8-2-2-1. – Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par Fimalac des opérations réalisées sur ses propres titres du 15 janvier 2008 au 16 janvier 2009 inclus

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 16 janvier 2009	2,77 %
Nombre d'actions annulées au cours des vingt-quatre derniers mois	3 237 581
Nombre de titres détenus en portefeuille	860 736
Valeur nette comptable du portefeuille	27 603 745 €
Valeur de marché du portefeuille	21 905 731 €
Positions ouvertes / fermées sur produits dérivés	Néant

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 16 janvier 2009			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	886 503	116 209				
Echéance maximale moyenne			Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cours moyen de la transaction	40,34 €	43,01 €				
Prix d'exercice moyen	Sans objet	26,50 €	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Montants	35 757 100 €	4 795 207 €				

La société n'a pas utilisé de produit dérivé dans le cadre de ce programme.

Au 16 janvier 2009, 374 750 actions sont affectées à la couverture de plans d'options d'achat existants, 435 851 sont affectées à l'annulation et le solde, soit 50 135 actions, est détenu dans le cadre du contrat de liquidité mentionné ci-avant.

8-2-2-2. – Nouveau programme de rachat

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale mixte du 10 février 2009 d'autoriser un nouveau programme de rachat de ses propres actions. Le prix maximal d'acquisition serait fixé à 80 € par action et le prix minimal de cession à 20 € par action, étant précisé que ce prix minimal ne s'appliquerait pas aux transferts d'actions résultant de la levée d'options d'achat.

La proposition porte sur le rachat d'un nombre maximal de 3 109 109 actions, soit 10 % du capital actuel, représentant un montant théorique maximal de 248 728 720 € sur la base du prix d'acquisition maximal de 80 €.

La société s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe et indirecte de 10 % du capital. Ainsi, à supposer que le nombre d'actions auto-détenues reste identique jusqu'à la date de l'assemblée, à savoir 860 736 actions (2,77 % du capital au 19 janvier 2009), la société ne pourra racheter que 2 248 373 actions (7,23 % du capital au 19 janvier 2009) soit, sur la base du prix d'acquisition maximal de 80 €, un montant théorique maximal de 179 869 840 €.

En application des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur des actions auto-détenues. A titre indicatif, il est précisé que le montant des réserves, autres que la réserve légale, figurant au passif des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2008 et certifiés s'élève à 234 398 468,90 €.

Objectifs

Les objectifs de ce nouveau programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- la couverture de plans d'options d'achat attribuées conformément aux dispositions des articles L. 225-177 du Code de commerce et/ou d'attribution gratuite d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du même code ;
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Fimalac par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'annulation éventuelle des actions, sous réserve de l'adoption de la dix-septième résolution par l'assemblée générale mixte du 10 février 2009 statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires ;
- la remise d'actions, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à des actions existantes dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalités de rachat

Les actions pourront être rachetées par tous moyens. Cependant, il ne sera pas fait usage de produits dérivés. La part du programme réalisée par acquisition de blocs de titres pourrait atteindre l'intégralité du programme.

Durée et calendrier du programme

Ces rachats d'actions ne pourront être réalisés qu'après approbation de la huitième résolution présentée à l'assemblée générale du 10 février 2009 et pendant une période de dix-huit mois suivant la date de cette assemblée, soit jusqu'au 10 août 2010 au plus tard.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les actions rachetées ne peuvent être annulées que dans la limite de 10 % du capital sur une période de vingt-quatre mois et sous réserve de l'adoption de la dix-septième résolution par l'assemblée générale mixte du 10 février 2009 statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires.

8-2-3. – HISTORIQUE DES PLANS D’OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D’ACHAT D’ACTIONS ET SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2008

Options consenties par Fimalac

	Plan 2001/2	Plan 2002	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006/1	Plan 2006/2	Plan 2008
	Options d’achat	Options d’achat	Options d’achat	Options d’achat	Options d’achat	Options d’achat	Options d’achat
Date de l’assemblée	28/05/1999	04/06/2002	04/06/2002	07/06/2005	07/06/2005	07/06/2005	12/02/2008
Date du conseil	18/12/2001	03/12/2002	07/12/2004	06/12/2005	03/02/2006	09/10/2006	23/09/2008
Nombre d’options consenties à l’origine, dont :	249 200	124 800	126 800	154 250	1 000	158 850	3 500
- aux mandataires sociaux	150 000	80 000	65 000	100 000	Néant	100 000	Néant
- aux dix premiers attributaires salariés	82 000	35 700	54 750	50 350	1 000	52 300	3 500
Point de départ d’exercice des options	18/12/2001	03/12/2002	07/12/2004	06/12/2005	03/02/2006	09/10/2006	23/09/2008
Date d’expiration	18/12/2007	03/12/2008	07/12/2009	06/12/2010	03/02/2011	09/10/2011	23/09/2013
Prix de souscription ou d’achat	37,75 €	26,50 €	33,52 €	49,20 €	58,37 €	64 €	51,21 €
Modalités d’exercice	4 tranches progressives	4 tranches progressives	4 tranches progressives	4 tranches progressives	4 tranches progressives	3 tranches progressives	3 tranches progressives
Options levées au cours de l’exercice	4 966	8 282	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Options annulées au cours de l’exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre d’options restant à exercer au 30/09/2008	Néant	3 983	97 150	134 250	1 000	138 850	3 500

Options consenties par Fitch Ratings (donnant droit à des titres de cette société)

	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Nombre d'options consenties à l'origine	3 237 738 *	583 246 *	416 000 *	341 200 *	264 790	1 654 700	494 994
Nombre de bénéficiaires	274	127	117	119	114	328	270
Point de départ d'exercice des options	01/01/2004	01/01/2005	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010
Date d'expiration	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017
Prix d'exercice	27,34 \$	32,01 \$	40,59 \$	55,43 \$	70,04 \$	85,15 \$	105,32 \$
Prix d'exercice en cas d'introduction en bourse de la société	13,75 \$	18,42 \$	29,15 \$	48,39 \$	63,04 \$	78,15 \$	98,32 \$
Options levées au cours de l'exercice	577 009	98 982	145 287	50 456	209 100	Néant	Néant
Options annulées au cours de l'exercice	1 000	Néant	1 998	10 260	12 500	129 144	66 846
Nombre d'options restant à exercer au 30/09/2008	8 338	7 400	8 666	24 168	Néant	1 453 565	418 411

* Ajusté de la division du titre par 2 réalisée en 2005.

Options consenties par Algorithmics (donnant droit à des titres de cette société)

	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
Nombre d'options consenties à l'origine	700 000	97 800	128 500
Nombre de bénéficiaires	86	38	37
Point de départ d'exercice des options	01/01/2010	01/01/2012	01/01/2013
Date d'expiration	01/01/2015	01/01/2017	01/01/2018
Prix d'exercice	13 \$	13 \$	13 \$
Prix d'exercice en cas d'introduction en bourse de la société	5 \$	5 \$	5 \$
Options levées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Options annulées au cours de l'exercice	51 750	18 750	Néant
Nombre d'options restant à exercer au 30/09/2008	488 000	76 050	128 500

8-2-4. – AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant.

8-2-5. – CAPITAL AUTORISE ET NON EMIS

Valeurs mobilières dont l'émission a été autorisée	Date de l'assemblée qui a donné l'autorisation	Montant nominal		
		Autorisé	Utilisé en 2007/2008	Disponible au 30/09/2008
Emission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires (*), dont émission sans droit préférentiel de souscription	13/02/2007	230 M€	Néant	230M€
Incorporation de réserves, bénéfices ou primes	13/02/2007	150 M€	Néant	150 M€
Emission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital au profit des adhérents à un PEE	13/02/2007	300 M€	Néant	300 M€
	12/02/2008	4,4 M€	Néant	4,4M€

(*) avec possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.

La date limite de validité des autorisations est le 13 avril 2009.

8-2-6. – EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice clos le	Nature de l'opération	Variation du capital	Variation du nombre d'actions	Montant du capital à la clôture de l'exercice	Nombre d'actions à la clôture de l'exercice
	Situation au 31/12/2003			163 774 441,60	37 221 464
31/12/04	Dividende en actions	2 476 447,60	562 829	166 250 889,20	37 784 293
	Exercice de BASA	73 220,40	16 641	166 324 109,60	37 800 934
31/12/05	Exercice de BASA	460 798,80	104 027	166 784 908,40	37 905 661
30/09/06	Exercice de BASA	13 274,80	3 017	166 798 183,20	37 908 678
	Annulation d'actions	-15 752 000,00	-3 580 000	151 046 183,20	34 328 678
30/09/08	Annulation d'actions	-14 245 356,40	-3 237 581	136 800 826,80	31 091 097

8-3. – SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE

Cf. ci-avant le tableau suivant le compte de résultat consolidé.

8-4. – REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Depuis 1987, la Société est autorisée par ses statuts à demander à Euroclear l'identité de ses actionnaires au porteur. La Société procède régulièrement à ces enquêtes. La dernière a été obtenue au 16 juillet 2008. A cette date, le nombre des actionnaires était de 11 000 environ.

Par ailleurs, la Société est informée de l'identité de ses plus gros actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit le seuil de 2 % (stipulations statutaires) ou les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % (dispositions légales) du capital ou des droits de vote.

Par courrier en date du 26 février 2008, la société Silmer a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 22 février 2008, le seuil de 2 % du capital et détenir individuellement 702 210 actions représentant 2,05 % de capital et 1,48 % des droits de vote théoriques.

Par courrier en date du 17 mars 2008, la société Silmer a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 14 mars 2008, le seuil de 2 % du capital et détenir individuellement 585 239 actions représentant 1,70 % du capital et 1,27 % des droits de vote théoriques.

Par courrier en date du 4 juin 2008, la société Fimalac a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} juin 2008, le seuil de 5 % du capital et détenir individuellement 1 443 615 actions représentant 4,46 % de son capital à la suite de l'annulation de 1 952 867 actions auto-détenues.

Par courrier en date du 1^{er} août 2008, la société Fimalac a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 1^{er} août, le seuil de 5 % du capital et détenir individuellement 1 830 605 actions représentant 5,65 % de son capital.

Par courrier en date du 24 septembre 2008, la société Groupe Marc de Lacharrière a déclaré que Fimalac avait franchi en baisse, le 23 septembre, le seuil de 5 % du capital et détenir

individuellement 627 627 actions représentant 2,02 % de son capital à la suite de l'annulation de 1 284 714 auto-détenues. Par le même courrier, la société Groupe Marc de Lacharrière a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 septembre, à la suite de ladite annulation, le seuil des 2/3 du capital et détenir individuellement 21 500 050 actions représentant 69,15 % du capital et 79,40 % des droits de vote théoriques.

Répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2006, au 30 septembre 2007 et au 30 septembre 2008

Actionnariat	Situation au 30/09/2008			Situation au 30/09/2007			Situation au 30/09/2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
M. Marc Ladreit de Lacharrière	854 850	2,75 %	3,17 %	854 850	2,49 %	2,76 %	854 850	2,49 %	2,77 %
Fimalac Participations	293 724	0,94 %	1,09 %	293 724	0,86 %	1,04 %	293 724	0,86 %	1,06 %
Groupe Marc de Lacharrière	21 500 050	69,15 %	79,40 %	21 474 372	62,56 %	74,64 %	21 302 649	62,05 %	76,15 %
Silmer	217 828	0,70 %	0,62 %	118 231	0,34 %	0,21 %	118 231	0,34 %	0,22 %
Total Marc Ladreit de Lacharrière	22 866 452	73,55 %	84,29 %	22 741 177	66,24 %	78,65 %	22 569 454	65,74 %	80,21 %
Fimalac (auto-détention)	659 844	2,12 %	1,22 %	2 377 288	6,93 %	4,30 %	1 273 115	3,71 %	0 %
Public	7 564 801	24,33 %	14,49 %	9 210 213	26,83 %	17,05 %	10 486 109	30,55 %	19,79 %
dont :									
- Fidelity Group	1 552 559	4,99 %	2,88 %	1 552 559	4,52 %	2,81 %	1 552 559	4,52 %	2,88 %
- Arnhold & S. Bleichroeder Avisers LLC				603 061	1,76 %	1,97 %	1 078 000	3,14 %	2,00 %
Total	31 091 097	100,00 %	100,00 %	34 328 678	100,00 %	100,00 %	34 328 678	100,00 %	100,00 %

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant, directement ou indirectement ou de concert, plus de 2 % du capital ou des droits de vote. Il n'existe pas non plus de pacte d'actionnaires, sous réserve de l'accord signé le 15 mars 2006 entre Fimalac et le groupe américain Hearst relatif à l'entrée de ce dernier au capital de Fitch Group. Cet accord prévoyait les conditions d'une éventuelle prise de participation de Hearst dans Fimalac. Par un avenant en date du 13 mars 2008, l'accord du 15 mars 2006 a été simplifié : le groupe Hearst peut désormais détenir une participation dans le capital de Fimalac et exercer les droits de vote attachés à cette participation, sans l'accord de M. Marc Ladreit de Lacharrière.

Les actionnaires non-résidents représentaient environ 14,1 % au 30 septembre 2006, 9,5 % au 30 septembre 2007 et 10,2 % au 16 juillet 2008.

Actionnaires de concert

M. Marc Ladreit de Lacharrière, Fimalac Participations, Groupe Marc de Lacharrière et Silmer détiennent, au 30 septembre 2008, 73,6 % du capital et 84,3 % des droits de vote théoriques de Fimalac, dont 72,6 % du capital sous forme d'actions ayant droit à vote double. Le concert résulte du contrôle que M. Marc Ladreit de Lacharrière détient, depuis 1992, sur la société Fimalac Participations et, depuis 1989, sur la société Groupe Marc de Lacharrière qui contrôle elle-même la société Silmer depuis 1990.

Mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive

Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive résultent de l'application des règles de gouvernement d'entreprise et, notamment, de l'application du règlement intérieur du conseil d'administration intégralement reproduit ci-avant, ainsi que de la présence d'administrateurs et censeurs indépendants.

Capital détenu par les organes d'administration et de direction

Au 30 septembre 2008, les organes d'administration et de direction de Fimalac détenaient 2,9 % du capital.

Capital détenu par le personnel

A la connaissance de la Société, au 30 septembre 2008, le personnel de Fimalac détenait moins de 1 % du capital.

Nantissement d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

Cf. ci-avant, Intérêts des dirigeants.

8-5. – MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE FIMALAC

8-5-1. – COTATION

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Paris, Compartiment A, dans les conditions suivantes :

- continu
- code ISIN : FR0000037947
- mnémonique : FIM

Elles sont éligibles au système de règlement différé (SRD). Elles ne sont pas cotées sur d'autres places.

8-5-2. – EVOLUTION DES COURS DE L'ACTION DEPUIS 18 MOIS

Année	Mois	Nombre d'actions échangées, y compris transactions hors bourse	Capitaux échangés, y compris transactions hors bourse (en M€)	Cours extrêmes	
				Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2007	Juillet	1 184 093	78,80	72,75	59,61
	Août	2 569 250	145,71	67,09	51,27
	Septembre	2 113 726	110,46	56,16	48,22
	Octobre	1 335 653	76,54	60,66	53,53
	Novembre	1 140 314	55,50	54,50	44,37
	Décembre	725 946	35,07	52,49	46,15
2008	Janvier	1 123 947	45,46	48,42	33,74
	Février	1 419 826	48,00	38,69	32,01
	Mars	1 624 930	64,04	43,89	35,05
	Avril	557 422	20,85	40,41	33,84
	Mai	505 315	21,18	44,23	38,15
	Juin	983 747	46,50	51,20	41,27
	Juillet	528 964	23,29	48,44	39,70
	Août	406 753	20,15	54,50	43,13
	Septembre	577 573	28,35	54,90	41,10
	Octobre	672 767	26,97	44,90	31,05
	Novembre	286 516	9,54	37,70	27,00
	Décembre	250 324	6,62	30,21	20,39

Source : Euronext Paris SA.

8-6. – DIVIDENDES

8-6-1. – DIVIDENDES VERSES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au titre des cinq derniers exercices, les assemblées générales ont approuvé le versement des dividendes suivants, respectivement les 8 juin 2004, 7 juin 2005, 30 mai 2006, 13 février 2007, 12 février 2008 :

Exercice clos le	Total (en €)	Net par action (en €)
31/12/2003	35 360 390,80	0,95
31/12/2004	39 690 980,70	1,05
31/12/2005	46 882 076,25	1,25
30/09/2006	48 060 149,20	1,40
30/09/2007	51 493 017,00	1,50

8-6-2. – PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Les dividendes non réclamés dans le délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

8-7. – RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En euros)

Nature des opérations	Exercice clos le 31/12/2004	Exercice clos le 31/12/2005	Exercice clos le 30/09/2006	Exercice clos le 30/09/2007	Exercice clos le 30/09/2008
I) Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	166 324 110	166 784 908	151 046 183	151 046 183	136 800 827
b) Nombre d'actions	37 800 934	37 905 661	34 328 678	34 328 678	31 091 097
c) Nombre d'actions à créer par exercice de bons	1 790 963	1 686 237	106 500	-	-
d) Nombre d'options de souscription	-	-	-	-	-
II) Résultat global des opérations effectives					
a) Produits des activités courantes (hors TVA)	70 446 888	45 266 253	70 305 373	96 860 872	84 535 378
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	52 826 522	9 585 787	195 945 126	32 417 373	33 248 045
c) Impôt sur les bénéfices (*)	(2 294 239)	(10 218 800)	13 925 241	961 359	(582 889)
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	39 971 017	90 274 197	213 304 231	67 651 534	9 351 141
e) Résultat distribué	39 690 981	47 382 076	48 060 149	51 493 017	46 636 646 (**)
III) Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,46	0,52	5,30	0,92	1,09
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,06	2,38	6,21	1,97	0,30
c) Résultat distribué	1,05	1,25	1,40	1,50	1,50 (**)
IV) Personnel					
a) Nombre de salariés au cours de l'exercice	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	2 070 898	2 604 687	1 207 030	1 611 928	1 598 282
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	420 397	497 780	243 780	321 862	323 661

(*) L'impôt sur les bénéfices négatif est un produit.

(**) Projet de dividende soumis à la décision de l'assemblée générale.

CHAPITRE 9. – ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 FEVRIER 2009

9-1. – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RESOLUTIONS

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008 (1^{ère} et 2^{ème} résolutions)

Nous vous proposons d'approuver les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Rapport spécial des commissaires aux comptes (3^{ème} résolution)

Nous vous proposons d'approuver les conventions réglementées visées par le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Affectation du résultat (4^{ème} résolution)

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

Origines	Montants en euros
Bénéfice net de l'exercice clos le 30 septembre 2008	9 351 141,39
Report à nouveau antérieur	171 389 352,05
Total	180 740 493,44

Affectations	Montants en euros
Dividende statutaire	6 840 041,34
Dividende complémentaire	39 796 604,16
Dotation à la réserve pour actions auto-détenues	2 828 471,27
Report à nouveau	131 275 376,67
Total	180 740 493,44

Le dividende total de 46 636 645,50 € correspond à un dividende net de 1,50 € pour chacune des 31 091 097 actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance, étant précisé que ce dividende est éligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le dividende serait mis en paiement à partir du 17 février 2009.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous rappelons que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende total	Dividende par action
31/12/2005	46 882 076,25	1,25 (*)
30/09/2006	48 060 149,20	1,40 (*)
30/09/2007	51 493 017,00	1,50 (*)

(*) Éligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Renouvellement du mandat de M. Bernard Pierre, administrateur (5^{ème} résolution)

Le mandat de M. Bernard Pierre vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. Nous vous proposons de le renouveler pour quatre ans, conformément aux stipulations statutaires.

Démission d'un commissaire aux comptes suppléant et nomination d'un remplaçant (6^{ème} résolution)

M. Philippe Cagnat, désormais représentant de la société Cagnat & Associés, commissaire aux comptes titulaire, était précédemment commissaire aux comptes suppléant, fonctions dont il a démissionné par lettre en date du 17 novembre 2008.

Nous vous proposons de nommer M. Pierre Mercadal pour le remplacer aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la société Cagnat & Associés.

Fixation des jetons de présence à allouer au conseil d'administration (7^{ème} résolution)

Le montant global des jetons de présence alloués à votre conseil d'administration avait été fixé à 297 000 € par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005, pour l'exercice 2005 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à décision différente. Nous vous proposons de porter ce montant à 320 000 € pour les exercices 2008/2009 et suivants.

Renouvellement de l'autorisation d'intervention de la Société sur ses propres actions (8^{ème} résolution)

Nous vous proposons de renouveler, pour une période de 18 mois et dans la limite de 10 % du capital, l'autorisation donnée à la Société d'intervenir sur ses propres actions.

Les informations relatives à cette proposition figurent ci-avant dans la partie consacrée aux renseignements de caractère général concernant le capital.

Délégations de compétence et autorisations au conseil d'administration en vue de l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital (9^{ème} à 14^{ème} résolutions)

Par le projet de neuvième résolution, nous vous proposons de déléguer à nouveau au conseil d'administration, pour 26 mois, votre compétence pour émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital de 230 millions d'euros.

Par le projet de dixième résolution, afin de permettre à la Société de disposer, le moment venu, des opportunités offertes par les marchés financiers français ou étrangers, il vous est demandé de déléguer à nouveau au conseil d'administration, également pour 26 mois, votre compétence pour émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital de 150 millions d'euros. Il est précisé qu'en cas d'utilisation de cette délégation de compétence, le conseil d'administration confèrera aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur la totalité de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

Par le projet de onzième résolution, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration, également pour 26 mois, votre compétence pour émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital destinées à rémunérer les titres apportés dans le cas d'offres publiques d'échange initiées par Fimalac, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital de 100 millions d'euros.

Par le projet de douzième résolution, nous vous proposons de déléguer de pouvoirs au conseil d'administration en vue de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital.

La treizième résolution a pour objet de fixer :

- 1°) A 150 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des dixième à douzième résolutions ;
- 2°) A 400 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu desdites résolutions.

La quatorzième résolution a pour objet de fixer :

- 1°) A 230 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des neuvième à douzième résolutions ;
- 2°) A 600 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des neuvième à douzième résolutions.

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes (15^{ème} résolution)

Nous vous proposons de déléguer à nouveau au conseil d'administration, pour 26 mois, votre compétence pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, dans la limite d'un montant nominal de 300 millions d'euros.

Autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (16^{ème} résolution)

Le premier alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce impose à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de se prononcer, notamment lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues par le Code du travail.

Nous vous proposons donc d'autoriser le conseil d'administration, pour 26 mois, à augmenter le capital, à concurrence d'un montant nominal maximal de 4 400 000 €, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, par émission d'actions ou

d'autres titres donnant accès au capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés, adhérents à un plan d'épargne entreprise (PEE).

Renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues par la Société (17^{ème} résolution)

Nous vous proposons de renouveler, pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 12 février 2008 de réduire le capital, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions qui seront auto-détenues par la Société à la date de la décision d'annulation, dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

La réduction de capital serait effectuée à hauteur de la valeur nominale des actions annulées. La différence entre le prix d'achat de ces actions et leur valeur nominale serait imputée sur tous postes de réserves ou primes.

Pouvoirs pour les formalités (18^{ème} résolution)

Nous vous proposons de donner les pouvoirs nécessaires pour effectuer les formalités relatives à la présente assemblée.

9-2. – RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, et en application des dispositions légales, nous vous présentons notre rapport sur les différentes opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

1 - Délégation de compétence en vue d'émettre diverses valeurs mobilières (Neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions)

En exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions. Il vous propose également de supprimer votre droit préférentiel de souscription, pour ce qui concerne les dixième, onzième et douzième résolutions.

* La neuvième résolution prévoit l'émission, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de votre Société ou au capital d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Il vous est précisé que le plafond du montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette résolution est fixé à 230 millions d'euros en nominal et que le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital de votre Société ne pourra être supérieur à 600 millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

* La dixième résolution prévoit l'émission, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de votre Société ou au capital d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Il vous est précisé que le plafond du montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de cette résolution, est fixé à 150 millions d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé à la neuvième résolution et que le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de votre Société ne pourra être supérieur à 400 millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

* La onzième résolution prévoit l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de votre

Société destinées à rémunérer les titres qui seraient apportés à la Société dans le cas d'offres publiques d'échange initiées par votre Société répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de commerce.

Il vous est précisé que le montant maximal de l'augmentation de capital susceptible de résulter des émissions est fixé à 100 millions d'euros.

Votre Conseil d'Administration vous propose également de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de votre société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital non cotés (douzième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Il vous est précisé que le montant maximal de l'augmentation de capital susceptible de résulter des émissions est fixé à 10 % du capital social et que le prix unitaire d'émission des actions nouvelles sera déterminé, au minimum, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation dudit prix d'émission, moins 5 %.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre de la douzième résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des neuvième, dixième et onzième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les dixième, onzième et douzième résolutions.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

2 - Autorisation d'augmenter le capital social au profit d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (Seizième résolution)

En exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal maximal de 4 400 000 euros, réservée aux salariés ou mandataires sociaux de votre Société et des sociétés et groupements français et étrangers qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (P.E.E.) de la Société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, et ce pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

3 - Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues par la société (Dix-septième résolution)

En exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, aliéna 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale, dans sa huitième résolution, et serait donné pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par périodes de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut-être réalisée que dans la mesure où votre assemblée générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la huitième résolution de cette assemblée.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 janvier 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Christophe Georghiou

Cagnat & Associés
Philippe Cagnat

9-3. – TEXTE DES RESOLUTIONS

Résolutions relevant de la compétence d'une assemblée ordinaire

Première résolution (Approbation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et des comptes consolidés de l'exercice 2007/2008)

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008, approuve les opérations résumées dans ces rapports ainsi que les comptes consolidés faisant apparaître un bénéfice net, part du groupe, de 20 398 milliers d'euros.

Deuxième résolution (Approbation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et des comptes sociaux de l'exercice 2007/2008)

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2008, approuve les opérations résumées dans ces rapports ainsi que les comptes sociaux faisant apparaître un bénéfice net de 9 351 141,39 €.

Troisième résolution (Approbation des conventions réglementées visées par le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

Quatrième résolution (Affectation du résultat)

L'assemblée générale :

1°) Approuve les propositions du conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat, savoir :

Origines	Montants en euros
Bénéfice net de l'exercice 2007/2008	9 351 141,39
Report à nouveau antérieur	171 389 352,05
Total	180 740 493,44

Affectations	Montants en euros
Dividende statutaire	6 840 041,34
Dividende complémentaire	39 796 604,16
Dotation à la réserve pour actions auto-détenues	2 828 471,27
Report à nouveau	131 275 376,67
Total	180 740 493,44

2°) Décide, en conséquence, que le dividende s'élèvera à 1,50 € pour chacune des 31 091 097 actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance, ce dividende étant éligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;

- 3°) Décide que le dividende sera mis en paiement à partir du 17 février 2009 et que le dividende afférent aux actions auto-détenues par la Société sera reporté à nouveau sur décision du conseil d'administration constatant le nombre d'actions concernées ;
- 4°) Constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende total	Dividende par action
31/12/2005	46 882 076,25	1,25 (*)
30/09/2006	48 060 149,20	1,40 (*)
30/09/2007	51 493 017,00	1,50 (*)

(*) Eligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Cinquième résolution (Renouvellement du mandat de M. Bernard Pierre, administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Bernard Pierre pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution (Démission d'un commissaire aux comptes suppléant et nomination d'un remplaçant)

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Philippe Cagnat, commissaire aux comptes suppléant de la société Cagnat & Associés, et nomme M. Pierre Mercadal en remplacement. M. Pierre Mercadal exercera ce mandat pour la durée restant à courir de celui de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution (Fixation des jetons de présence à allouer au conseil d'administration)

L'assemblée générale fixe à 320 000 € le montant des jetons de présence à allouer au conseil d'administration pour l'exercice 2008/2009 et pour chacun des exercices suivants, jusqu'à décision différente.

Huitième résolution (Autorisation d'intervention de la Société sur ses propres actions)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- 1°) Autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, avec faculté de délégation au président-directeur général pour l'accomplissement du programme de rachat, à acquérir jusqu'à 3 109 109 actions de la Société d'une valeur nominale de 4,40 €, pour un montant maximal de 248 728 720 € ;
- 2°) Fixe le prix maximal d'acquisition à 80 € par action et le prix minimal de cession à 20 € par action, étant précisé que ce prix minimal ne s'appliquera pas aux transferts d'actions résultant de la levée d'options d'achat ;
- 3°) Décide que cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur ses propres actions prévues par la loi, en vue notamment :

- a) De les livrer aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions et/ou d'actions attribuées gratuitement par le conseil d'administration,
 - b) De les remettre, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - c) De favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Fimalac ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché, le tout par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en vertu d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - d) De les conserver et les remettre ultérieurement en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - e) De les annuler, sous réserve de l'adoption de la dix-septième résolution ;
- 4°) Décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître, de manière significative, la volatilité du titre ;
- 5°) Décide qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix et quantités indiqués ci-dessus seront ajustés mathématiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération ;
- 6°) Décide que lors de la mise en paiement de tout dividende, la fraction de dividende afférente aux actions que la Société pourrait détenir en application de cette autorisation fera l'objet d'un report à nouveau ;
- 7°) Fixe à dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 12 février 2008 dans sa onzième résolution.

Résolutions relevant de la compétence d'une assemblée extraordinaire

Neuvième résolution (Délégation de compétence au conseil d'administration en vue de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'assemblée générale, statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1°) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions ordinaires de Fimalac ainsi que de valeurs mobilières donnant accès au capital de Fimalac ;

- 2°) Décide que les valeurs mobilières donnant accès au capital, émises par Fimalac, pourront également donner accès au capital d'une société dont Fimalac détient ou détiendra, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, étant entendu que ces émissions de valeurs mobilières devront avoir été autorisées par la société au sein de laquelle les droits seront exercés ;
- 3°) Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 230 millions d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- 4°) Décide que le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de Fimalac, susceptibles d'être émis ne pourra être supérieur à 600 millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ;
- 5°) Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes ;
- 6°) Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, une ou plusieurs des facultés suivantes :
 - a) Limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts, au moins, de l'augmentation décidée,
 - b) Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - c) Offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- 7°) Décide qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions ordinaires de Fimalac, celle-ci pourra avoir lieu par souscription en numéraire ou par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;
- 8°) Constate que, le cas échéant, cette délégation de compétence emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de Fimalac, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 9°) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre cette délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération

des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de Fimalac, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- 10°) Décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'utilisation de cette délégation de compétence, modifier corrélativement les statuts ;
- 11°) Décide qu'en cas d'émission de titres de créance donnant accès au capital de Fimalac, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée qui pourra être déterminée ou indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction notamment des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de Fimalac ;
- 12°) Fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de cette délégation de compétence qui remplace, pour l'avenir, celle consentie par l'assemblée générale mixte du 13 février 2007 dans sa dixième résolution.

Dixième résolution (Délégation de compétence au conseil d'administration en vue de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'assemblée générale, statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1°) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions ordinaires de Fimalac ainsi que de valeurs mobilières donnant accès au capital de Fimalac ;
- 2°) Décide que les valeurs mobilières donnant accès au capital, émises par Fimalac, pourront donner accès au capital d'une société dont Fimalac détient ou détiendra, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, étant entendu que ces émissions de valeurs mobilières devront avoir été autorisées par la société au sein de laquelle les droits seront exercés ;

- 3°) Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros en nominal, montant qui inclura, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- 4°) Décide que le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de Fimalac, susceptibles d'être émis ne pourra être supérieur à 400 millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ;
- 5°) Supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le conseil d'administration confèrera aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur la totalité de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, étant précisé que cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible ;
- 6°) Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :
 - a) Limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts, au moins, de l'augmentation décidée,
 - b) Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- 7°) Constate que, le cas échéant, cette délégation de compétence emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de Fimalac, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 8°) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à Fimalac pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions ordinaires, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;
- 9°) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre cette délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de Fimalac, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs

mobilières donnant accès au capital et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- 10°) Décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de cette délégation de compétence, modifier corrélativement les statuts ;
- 11°) Décide qu'en cas d'émission de titres de créance donnant accès au capital de Fimalac, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée qui pourra être déterminée ou indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction notamment des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de Fimalac ;
- 12°) Fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de cette délégation de compétence qui remplace, pour l'avenir, celle consentie par l'assemblée générale mixte du 13 février 2007 dans sa onzième résolution.

Onzième résolution (Délégation de compétence au conseil d'administration en vue de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital destinées à rémunérer les titres apportés dans le cas d'offres publiques d'échange)

L'assemblée générale, statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce :

- 1°) Délégué au conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider et réaliser une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, en vue de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par Fimalac, notamment :
 - a) De fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, de constater le nombre de titres apportés à l'échange ainsi que le nombre d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières à créer en rémunération,
 - b) De déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions ordinaires nouvelles ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès au capital de Fimalac,
 - c) D'inscrire la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale au passif du bilan à un compte « Prime d'apport » sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires ;

- 2°) Fixe à 100 millions d'euros le montant maximal de l'augmentation de capital susceptible de résulter des émissions ;
- 3°) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour imputer, le cas échéant, sur la prime d'apport l'ensemble des frais et des droits occasionnés par l'augmentation de capital, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires à la dotation de la réserve légale et modifier corrélativement les statuts ;
- 4°) Fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de cette délégation de compétence.

Douzième résolution (Délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital)

L'assemblée générale, statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du 6^{ème} alinéa de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- 1°) Délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à Fimalac de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital non admis aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique ;
- 2°) Fixe à 10 % du capital social le montant maximal de l'augmentation de capital susceptible de résulter des émissions ;
- 3°) Décide que le nombre d'actions ordinaires émises par Fimalac en rémunération des apports en nature sera déterminé en fixant le prix unitaire d'émission des actions nouvelles, au minimum, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché Euronext Paris précédant la fixation du prix d'émission, moins 5 % ;
- 4°) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour approuver l'évaluation des apports, en constater la réalisation, imputer, le cas échéant, sur la prime d'apport l'ensemble des frais et des droits occasionnés par l'augmentation de capital, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires à la dotation de la réserve légale et modifier corrélativement les statuts ;
- 5°) Fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de cette délégation de pouvoirs.

Treizième résolution (Limitation globale des émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- 1°) Fixe à 150 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des dixième à douzième résolutions, montant qui inclura, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin d'assurer la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- 2°) Fixe à 400 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des dixième à douzième résolutions.

Quatorzième résolution (Limitation globale des émissions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- 1°) Fixe à 230 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des neuvième à douzième résolutions, montant qui inclura, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin d'assurer la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- 2°) Fixe à 600 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des neuvième à douzième résolutions.

Quinzième résolution (Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes)

L'assemblée générale, statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- 1°) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximal de 300 millions d'euros, par l'incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;
- 2°) Décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles, et que les actions ordinaires correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits trente jours, au plus tard, après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions ordinaires attribuées ;
- 3°) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour, le cas échéant, déterminer les dates et modalités des émissions, fixer les montants à émettre et, plus généralement, prendre

toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités en vue de rendre définitives la ou les augmentations de capital correspondantes et modifier corrélativement les statuts ;

- 4°) Fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de cette délégation de compétence qui remplace, pour l'avenir, celle consentie par l'assemblée générale mixte du 13 février 2007 dans sa treizième résolution.

Seizième résolution (Autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise)

L'assemblée générale, statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

- 1°) Autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 4 400 000 €, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés et groupements français et étrangers liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) de la Société ;
- 2°) Supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits bénéficiaires ;
- 3°) Décide que le conseil d'administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution, et le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires ;
- 4°) Décide que le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être, ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ;
- 5°) Décide que les caractéristiques des émissions des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le conseil d'administration selon les règles fixées par la réglementation ;
- 6°) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour, notamment :
- a) Fixer les modalités d'émission d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital,
 - b) Décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission,
 - c) Arrêter les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription,

- d) Fixer, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions et, le cas échéant, des autres titres donnant accès au capital de la Société,
 - e) Arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles et, le cas échéant, les autres titres donnant accès au capital de la Société porteront jouissance,
 - f) Fixer les modalités et conditions des opérations qui seront réalisées en vertu de cette autorisation et demander l'admission en bourse des titres créés partout où il avisera,
 - g) Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence des actions qui seront effectivement souscrites, modifier corrélativement les statuts, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et faire tout le nécessaire ;
- 7°) Fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 12 février 2008 dans sa quatorzième résolution.

Dix-septième résolution (Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues par la Société)

L'assemblée générale, statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1°) Autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions auto-détenues par la Société ;
- 2°) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour :
 - a) Réaliser, sur ses seules décisions, cette ou ces réductions de capital, en arrêter le montant dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois, en fixer les modalités,
 - b) Imputer la différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves ou primes,
 - c) Apporter aux statuts les modifications corrélatives, procéder à toutes publications et formalités requises,
 - d) Subdéléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre de ses décisions ;

- 3°) Fixe à dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 12 février 2008 dans sa quinzième résolution.

Dix-huitième résolution (Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

CHAPITRE 10. – RESPONSABLES – CONTROLEURS LEGAUX – INFORMATIONS DIVERSES

10-1. – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Marc Ladreit de Lacharrière, Président-directeur général de Fimalac.

10-2. – ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 11 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 112 et 129.

Paris, le 19 janvier 2009

Marc Ladreit de Lacharrière

10-3. – CONTROLEURS LEGAUX

Commissaires aux comptes titulaires

Cagnat & Associés, 22 rue de Madrid, 75008 Paris (représentée par M. Philippe Cagnat)

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : 11 juin 1987

Date de dernier renouvellement : 7 juin 2005

Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2011

PricewaterhouseCoopers Audit, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (représentée par M. Jean-Christophe Georghiou)

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 12 février 2008

Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2014

Commissaires aux comptes suppléants

M. Philippe Cagnat, 20 rue de la Terrasse, 75017 Paris

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : 11 juin 1987

Date de dernier renouvellement : 7 juin 2005

Date d'expiration du mandat : démission le 17 novembre 2008

M. Etienne Boris, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 12 février 2008

Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2014

10-4. – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PAYES PAR LE GROUPE

	2007 / 2008				2006 / 2007			
	Pricewaterhouse Coopers		Cagnat & Associés		Pricewaterhouse Coopers		Cagnat & Associés	
AUDIT								
Emetteur	145		89		160		100	
Filliales intégrées	1 342		11		1 048		8	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 487		100		1 208		108	
Emetteur	-		-		27		-	
Filliales intégrées	-		-		-		-	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	-		-		27		-	
Sous- total AUDIT	1 487	98%	100	100%	1 235	80%	108	100%
AUTRES PRESTATIONS rendues par les réseaux aux filiales intégrées								
Juridique, fiscal, social	35		-		256		-	
Autres	-		-		44		-	
Sous-total AUTRES PRESTATIONS	35	2%	-	0%	300	20%	-	0%
TOTAL GENERAL	1 522	100%	100	100%	1 535	100%	108	100%

10-5. – POLITIQUE D'INFORMATION

Noms et coordonnées des responsables de l'information

Monsieur Robert Gimenez
Téléphone : 01 47 53 61 73
Télécopie : 01 47 53 61 57

Site internet

www.fimalac.com

10-6. – INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2007

Informations publiées sur le site internet de Fimalac

Date	Objet
01/10/2007	Transactions sur actions propres du 24 au 28 septembre 2007.
03/10/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2007.
08/10/2007	Transactions sur actions propres du 1 ^{er} au 5 octobre 2007.
19/10/2007	Transactions sur actions propres du 8 au 12 octobre 2007.
22/10/2007	Transactions sur actions propres du 15 au 19 octobre 2007.
25/10/2007	Chiffre d'affaires de l'exercice 2006/2007.
29/10/2007	Transactions sur actions propres du 22 au 26 octobre 2007.
05/11/2007	Transactions sur actions propres du 29 octobre au 2 novembre 2007.
06/11/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2007.
12/11/2007	Transactions sur actions propres du 5 au 9 novembre 2007.
27/11/2007	Résultat de l'exercice 2006/2007.
30/11/2007	Lettre aux actionnaires n° 19, novembre 2007.
03/12/2007	Transactions sur actions propres du 26 au 30 novembre 2007.
03/12/2007	Présentation aux analystes du 28 novembre 2007.
04/12/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 novembre 2007.
10/12/2007	Transactions sur actions propres du 3 au 7 décembre 2007.
17/12/2007	Transactions sur actions propres du 10 au 14 décembre 2007.
24/12/2007	Transactions sur actions propres du 17 au 21 décembre 2007.
03/01/2008	Transactions sur actions propres du 24 au 28 décembre 2007.
04/01/2008	Communiqué relatif à l'assemblée du 12 février 2008.
04/01/2008	Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 décembre 2007.
08/01/2008	Transactions sur actions propres du 31 décembre 2007 au 4 janvier 2008.
14/01/2008	Transactions sur actions propres du 7 au 11 janvier 2008.
17/01/2008	Mise en ligne du document de référence exercice 2006/2007.
21/01/2008	Transactions sur actions propres du 14 au 18 janvier 2008.
21/01/2008	Convocation de l'assemblée générale annuelle.
28/01/2008	Transactions sur actions propres du 21 au 25 janvier 2008.
30/01/2008	Information financière 1 ^{er} trimestre 2007/2008.
04/02/2008	Transactions sur actions propres du 28 janvier au 1 ^{er} février 2008.
05/02/2008	Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 janvier 2008.
11/02/2008	Transactions sur actions propres du 4 au 8 février 2008.
08/02/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité signé avec la société Exane.
15/02/2008	Résultat des votes à l'assemblée générale mixte du 12 février 2008.

18/02/2008 Transactions sur actions propres du 11 au 15 février 2008.
 07/03/2008 Nombre total de droits de vote et d'actions au 29 février 2008.
 07/03/2008 Mise à disposition du rapport annuel 2006/2007.
 13/03/2008 Avenant à l'accord conclu entre Fimalac, M. de Lacharrière et Hearst.
 18/03/2008 Transactions sur actions propres du 10 au 14 mars 2008.
 02/04/2008 Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 mars 2008.
 08/04/2008 Transactions sur actions propres du 31 mars au 4 avril 2008.
 24/04/2008 Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre de l'exercice 2007/2008.
 25/04/2008 Rachat d'actions.
 06/05/2008 Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 avril 2008.
 27/05/2008 Résultats du 1^{er} semestre 2007/2008.
 28/05/2008 Présentation aux analystes du 28 mai 2008.
 30/05/2008 Mise à disposition du rapport financier semestriel 2007/2008.
 04/06/2008 Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 mai 2008.
 04/06/2008 Nombre total de droits de vote et d'actions au 1^{er} juin 2008.
 01/07/2008 Transactions sur actions propres du 23 au 27 juin 2008.
 02/07/2008 Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 juin 2008.
 03/07/2008 Communiqué relatif à une *class action*.
 04/07/2008 Bilan semestriel du contrat de liquidité signé avec Exane.
 25/07/2008 Information financière 3^{ème} trimestre 2007/2008.
 31/07/2008 Communiqué relatif à une plainte.
 01/08/2008 Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 juillet 2008.
 01/08/2008 Rachat d'actions.
 05/08/2008 Transactions sur actions propres du 28 juillet au 1^{er} août 2008.
 25/08/2008 Transactions sur actions propres du 4 au 8 août 2008.
 02/09/2008 Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 août 2008.
 15/09/2008 Transactions sur actions propres du 8 au 12 septembre 2008.
 23/09/2008 Annulation d'actions.
 23/09/2008 Nombre total de droits de vote et d'actions au 23 septembre 2008.
 24/09/2008 Transactions sur actions propres du 15 au 19 septembre 2008.
 03/10/2008 Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2008.
 06/10/2008 Communiqué relatif à une *class action*.
 03/10/2008 Transactions sur actions propres du 22 au 26 septembre 2008.
 20/10/2008 Transactions sur actions propres du 6 au 10 octobre 2008.
 20/10/2008 Transactions sur actions propres du 13 au 17 octobre 2008.
 29/10/2008 Chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008.
 03/11/2008 Transactions sur actions propres du 27 au 31 octobre 2008.
 06/11/2008 Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2008.
 10/11/2008 Transactions sur actions propres du 3 au 7 novembre 2008.
 25/11/2008 Résultats de l'exercice 2007/2008 et adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008.
 26/11/2008 Présentation aux analystes du 26 novembre 2008.
 01/12/2008 Transactions sur actions propres du 24 au 28 novembre 2008.
 05/12/2008 Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 novembre 2008.
 08/12/2008 Transactions sur actions propres du 1^{er} au 5 décembre 2008.
 09/12/2008 Lettre aux actionnaires n° 20, novembre 2008.
 22/12/2008 Transactions sur actions propres du 15 au 19 décembre 2008.
 05/01/2009 Transactions sur actions propres du 22 au 26 décembre 2008.
 05/01/2009 Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale annuelle.
 06/01/2009 Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 décembre 2008.
 08/01/2009 Bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2008.
 08/01/2009 Communiqué relatif à l'assemblée du 10 février 2009.

12/01/2009 | Transactions sur actions propres du 5 au 9 janvier 2009.

Informations publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)

Date	Objet
02/11/2007	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre de l'exercice 2006/2007.
04/01/2008	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale annuelle.
16/01/2008	Projets de comptes 2006/2007 et d'affectation du résultat.
08/02/2008	Chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice 2007/2008.
22/02/2008	Avis d'approbation des comptes de l'exercice 2006/2007.
07/05/2008	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre de l'exercice 2007/2008.
06/06/2008	Rapport financier semestriel 2007/2008.
01/08/2008	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre de l'exercice 2007/2008.
02/01/2009	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale annuelle.

10-7. – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de Fimalac et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de Fimalac, et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège social de Fimalac.

CHAPITRE 11. – TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

N°	Informations	Pages
1.	Personnes responsables.	
1-1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement.	210
1-2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement.	210
2.	Contrôleurs légaux des comptes.	
2-1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur.	211
2-2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte.	211
3.	Informations financières sélectionnées.	
3-1.	Informations financières historiques sélectionnées.	8 et 9
3-2.	Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires.	Sans objet
4.	Facteurs de risques.	30 à 43
5.	Informations concernant l'émetteur.	
5-1.	Histoire et évolution de la société.	
5-1-1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur.	173
5-1-2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur.	173
5-1-3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur.	173
5-1-4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire.	173
5-1-5.	Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	12 à 14
5-2.	Investissements.	
5-2-1.	Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement.	26 à 28
5-2-2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours.	27 à 28
5-2-3.	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.	Sans objet
6.	Aperçu des activités.	
6-1.	Principales activités.	
6-1-1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités.	11 à 24
6-1-2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché.	17 et 22
6-2.	Principaux marchés.	19 et 23
6-3.	Evénements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6-1 et 6-2.	15 et 21
6-4.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	25
6-5.	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	19 et 23
7.	Organigramme.	
7-1.	Description sommaire du groupe et de la place occupée par l'émetteur.	10
7-2.	Liste des filiales importantes.	11

N°	Informations	Pages
8.	Propriétés immobilières, usines, équipements.	
8-1.	Immobilisations corporelles importantes et charges majeures pesant dessus.	28
8-2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations.	Sans objet
9.	Examen de la situation financière et du résultat.	
9-1.	Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées.	44 à 59
9-2.	Résultat d'exploitation.	
9-2-1.	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur.	44
9-2-2.	Raisons des changements important du chiffre d'affaires net ou des produits nets.	45
9-2-3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	50
10.	Trésorerie et capitaux.	
10-1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur.	173 à 183
10-2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie.	183
10-3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur.	30
10-4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	Sans objet
10-5.	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5-2-3 et 8-1.	Sans objet
11.	Recherche et développement, brevets et licences.	28
12.	Informations sur les tendances.	
12-1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement.	50
12-2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours.	50
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice.	Sans objet
13-1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation.	
13-2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.	
13-3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques.	
13-4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.	
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale.	
14-1.	Organes d'administration.	133 à 163
14-2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.	164 à 170

N°	Informations	Pages
15.	Rémunérations et avantages.	
15-1.	Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales.	164 à 168
15-2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	166
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction.	
16-1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction.	149 à 163
16-2.	Informations sur les contrats de service des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.	168
16-3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur.	134 et 135
16-4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine.	135
17.	Salariés.	
17-1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site.	25
17-2.	Participations et stock-options.	172
17-3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	172
18.	Principaux actionnaires.	
18-1.	Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que montant de la participation détenue.	183
18-2.	Droits de vote différents.	183
18-3.	Détenion ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur.	183
18-4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.	Sans objet
19.	Opérations avec des apparentés.	168 à 169
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur.	
20-1.	Informations financières historiques.	51 à 111 114 à 128
20-2.	Informations financières pro forma.	Sans objet
20-3.	Etats financiers.	51 à 111 114 à 128
20-4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles.	112 et 113 129 et 130
20-5.	Date des dernières informations financières vérifiées.	112 et 113 129 et 130
20-6.	Informations financières intermédiaires et autres.	Sans objet
20-7.	Politique de distribution des dividendes.	187
20-8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage.	35 à 41
20-9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.	6 et 7

N°	Informations	Pages
21.	Informations complémentaires.	
21-1.	Capital social.	
21-1-1.	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice.	173 à 182
21-1-2.	Actions non représentatives du capital.	Sans objet
21-1-3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales.	176 et 177
21-1-4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.	Sans objet
21-1-5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.	179
21-1-6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.	Sans objet
21-1-7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques.	183
21-2.	Acte constitutif et statuts.	
21-2-1.	Objet social.	173
21-2-2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	133
21-2-3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	Sans objet
21-2-4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	Sans objet
21-2-5.	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires.	174 et 175
21-2-6.	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	Sans objet
21-2-7.	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	175
21-2-8.	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	Sans objet
22.	Contrats importants.	34
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.	Sans objet
23-1.	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport.	
23-2.	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.	
24.	Documents accessibles au public.	215
25.	Informations sur les participations.	27

* *
*